

Siraga

DONNÉES FINANCIÈRES

■ ■ ■ du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009

SOMMAIRE

Renseignements concernant l'administration et la direction	p. 3		
Attestation du responsable	p. 4		
<hr/>			
RAPPORT DE GESTION DU GROUPE	p. 6		
Annexe 1. Les conséquences sociales et environnementales de l'activité	p. 21		
Annexe 2 tableau des résultats des cinq derniers exercices de siraga	p. 24		
<hr/>			
COMPTES CONSOLIDÉS	p. 25		
1. Compte de résultat consolidé	p. 27		
2. Bilan consolidé	p. 28		
3. Variation des capitaux propres	p. 29		
4. Tableau des flux de trésorerie	p. 30		
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p. 47		
Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes et contrôleurs légaux	p. 50		
<hr/>			
COMPTES SOCIAUX	p. 51		
Bilan actif	p. 52		
Bilan passif	p. 53		
Compte de résultat	p. 54		
1. Faits majeurs de l'exercice	p. 57		
2. Informations relatives au bilan	p. 58		
3. Informations relatives au compte de résultat	p. 63		
4. Engagements	p. 64		
Informations financières complémentaires tableau de financement	p. 65		
Rapport général des commissaires aux comptes	p. 66		
Rapport spécial rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	p. 70		
		RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AU CONTRÔLE INTERNE	p. 74
		Rapport des commissaires aux comptes Sur le rapport du président	p. 82
		<hr/>	
		ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE	p. 85

Renseignements concernant

L'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ **Président :**

Monsieur Benoît COLLOMB

Nommé le 12/04/1991 et renouvelé pour un mandat échéant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2008.

Autres mandats sociaux :

Président de SOVAM SAS

Président Directeur Général de GPL INDUSTRIE SA

Président de GOAVEC ENGINEERING SAS *

Administrateur de SIRAGA ENGINEERING

■ **Administrateurs :**

■ **GPL INDUSTRIE SA** représentée par Madame Maria COLLOMB.

Renouvelé le 06/09/2004 pour un mandat échéant lors de l'AGO se tenant en 2010 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

■ **M. Jean-François VAURY** nommé le 06/09/2004 pour un mandat échéant lors de l'AGO se tenant en 2010 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

DIRIGEANTS

Président Directeur Général

Monsieur Benoît COLLOMB

Directeur Général Délégué

Monsieur Eric BATISE, nommé le 7/01/2000 et renouvelé pour un mandat échéant lors de l'AGO se tenant en 2006 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

COMMISSARIAT AUX COMPTES

■ **Commissaires aux Comptes titulaires :**

PRESENCE AUDIT & CONSEILS

12, rue d'Astorg
75008 PARIS

Représenté par Monsieur Pierre SOULIGNAC, nommé le 10/09/2003, pour un mandat échéant lors de l'AGO se tenant en 2009 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Jérôme GIANNETTI

172, boulevard Haussmann
75008 PARIS

Nommé le 10/09/2003, pour un mandat échéant lors de l'AGO se tenant en 2009 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

■ **Commissaires aux Comptes suppléants :**

Monsieur Patrick BOURDIN

60, rue Théodore Honoré
94130 NOGENT SUR MARNE

Nommé en remplacement de M. Hervé DESERT (démissionnaire) pour la durée restante du mandat soit lors de l'AGO se tenant en 2009 et statuant sur les les comptes de l'exercice écoulé.

RSA.SEEC

40, avenue Hoche
75008 PARIS

Représenté par Monsieur Arnaud DEVOUCOUX, nommé le 10/09/2003, pour un mandat échéant lors de l'AGO se tenant en 2009 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

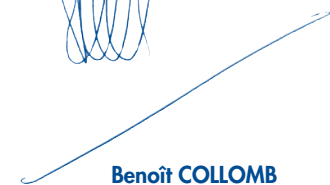
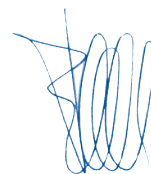
*GOAVEC ENGINEERING SAS est une société spécialisée dans la chaudronnerie industrielle (conception, fabrication, installation et automatisation) située à Alençon.

I. ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution

des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 31 juillet 2009



Benoît COLLOMB

Président du Conseil d'Administration

SOMMAIRE

1. GROUPE SIRAGA

1. Référentiel comptable	p6
Principes de consolidation	
Méthode de conversion	
Nouveaux principes appliqués	
2. Variation de la composition du groupe	p6
Sociétés consolidées par intégration globale	
Activité et résultats des filiales	
3. Faits marquants impactant le Groupe sur la période	p8
Activité Aéroportuaire	
Activité GPL	
4. Événements postérieurs à la clôture	p8
5. Perspectives générales	p8
6. Information sur les instruments financiers	p8
7. Facteurs de risques	p9
Contrôle Interne	
Risques pays	
8. Développement durable	p12
9. Informations sur le capital	p12
10. Rémunérations des principaux dirigeants et mandataires sociaux	p13
11. L'activité du groupe par branches d'activités	p13
Activité de la société Sovam (Branche AÉROPORTUAIRE)	
Activité de la société Siraga Engineering (Branche GAZ)	
Activité de la société Siraga Do Brasil (Branche GAZ)	
Activité de la société Siraga Algérie (Branche GAZ)	
Activité de la société Siraga (Branche GAZ)	

2. LA SOCIÉTÉ SIRAGA SA (BRANCHE GPL)

1. Son activité propre	p15
Principes et méthodes comptables	
Commentaires sur l'activité de la société Siraga SA au cours de l'exercice écoulé	
Composition du chiffre d'affaires	
Faits marquants du secteur GPL impactant la société Siraga pour la période	
Rappel des chiffres	
Indicateurs de gestion de la société	
État des échéances des créances et des dettes	
Événements importants intervenus depuis la date de clôture	
Activités en matière de recherche et de développement	
Facteurs de risques	
Prises de participation et de contrôle	
Conséquences sociales de l'activité	
Conséquences environnementales de l'activité	

2. Le capital de la société

p 18

L'actionariat de la société au 31/03/09 (L. 233-13)
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 225-100-3)
Les actions d'autocontrôle
Avis de détention et aliénation de participation croisée
Nombre d'actions propres achetées et vendues par la Société au cours de l'exercice
Les délégations en matière d'augmentations de capital
Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions

3. Les mandataires

p 19

Mode d'exercice de la Direction générale
Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (art L225-102-1 al 3 du Code de Commerce)
Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations
Les jetons de présence
Les rémunérations des mandataires

4. Les commissaires aux comptes

p 20

5. Les salariés

p 20

La quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice (L. 225-102)
La nomination d'actionnaire(s) salarié(s) en qualité d'administrateur(s)

6. Les conventions réglementées

p 20

ANNEXE 1

p 21

Les conséquences sociales et environnementales de l'activité

ANNEXE 2

p 24

Tableau des résultats des cinq derniers exercices de Siraga

RAPPORT DE GESTION du Groupe

1. GROUPE SIRAGA

1. Référentiel comptable

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes annuels consolidés du Groupe au 31 mars 2009 ont été élaborés en application des normes IFRS (International Financial Reporting Standards).

Ces normes ont été appliquées par le Groupe de manière homogène pour toutes les périodes présentées.

L'établissement des états financiers consolidés selon les normes IFRS implique que le Groupe effectue des choix comptables, procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui peuvent affecter le montant des actifs et passifs ainsi que les produits et charges enregistrés sur la période.

Des changements de faits et de circonstances peuvent amener le Groupe à revoir ces estimations.

Lors de la clôture annuelle au 31 mars 2009, les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

MÉTHODE DE CONVERSION

Les sociétés étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leurs bilans sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période.

2. Variation de la composition du Groupe

Les sociétés détenues par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé quand le pourcentage des droits de vote est supérieur à 50% ou quand le contrôle est effectif au travers d'accord avec les partenaires.

Les soldes, les transactions, les produits et les charges intragroupe sont éliminées en consolidation.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée quand le pourcentage des droits de vote est supérieur ou égal à 20%, sauf si l'absence de participation à la gestion de la société démontre l'absence d'influence notable.

■ Sociétés consolidées par intégration globale

Société et forme juridique	N° d'ident.	Siège social	Méthode	Méthode	% contrôle	% contrôle	% intérêt	% intérêt
			de conso. 31/03/2009	de conso. 31/03/2008	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2009	31/03/2008
Siraga S.A. (France)	381619519	ZI Les Hervaux 36500 Buzançais	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	100,00 %	100,00 %
Sovam S.A.S. (France)	411522584	3, route de la Bressandière 79202 Parthenay	IG	IG	89,90 %	89,90 %	89,90 %	89,90 %
Siraga Do Brasil (Brésil)		Rua Padre Venancio Resende, 131 Casa Verde Sao Paulo	IG	IG	90,00 %	90,00 %	90,00 %	90,00 %
Siraga Engineering (Belgique)		Av. Jean Mermoz, 22 6041 Gosselies	IG	IG	70,00 %	70,00 %	70,00 %	70,00 %
Siraga Algérie		18 rue Becquerel Alger	IG	IG	97,50 %	97,00 %	97,35 %	97,00 %
iberINGAS (Espagne)		Av. de les Garrigues 38-44 080820 El Prat De Llobregat	IG	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

■ Sociétés consolidées par mise en équivalence

Société	Siège social	N° de SIREN	% de contrôle	% d'intérêt
Branche GPL				
Siraga India *	Mumbai (Inde)		40,00	40,00

Siraga India intègre le périmètre de consolidation à compter du 01/04/2008. Créée au cours de l'exercice 2007-2008, la filiale n'avait donné lieu qu'à une collaboration restreinte et sans influence notable sur le Groupe au cours de l'exercice passé.

La société Siraga South East Asia a été créée en 1994. Située en Malaisie, cette société n'est détenue qu'à hauteur de 10 % par la SA Siraga et n'est donc pas intégrée dans le périmètre de consolidation en l'absence d'influence notable.

Activité et résultats des filiales

Société	Capitaux propres (après résultat)		Valeur des titres détenus	VNC des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Quote part du capital détenu	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice connu
	Capital	Capitaux propres								
Siraga South East Asia	41 K€	379 K€	3 K€	3 K€	-	-	-	10 %	126 K€	34 K€ (29/02/08)
Sovam	1 000 K€	1 339 K€	69 K€	69 K€	-	-	367 K€	89,90 %	19 621 K€	163 K€ (31/03/09)
Siraga do Brasil	16 K€	128 K€	36 K€	36 K€	89 K€	-	-	90 %	1 245 K€	-109 K€ (31/03/09)
Siraga Engineering	200 K€	448 K€	140 K€	140 K€	-	-	-	70 %	871 K€	9 K€ (31/03/09)
Siraga Algérie	10 K€	300 K€	12 K€	12 K€	-	-	-	97 %	361 K€	169 K€ (31/03/09)
Siraga India	7 K€	-58 K€	3 K€	3 K€	45 K€	-	-	40 %	70 K€	-68 K€ (31/03/09)
Iberingas	50 K€	23 K€	50 K€	50 K€	52 K€	-	-	100 %	202 K€	-27 K€ (31/03/09)

Chiffres clés

Données consolidées en milliers d'euros, à l'exception du résultat par action, du dividende, du nombre d'actions et des pourcentages.

Compte de résultat (K€)	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Chiffre d'affaires consolidé	46 328	48 734	45 472
Résultat opérationnel courant	-2 282	1 292	1 986
Résultat opérationnel	-2 401	1 289	1 987
Coût de l'endettement financier net	-668	-381	-234
Résultat consolidé	-2 380	547	1 127
Résultat net part du Groupe	-2 402	501	991

Tableau de financement (K€)	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Capacité d'autofinancement	-1 633	1 246	1 861
Variation du besoin de fonds de roulement	-184	-768	-4
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-1347	783	2 096
Flux de trésorerie liés aux investissements	-477	-756	-468
Flux de trésorerie liés aux financements	1 553	-435	-2 861
Variation de trésorerie	-272	-409	-1 233
Reclass. de trésorerie (préfinancement)	0	0	-1780
Trésorerie de clôture	-1 357	-1 083	-677

Aucun autre élément significatif, autre que ceux mentionnés dans le détail de l'activité, n'est à préciser.

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé (encours de chiffre d'affaires inclus)

Rappel : Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe après retraitement des comptes réciproques est de 46,33 M€ contre 48,73 M€ pour l'exercice précédent, soit une diminution de 4,94 %.

Critère utilisé : marchés sectoriels et géographiques

Le Groupe est géré en deux segments principaux divisés chacun en 2 secteurs géographiques.

Branche Aéroportuaire

Conception, réalisation et installation d'équipements aéroportuaires et de traitement et de gestion du fret.

Rénovation des équipements aéroportuaires et mise en conformité aux normes de sécurité des équipements existants.

Branche Gaz

Conception, réalisation et installation d'unités d'emplissage, de réparation et de fabrication pour les bouteilles de gaz GPL.

Réalisation clé en main d'installations d'engineering.

En milliers d'euros	2008/2009				2007/2008			
	France	Export	TOTAL	%	France	Export	TOTAL	%
Aéroportuaire	11 656	8 031	19 687	42,49	9 558	9 645	19 202	39,40
GPL	6 232	20 410	26 641	57,51	4 243	25 288	29 531	60,60
Total	17 887	28 441	46 328	100,00	13 801	34 933	48 734	100,00
%	38,61	61,39	100,00		28,32	71,68	100,00	

3. Faits marquants impactant le Groupe sur la période

Le Groupe Siraga a enregistré d'importants décalages de commandes au cours de l'exercice 2008-2009. Il a également rencontré, sur le premier semestre, des difficultés dans la réalisation d'un contrat d'Engineering au Nigeria. Le Groupe a donc négocié une rupture de contrat, actée in fine le 29 janvier 2009. Ce litige a pesé sur les résultats du Groupe pour un montant de 1,3 M€, affectant sa rentabilité et sa situation de trésorerie.

Même si le Groupe a réussi à enregistrer un recul limité de son chiffre d'affaires annuel consolidé, le portant à 46,33 M€ contre 48,73 M€ pour la période précédente, la conjoncture ne lui a pas permis d'atteindre son objectif de croissance sur l'exercice 2008-2009.

ACTIVITÉ AÉROPORTUAIRE

Sovam, la filiale du Groupe Siraga spécialisée dans la fourniture d'équipements aéroportuaires, affiche au 31 mars 2009 un chiffre d'affaires de 19,6 M€ contre 19,2 M€ pour l'exercice précédent.

Si Sovam maintient son activité en pleine période de crise, c'est grâce à sa politique de services clients et la qualité de ses produits

qui lui permettent de tirer son épingle du jeu. La filiale a d'ailleurs bénéficié d'un volume important de commandes sur la période, principalement pour des camions hôteliers, des équipements d'embarquement pour les passagers tels les passerelles aéroportuaires ou les escaliers, ainsi que des plateformes automotrices de maintenance, dont notamment la nouvelle plateforme Easy Move dotée de roues omnidirectionnelles.

ACTIVITÉ GPL

Le Groupe Siraga termine l'exercice avec un chiffre d'affaires de sa branche GPL en baisse de 9% par rapport à la période précédente. Cette baisse d'activité s'explique principalement par les importants décalages de commandes d'Engineering enregistrés sur la période, mais aussi par la rupture du contrat du Nigeria déjà mentionnée.

L'activité production de machines quant à elle s'est montrée très soutenue sur l'exercice, tout particulièrement sur la zone Asie, mais elle n'a pas suffi à pallier le report des commandes d'Engineering.

4. Evénements postérieurs à la clôture

Prêt bancaire

Le litige du Nigeria ainsi que l'absorption des coûts de fonctionnement des filiales et des établissements secondaires ont généré pour Siraga un besoin de fond de roulement significatif. Dès février 2009, la Société a donc entrepris un rapprochement auprès de 4 de ses partenaires bancaires - Tarneaud, BNP Paribas, Fortis et LCL - dans le cadre de la mise en place d'un prêt moyen terme. D'un montant de 1 800 000 €, ce prêt a été obtenu le 15 mai 2009.

iberINGAS

L'Espagne est l'un des pays les plus touchés par la crise. IberINGAS, la filiale du Groupe basée à Barcelone, affiche à la fin de l'exercice 2008-2009 des résultats en deçà des prévisions. Ne disposant pas non plus d'un provisionnel satisfaisant, le Groupe Siraga a donc décidé de procéder à sa mise en sommeil.

Commandes Naftal et Aéroports de Paris

Le Groupe Siraga annonce l'obtention de deux importantes commandes :

- La première concerne la rénovation d'un centre emplisseur GPL à Bejaia, en Algérie, pour le compte de la société Naftal, filiale de Sonatrach. Ce contrat d'Engineering de près de 15 M€ fait partie des projets reportés et décalés à plusieurs reprises. Il inclut des prestations de génie civil, de construction de bâtiments, de remise aux normes des réseaux GPL, incendie et électriques ainsi que la réalisation d'un hall d'emplissage complet.

- La seconde porte sur la fourniture de passerelles d'embarquement passagers pour Aéroports de Paris. En effet, Sovam vient de remporter avec son partenaire chinois CIMC Tianda, l'appel d'offres portant sur la fourniture de 39 passerelles aéroportuaires destinées au futur terminal S4 de l'aéroport de Roissy - Charles de Gaulle. Pour ce projet, Sovam aura essentiellement un rôle d'assistance, elle se chargera de l'organisation du chantier et de la mise en place sur site des passerelles. Le montant de ces prestations s'élève à 2,1 M€. La livraison de ces passerelles d'embarquement passagers, dont certaines desserviront le pont supérieur de l'A380, est prévue fin 2011 - début 2012.

5. Perspectives générales

Avec un carnet de commandes « toutes activités confondues » de 15 M€ à fin juin 2009, le Groupe prévoit d'atteindre 45 M€ de chiffre d'affaires sur l'exercice 2009/2010.

Activité Aéroportuaire = 13 M€

Activité GPL = 32 M€

6. Information sur les instruments financiers

■ Actifs et passifs financiers

Juste valeur des actifs & passifs financiers et comparaison avec leur valeur comptable (IFRS 7.25 & 26).

au 31/03/2009 (en milliers d'euros)	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan	Juste valeur
Titres de sociétés non consolidées		X				3	3
Dépôts et investissements à long terme			X			79	79
Autres actifs non courants			X			10	10
Clients			X			18 686	18 686
Autres créances courantes			X			1 791	1 791
Placements à court terme	X					18	18
Banques	X					800	800
Total actifs financiers						21 387	21 387
Emprunts				X		521	521
Dettes liées aux contrats de location-financement				X		387	387
Autres dettes financières à long terme							
Autres dettes financières non courantes							
Découverts bancaires				X		2 175	2 175
Autres dettes financières à court terme				X		4 919	4 919
Dettes fournisseurs				X		15 675	15 675
Autres dettes courantes				X		111	111
Total passifs financiers						23 788	23 788

au 31/03/2008 (en milliers d'euros)	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan	Juste valeur
Titres de sociétés non consolidées		X				7	7
Dépôts et investissements à long terme			X			56	56
Autres actifs non courants			X			3	3
Clients			X			21 681	21 681
Autres créances courantes			X			2 310	2 310
Placements à court terme	X					516	516
Banques	X					966	966
Total actifs financiers						25 538	25 538
Emprunts				X		177	177
Dettes liées aux contrats de location-financement				X		594	594
Autres dettes financières à long terme							
Autres dettes financières non courantes							
Découverts bancaires				X		2 564	2 564
Autres dettes financières à court terme				X		2 695	2 695
Dettes fournisseurs				X		18 988	18 988
Autres dettes courantes				X		119	119
Total passifs financiers						25 137	25 137

Réconciliation ouverture / clôture par catégorie d'actifs financiers pour les comptes de provision pour dépréciation (IFRS 7.16).

Exercice (en milliers d'euros)	Ouverture	Dotation	Consommation	Reprise sans objet	Clôture
31/03/09	142	587		-4	725
31/03/08	304	110	-259	-13	142

7. Facteurs de risques

CONTRÔLE INTERNE

La société consciente des nécessités, des règles et des procédures dans un grand nombre de domaines, a organisé un contrôle interne.

Ce contrôle interne est destiné à sécuriser l'atteinte des objectifs du Groupe, gérer ses risques, protéger ses actifs, maîtriser ses opérations, respecter les consignes de la Direction, produire une information financière et comptable fiable et assurer le respect de la mise en conformité aux lois et règlements en vigueur.

RISQUES PAYS

Une fraction importante du chiffre d'affaires du Groupe est réalisée dans des pays en dehors des marchés français et européens comportant des risques spécifiques. Le Groupe ne peut garantir que la réalisation de certains événements géopolitiques affectant certains de ces pays n'aura pas un impact significatif sur les activités qui s'y trouvent exercées, notamment et de façon non exhaustive, l'instabilité politique, l'inflation, les catastrophes naturelles et les troubles civils.

A. RISQUE DE MARCHÉ

1. Risques relatifs aux marchés de l'activité GPL

Sensibilité aux paramètres d'environnement

L'activité de Siraga est particulièrement sensible aux variations du prix du pétrole. En effet, le prix du GPL est fixé par rapport à celui du pétrole. Une hausse du prix du Butane et du Propane a donc pour conséquence d'encourager la politique d'investissements de nos clients mais a également pour contrainte finale la hausse du prix de la bouteille de gaz pour le consommateur qui à terme pourrait réduire ses achats.

Le GPL reste une énergie de très bonne qualité comparée aux autres car pauvre en souffre et ne rejetant pas de particules lors de sa combustion.

2. Risques relatifs aux marchés de l'activité Aéroportuaire

Sensibilité aux paramètres d'environnement.

Le chiffre d'affaires de l'activité Aéroportuaire dépend principalement de deux facteurs :

- l'évolution du trafic aérien
- l'activité d'Airbus

B. CONCURRENCE

1. GPL

L'unique concurrent de Siraga est le Danois Kosan Crisplant ; en conséquence, il ne reste plus que deux acteurs majeurs sur le marché mondial du GPL.

2. Aéroportuaire

Le principal concurrent de Sovam est la société française TLD.

C. EVOLUTIONS DES RÉGLEMENTATIONS

Le Groupe est soumis aux lois qui s'imposent à toutes les sociétés et cherche à avoir une attitude irréprochable. Le Groupe demande donc en conséquence à ses filiales de respecter les réglementations des pays dans lesquels elles interviennent.

D. GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Le Groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa devise de comptes (principalement l'euro, le Réal brésilien et le Dinar algérien).

Pour le risque de change généré par l'activité commerciale, la couverture des revenus et coûts en devises étrangères s'effectue entre autre par des opérations de change au comptant et à terme. La plupart de ces contrats de vente à terme de devises ont une échéance inférieure à une année en date de clôture. Si nécessaire, les contrats de ventes à terme de devises peuvent être prorogés au delà de leur échéance initiale.

Le Groupe se couvre pour des flux prévisionnels sur la quasi-totalité des offres commerciales effectuées dans une monnaie autre que l'euro. Celles-ci se trouvent systématiquement protégées avant la conclusion du marché par un contrat « change » souscrit auprès de l'Assurance Coface.

La politique du Groupe est, et a toujours été de ne pas souscrire d'instruments à des fins de spéculation.

En gérant les risques de change, le groupe vise à réduire l'impact de variations à court terme dans le résultat du groupe. A long terme néanmoins, des différences permanentes dans le taux de change impacteront le résultat consolidé. L'effet des contrats de ventes à terme de devises a été pris en compte dans ce calcul.

E. GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change

Le tableau ci-après présente l'impact potentiel d'une translation d'une amplitude de 1 point des indices de référence au 31 mars 2009.

	Au 31/03/2009	Encours moyen	Indice de référence	Indice de sensibilité	Impact sur le coût d'endettement
Dettes à taux variable	242	280	Variable	1%	2,80
Dettes à taux fixe	665	629	Fixe	1%	6,29
Préfinancement	1 705	3 216	Variable	1%	32,16
Dailly	4 919	3 896	Variable	1%	38,96
Découverts bancaires	470	278	Variable	1%	2,78
Total	8 002	8 299			82,99

	Au 31/03/2008	Encours moyen	Indice de référence	Indice de sensibilité	Impact sur le coût d'endettement
Dettes à taux variable	317	352	Variable	1%	3,52
Dettes à taux fixe	454	523	Fixe	1%	5,23
Préfinancement	2 410	916	Variable	1%	9,16
Dailly	2 695	3 242	Variable	1%	32,42
Découverts bancaires	154	107	Variable	1%	1,07
Total	6 030	5 140			51,40

F. RISQUES RELATIFS AUX MARCHÉS BOURSIERS

Le Groupe ne détient au 31 mars 2009 aucune participation dans des sociétés cotées.

G. RISQUES DE LIQUIDITÉ

Le Groupe bénéficie de lignes de crédits confirmées, accordées par des banques à vocation internationale, lui permettant d'accompagner sa croissance et de parer à tout besoin de fonds de roulement.

C'est donc dans le cadre de la gestion préventive de la croissance du Groupe que les banques ont entre autre accepté de lui accorder des « financements d'avance » dits « Préfinancements » sur des contrats clients en force, devant ainsi permettre d'anticiper la croissance et non de la ralentir.

OSEO intervient en cofinancement bancaire des lignes de « Préfinancements » en apportant une contre-garantie (Tarneaud 1,5 M€ et LCL 0,5 M€)

Le tableau ci-après représente les lignes accordées ainsi que leur utilisation et par différence le disponible au 31 mars 2009.

En milliers d'euros	31/03/09	Limite	Disponible
PART À PLUS D'UN AN			
Emprunts auprès d'établissements de crédit	394	394	
Dettes liées aux contrats de location financement	226	226	
Total non courant	620	620	
PART À MOINS D'UN AN			
Emprunts auprès d'établissements de crédit	128	128	
Dettes liées aux contrats de location financement	160	160	
Dettes financières			
Dailly	4 919	11 934	7 015
Préfinancement	1 705	9 050	7 345
Découverts bancaires	470	790	320
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières			
Total courant	7 382	22 062	14 680
Total de l'endettement brut	8 002	22 682	14 680
Valeurs mobilières	18	18	
Disponibilités	800	800	
Autres			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	818	818	
Endettement net	7 184	21 864	14 680

Description des engagements hors-bilan liés à l'activité courante reçus par le groupe et donnés par des organismes financiers :
Un ensemble de garanties a été accordé aux clients par différents établissements financiers.
Le Groupe rémunère ces engagements par voie de commissions.

A titre d'information les engagements reçus par les clients sont les suivants:

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
Avals, cautions, garanties donnés k EUR	5 181	5 990
Avals, cautions, garanties donnés k USD	159	638
Avals, cautions, garanties donnés k TND*	27	66
Avals, cautions, garanties donnés k DZD*	22 708	32 894
Avals, cautions, garanties donnés k MAD*	100	-

* TND : Dinar tunisien, DZD : Dinar algérien et MAD : Dirham marocain

Autres engagements

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
Hypothèques & nantissements donnés	-	-
Avals, cautions, garanties reçus	341	903
Clause de réserve de propriété	5 023	5 380
Coface	209	171
Ventes de devises à terme	-	30
Crédits documentaires import	-	903

Obligations et engagements contractuels

En milliers d'euros	31/03/09	-1 an	1-5 ans	> 5 ans
Part à plus d'un an				
Emprunts auprès d'établissements de crédit	394		374	20
Dettes liées aux contrats de location financement	226		203	23
Total non courant	620		577	43
Part à moins d'un an				
Emprunts auprès d'établissements de crédit	128	128		
Dettes liées aux contrats de location financement	160	160		
Dettes financières				
Dailly	4 919	4 919		
Préfinancement	1 705	1 705		
Découverts bancaires	470	470		
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières				
Total courant	7 382	7 382		
Total de l'endettement brut	8 002	7 382	577	43

Indicateurs financiers

Ratio d'endettement

Total des dettes (passifs non courants + passifs courants) par rapport au total de l'actif

31/03/2009:

$(1\,915\text{ K€} + 23\,767\text{ K€}) / 31\,974\text{ K€} = 80,32\%$

31/03/2008:

$(2\,047\text{ K€} + 25\,130\text{ K€}) / 35\,912\text{ K€} = 75,68\%$

Ratio de liquidité

(Actifs courants – Stocks) – Dettes (passifs non courants + passifs courants)

31/03/2009:

$(25\,979\text{ K€} - 4\,684\text{ K€}) / 25\,682\text{ K€} = 82,92\%$

31/03/2008:

$(29\,782\text{ K€} - 4\,310\text{ K€}) / 27\,177\text{ K€} = 93,73\%$

H. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à des engagements contractuels ou à l'encaissement des créances.

Les créances douteuses sont provisionnées au cas par cas et cela en fonction de l'appréciation des circonstances par la Direction.

Les risques de crédits dépassant des niveaux autorisés sont

systématiquement couverts par des lettres de crédit irrévocables et confirmées. On relève également la mise en place régulière d'assurances spécifiques Unistrat Coface hormis la supervision de chantiers de contrats).

Par ailleurs, le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif compte tenu de la très forte dilution de son portefeuille de créances et des procédures rigoureuses de gestion et de recouvrement mises en place.

I. RISQUES FISCAUX

L'ensemble des sociétés du Groupe fait l'objet de contrôles fiscaux réguliers réalisés par les autorités fiscales des pays concernés.

J. LITIGES

Le litige portant sur un important contrat d'Engineering au Nigeria étant complètement soldé à ce jour, il n'existe pas à la connaissance du Groupe, de fait exceptionnel ou d'affaire contentieuse qui serait susceptible d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse ses résultats, sa situation financière, son patrimoine ou son activité.

K. ASSURANCES

L'objectif du Groupe est l'application d'une politique visant à obtenir une couverture externe d'assurance permettant de prendre en charge les risques relatifs à la commercialisation, la production et l'installation de ses équipements ou études ainsi que tout autre dommage.

8. Développement durable

Au-delà de ses résultats financiers et de son modèle économique, le Groupe Siraga développe son activité en respectant un cadre de valeurs partagées par l'ensemble de ses collaborateurs.

La démarche du Groupe se conforme à des règles de conduite qui

s'appuient sur des principes éthiques fondateurs et de profondes convictions. L'objectif de Siraga est d'assurer une croissance durable et responsable.

9. Informations sur le capital

L'objectif du groupe lorsqu'il gère ses fonds propres est d'opérer à un haut niveau de solvabilité, ceci permettant une croissance interne et externe harmonieuse.

■ Capital émis

Le capital social de la société mère Siraga SA s'élève à 3 000 000 euros au 31 mars 2009 ; Il est divisé en 800 000 actions de 3,75 euros de valeur nominale.

Les actions nominatives détenues depuis plus de 4 ans donnent droit de vote double.

■ Historique des variations du capital au cours des cinq dernières années

Néant.

■ Évolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années

Au cours des trois dernières années, la répartition du capital et des droits de vote a évolué de la manière suivante :

Au 31 mars 2007	GPL Industrie Titres nominatifs	B COLLOMB Titres nominatifs	Autocontrôle	Autres actionnaires Titres nominatifs	Public
Nombre d'actions	490 399	37 205	74 784	846	196 766
Nombre de voix	921 439	61 525	0	1 692	196 766

Au 31 mars 2008	GPL Industrie Titres nominatifs	B COLLOMB Titres nominatifs	Autocontrôle	Autres actionnaires Titres nominatifs	Public
Nombre d'actions	523 043	40 505	33 978	8 688	193 786
Nombre de voix	954 083	64 825	0	9 209	193 786

Au 31 mars 2009	GPL Industrie Titres nominatifs	B COLLOMB Titres nominatifs	Autocontrôle	Autres actionnaires Titres nominatifs	Public
Nombre d'actions	523 043	40 505	33 978	65 467	137 007
Nombre de voix	954 083	64 825	0	65 993	137 007

La société est autorisée à opérer sur ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachats d'actions.

■ Participation des salariés dans le capital

Aucune

■ Franchissements de seuils déclarés à la Société

AAZ Finances SA, Société de Gestion de Portefeuille, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse le seuil de 5% du capital de la société, le 23 janvier 2008.

■ Accord d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la Société.

La Société n'a pas connaissance d'accord d'actionnaires portant sur les titres composant son capital.

10. Rémunérations des principaux dirigeants et mandataires sociaux

Cette information n'est pas communiquée car elle revient à donner une information confidentielle.

11. L'activité du groupe par branches d'activités

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ SOVAM (BRANCHE AÉROPORTUAIRE)

■ Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de la clôture au 31 mars 2009 ainsi que ceux présentés à titre de comparaison au 31 mars 2008 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux pratiques comptables généralement admises notamment continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

■ Commentaires sur l'activité de la société Sovam SA au cours de l'exercice écoulé:

Sovam termine l'exercice 2008-2009 avec un chiffre d'affaires stable, se portant à 19,62 M€ contre 19,18 M€ pour la période précédente. Sovam est parvenue à maintenir son activité malgré la crise et l'attentisme du marché grâce à sa politique de service clients et la qualité de ses produits.

■ Composition du Chiffre d'affaires

Europe/France

Comme pour l'exercice précédent, Sovam a réalisé 63% de son chiffre d'affaires en Europe dont une grande majorité en

France. En effet, pour leurs demandes de matériels spécifiques, les acteurs majeurs du secteur aérien français font confiance à Sovam. Comme par exemple Airbus qui, après sa commande de plateformes Easy Move, s'est adressé à Sovam pour la conception de plateformes automotrices électriques les plus imposantes jamais réalisées - 4,5 mètres de large. Ces plateformes seront utilisées pour le montage des avions A330 et A330 Freighter.

Sovam a également mis au point un nouvel escalier pour l'embarquement des passagers. Equipé de panneaux solaires photovoltaïques qui contribuent pour partie à son autonomie électrique, ce nouveau véhicule a été livré fin mai à Air France.

Afrique/Maghreb/Moyen-Orient

Les ventes de Sovam sur la zone Afrique représentent 24% de son chiffre d'affaires contre 27% l'exercice précédent. Cependant, Sovam a enregistré une hausse d'activité au Moyen-Orient qui représente 12% de son chiffre d'affaires contre 9% l'exercice précédent. Elle a notamment fourni des tracteurs d'avions ainsi que des escaliers d'embarquement passagers dont certains très haut de gamme pour l'Arabie Saoudite.

Amérique du Sud: Néant

Asie/Pacifique: Sovam est peu présente sur la zone Asie / Pacifique. En effet, même si au cours de l'exercice elle a fourni des équipements pour le Cambodge, la concurrence chinoise est particulièrement bien implantée sur cette zone.

Ventilation France/Export du chiffre d'affaires (encours de chiffre d'affaires inclus)

en milliers d'euros	2008/2009			2007/2008		
	France	Export	TOTAL	France	Export	TOTAL
Aéroportuaire	11 628	7 993	19 621	9 543	9 641	19 183
%	59,26	40,74	100,00	49,74	50,26	100,00

■ Au titre des principaux faits marquants du secteur Aéroportuaire impactant la société Sovam pour la période on peut noter:

Crise économique et chute du trafic aérien

Les acteurs du secteur aéroportuaire sont touchés de plein fouet par la chute du trafic aérien, conséquence de la crise économique. Ils se montrent particulièrement attentistes et souvent optent pour le report de leurs investissements. Dans ce contexte difficile, il est compliqué pour Sovam de faire des prévisions, même à court terme.

Contrôle fiscal

Un contrôle fiscal a eu lieu au premier semestre de l'exercice. Il a porté sur la période du 01/04/2003 au 31/03/2008.

Ce contrôle a concerné l'ensemble des déclarations fiscales ou opérations susceptibles d'être examinées. La vérification s'est soldée par une pénalité d'une valeur de 26 734 € relative à la TVA facturée par les prestataires de services n'ayant pas opté pour le régime des débits et qui était déduite systématiquement de manière anticipée.

■ Perspectives et événements importants survenus depuis le 1^{er} avril 2009.

Sovam a enregistré une importante commande portant sur la fourniture de passerelles d'embarquement passagers pour Aéroports de Paris. En effet, Sovam vient de remporter avec son partenaire chinois CIMC Tianda, l'appel d'offres portant sur la

fourniture de 39 passerelles aéroportuaires destinées au futur terminal S4 de l'aéroport de Roissy – Charles de Gaulle.

Toutefois, avec un carnet de commandes de 6,5 M€ à fin juin mais une visibilité réduite à court terme du fait du contexte économique difficile, Sovam prévoit d'atteindre 13 M€ de chiffres d'affaires sur l'exercice 2009-2010.

■ Rappel des chiffres

Le résultat d'exploitation est de 0,70 M€ contre 0,86 M€ au 31 mars 2008.

Le résultat financier s'élève à - 0,18 M€ correspondant principalement à de la cession de créances auprès des banques permettant ainsi de pallier les décalages de trésorerie générés par des contrats significatifs.

Le résultat exceptionnel est de - 0,10 M€. Il est composé principalement par une amende fiscale de 27 K€ et une mise en jeu d'une garantie de 74 K€.

Le résultat courant avant impôts s'élève à 0,52 M€ contre 0,66 M€ au 31 mars 2008.

La participation est quant à elle de 0,10 K€.

Le bénéfice de la période est de 0,16 M€ contre 0,24 M€ lors de l'exercice précédent.

■ Etat des échéances des créances et des dettes

Rubriques	Brut	Echéance	
		A 1 an au +	à + d'1 an
CREANCES			
Créances de l'actif immobilisé :			
Prêts			
Autres	6 K€		6 K€
Créances de l'actif circulant :			
Clients et comptes rattachés ⁽¹⁾	4 293 K€	4 261 K€	32 K€
Personnel	9 K€	9 K€	
Etat et autres collectivités publiques	37 K€	37 K€	
Groupes et associés			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	144 K€	144 K€	
TOTAL	4 489 K€	4 451 K€	38 K€
DETTES			
Emprunts auprès des Ets de crédit	2 K€	2 K€	
Emprunts et dettes financières diverses			
Fourn. et comptes rattachés ⁽²⁾	4 519 K€	4 519 K€	
Personnel	463 K€	463 K€	
Organismes sociaux	477 K€	477 K€	
Etat et autres collectivités publiques	111 K€	111 K€	
Dettes sur immobilisations			
Groupe et Associés	261 K€	261 K€	
Autres dettes	33 K€	33 K€	
Produits constatés d'avance	160 K€	160 K€	
TOTAL	6 026 K€	6 026 K€	

(1) dont effets à négocier : 2 K€ (2) dont effets à payer : 153 K€

■ Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	14	
Agents de maîtrise	12	
Employés et Techniciens	13	4
Ouvriers	57	14
TOTAL	96	18

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ SIRAGA ENGINEERING (BRANCHE GAZ)

Grâce à sa filiale Siraga Engineering, Siraga a développé un réel savoir-faire dans le domaine de la réalisation clés en mains d'unités industrielles, depuis la conception et les études jusqu'à la construction complète d'installations.

Le chiffre d'affaires au 31 mars 2009 est de 0,87 M€ contre 11,82 M€ au 31 mars 2008. Ceci s'explique en réalité par le fait que Siraga a procédé à une restructuration en interne.

En effet, désormais, le chiffre d'affaires réalisé par Siraga Engineering représente essentiellement la refacturation des frais de fonctionnement à sa maison mère, l'ensemble des contrats d'Engineering étant exclusivement conclu par Siraga.

- Le résultat d'exploitation est nul contre 0,6 M€.
- Le résultat financier est nul et s'explique essentiellement par l'impact des frais couvrant les décalages de trésorerie.
- Le bénéfice au 31 mars 2009 est de 9 K€.

Perspectives et évènements importants survenus depuis le 1^{er} avril 2009.

Siraga, grâce à Siraga Engineering, a signé un important contrat portant sur la rénovation d'un centre emplisseur GPL à Bejaia, en Algérie, pour le compte de la société Naftal, filiale de Sonatrach. Ce contrat d'Engineering de près de 15 M€ fait partie des projets reportés et décalés à plusieurs reprises. Il inclut des prestations de génie civil, de construction de bâtiments, de remise aux normes des réseaux GPL, incendie et électriques ainsi que la réalisation complète d'un hall d'emplissage complet.

Depuis le 29 avril 2009, Siraga Engineering a intégré le champ de la certification ISO de sa maison mère Siraga dans les domaines suivants : Etudes, commercialisation, résiliation et supervision de projets dans le domaine du gaz et du pétrole.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ SIRAGA DO BRASIL (BRANCHE GAZ)

La filiale brésilienne du Groupe, Siraga do Brasil, a enregistré plusieurs décalages importants de facturation sur la période. Elle a également généré d'importants frais financiers notamment du fait des taux d'intérêts énormes au Brésil.

Toutefois, le marché brésilien est le plus grand marché GPL d'Amérique du Sud, avec un volume constant de 4,9 millions de tonnes de GPL en bouteille par an en moyenne. Siraga a donc tout intérêt à maintenir une dynamique commerciale affirmée sur cette zone et plus particulièrement auprès des 5 principales sociétés que sont Ultragas, Liquigás, SHV Gas Brazil, NG Butano et particulièrement Fogas qui couvre l'Amazonie.

- Le chiffre d'affaires au 31 mars 2009 est de 1,25 M€ contre 2,12 M€ au 31 mars 2008.
- Le résultat d'exploitation est de - 0,07 M€ contre 0,27 M€ au 31 mars 2008.
- Le résultat net est de - 0,11 M€ contre 0,18 M€ au 31 mars 2008

Perspectives et évènements importants survenus depuis le 1^{er} avril 2009.

Le prévisionnel de chiffre d'affaires de la filiale brésilienne est de 2 M€ pour l'exercice 2009-2010.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ SIRAGA ALGERIE (BRANCHE GAZ)

De par son positionnement dans un pays majeur pour le Groupe, Siraga Algérie laisse présager de très belles perspectives.

Cette société tout nouvellement en action vient de générer ses premiers résultats.

- Le chiffre d'affaires au 31 mars 2009 est de 0,36 M€.
- Le résultat d'exploitation est 0,16 M€.
- Le bénéfice au 31 mars 2009 est de 0,17 M€ contre 0,13 M€ au 31 mars 2008.

Perspectives et évènements importants survenus depuis le 1^{er} avril 2009.

Siraga Algérie participera activement à la réalisation de la commande de Naftal précédemment citée, portant sur la rénovation du centre emplisseur de Bejaia. Siraga Algérie sera ainsi un véritable support local pour le Groupe.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ IBERINGAS BRANCHE GAZ)

IberINGAS affiche à la fin de l'exercice 2008-2009 des résultats en deçà des prévisions.

- Le résultat d'exploitation est de - 0,03 M€.
- Le résultat net est de - 0,03 M€

Perspectives et évènements importants survenus depuis le 1^{er} avril 2009.

L'Espagne étant l'un des pays les plus touchés par la crise et IberINGAS ne disposant pas d'un prévisionnel satisfaisant, le Groupe Siraga a décidé de procéder à la mise en sommeil de cette filiale espagnole.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ SIRAGA INDIA. (BRANCHE GAZ)

Nouvellement créée, cette filiale est en phase de démarrage, elle ne présente donc pas de chiffre d'affaires ni de résultat significatifs.

- Le chiffre d'affaires au 31 mars 2009 est de 0,07 M€
- Le résultat d'exploitation est de - 0,07 M€.
- Le résultat net est de - 0,07 M€

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ SIRAGA (BRANCHE GAZ)

Elle est ci-après relatée.

2. LA SOCIÉTÉ SIRAGA SA (BRANCHE GPL)

1. Son activité propre

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2009 ainsi que ceux présentés à titre de comparaison au 31 mars 2008 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux pratiques comptables généralement admises notamment continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ SIRAGA SA AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Siraga affiche, au 31 mars 2009, un chiffre d'affaires de 25,14 M€ en recul de 18,42%, par rapport à l'exercice précédent.

Siraga n'a pas enregistré le chiffre d'affaires attendu du fait d'un litige relatif à un important contrat d'Engineering au Nigeria. En

parallèle, la société a dû faire face à d'importants décalages de commandes. En effet, plusieurs gros contrats d'Engineering devaient être engagés sur cet exercice 2008-2009 mais Siraga est toujours en attente de la mise en force de ces projets. Ceci explique la baisse d'activité enregistrée sur la période, même si l'activité production de machines, elle, s'est montrée très soutenue.

COMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

■ Europe/France

Le marché européen représente de façon historique une part importante et récurrente du chiffre d'affaires de la société. Sur l'exercice 2008-2009, Siraga a réalisé 29% de ses ventes sur cette zone. Elle bénéficie de la confiance de ses clients historiques français, tels Antargaz ou Primagaz par exemple, à qui elle a fourni de nombreux équipements.

Au cours de la période, Siraga a réussi à s'imposer sur un nouveau marché en Europe du Nord. En effet, elle s'est vu confier un projet de rénovation d'un centre emplisseur en Finlande pour le compte de la société Innogas.

De plus, Siraga a vu son activité casiers et distributeurs automatiques de bouteilles de gaz en nette progression sur l'exercice.

■ Afrique/Maghreb/Moyen-Orient

L'activité est toujours croissante sur cette zone géographique, représentant 37% du chiffre d'affaires de la société. En effet, Siraga s'est vu confier d'importants projets comme par exemple une commande portant sur des études sur la création d'un centre emplisseur pour une société koweïtienne.

Par contre, dans les pays du Maghreb, Siraga a dû faire face à plusieurs décalages de commandes de la part de ses clients.

Amérique du Sud

Siraga a enregistré au cours de la période une commande importante pour le compte de la société Petrocomercial en

Ventilation du chiffre d'affaires. Critère utilisé : Marchés sectoriel et géographique

en milliers d'euros	2008/2009				2007/2008			
	France	Export	Total	%	France	Export	Total	%
Aéroportuaire	29	38	67	0,27	15	4	19	0,06
GPL	6 238	18 835	25 073	99,73	4 243	26 554	30 797	99,94
Total	6 267	18 873	25 140	100,00	4 258	26 558	30 816	100,00
%	24,93	75,07	100,00		13,82	86,18	100,00	

FAITS MARQUANTS DU SECTEUR GPL IMPACTANT LA SOCIÉTÉ SIRAGA POUR LA PÉRIODE

Le marché s'est montré particulièrement attentiste au cours de cet exercice 2008-2009, conséquence directe du contexte économique difficile. Ceci s'est traduit pour Siraga par d'importants décalages et reports de commandes sur la période.

RAPPEL DES CHIFFRES

- Le total des produits d'exploitation s'élève à 26,08 M€ contre 31,33 M€ lors de la clôture précédente, soit une variation de - 16,76 %.
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 29,07 M€ contre 31,11 M€ l'exercice précédent, soit une variation de 6,56 %.
- Le montant des traitements de salaires s'élève à 4,45 M€ contre 3,98 M€ la période précédente soit une variation de 11,76 %.
- Le résultat d'exploitation est de - 2,99 M€ contre 0,21 M€ au 31 mars 2008.
- Le résultat financier est de - 0,08 M€ contre - 0,01 M€ au 31 mars 2008.
- Il est impacté principalement par :
 - Le versement de dividendes de SOVAM, soit 450 K€.
 - Le paiement d'intérêt relatif pour l'essentiel à l'utilisation de préfinancements destinés à pallier aux décalages de trésorerie, soit 359 K€ contre 98 K€ lors de l'exercice précédent.
- Le résultat courant avant impôts s'élève à - 3,08 M€ contre 0,20 M€ au 31 mars 2008.
- Le résultat exceptionnel est de - 0,33 M€.
- Ce résultat est principalement constitué par le différentiel généré entre :
 - La comptabilisation d'un amortissement dérogatoire de 0,23 M€ destiné à compléter l'amortissement économique.

Equateur. Même si elle n'a pas enregistré l'activité escomptée sur cette zone au cours de l'exercice, Siraga a conscience que le marché de l'Amérique Latine possède un réel potentiel, notamment au Brésil.

■ Asie

Siraga affiche une activité en forte hausse sur cette zone, principalement en Inde et en Indonésie où elle enregistre de nombreuses commandes. Siraga a également remporté, sur la période, une importante commande de la société Petronas, groupe pétrolier leader en Malaisie. Cette commande concerne un centre emplisseur complet.

L'application des principes de convergence des règles comptables françaises vers les normes IFRS a généré chez SIRAGA des durées d'amortissement d'usage (fiscales) plus courtes que les durées d'amortissement d'utilisation (comptables) impliquant l'enregistrement d'un amortissement dérogatoire.

- Le résultat net est de - 2,78 M€ contre 0,19 M€ au 31 mars 2008.
- Le syndicat en place et la commission de salariés n'ayant pas souhaité la reconduction du précédent Accord d'Intéressement, aucun montant d'Intéressement n'a donc été calculé au 31 mars 2009.
- Les résultats de l'exercice ne permettent pas l'activation de la Participation.
- Au 31 mars 2009, le total du bilan de la société s'élevait à 17,01 M€ contre 21,69 M€ au 31 mars 2008, soit une variation de - 21,58 %.

INDICATEURS DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ

	2008/2009	2007/2008
Délai moyen règlements clients	106 jours	121 jours
Délai moyen règlements fournisseurs	81 jours	84 jours
Délai moyen de rotation des encours	55 jours	26 jours
Expression du stock en nombre de jours	49 jours	45 jours

Ces indicateurs sont complétés de l'ensemble des indicateurs relatifs à la politique de management de la Qualité (certification ISO 9001) au titre desquels on peut citer :

Indicateurs de SAV, stock-mort, retard clients, satisfaction clients...

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

Rubriques	Brut	Échéance	Disponible
		A 1 an au +	à + d'1 an
CRÉANCES			
Créances de l'actif immobilisé:			
Prêts	167 K€	167 K€	
AUTRES	35 K€		35 K€
Créances de l'actif circulant:	37 K€		37 K€
Clients et comptes rattachés (1)			
Personnel	9 650 K€	9 650 K€	
Organismes sociaux	38 K€	9 K€	29 K€
État et autres collectivités publiques	6 K€	6 K€	
Groupes et associés	1 203 K€	1 203 K€	
Autres créances	206 K€	206 K€	
Charges constatées d'avance	- 2 K€	- 2 K€	
TOTAL	111 K€	111 K€	
DETTES			
Emprunts auprès des Ets de crédit (3)	2 694 K€	2 301 K€	394 K€
Emprunts et dettes financières diverses			
Fourn. et comptes rattachés (2)	4 890 K€	4 890 K€	
Personnel	774 K€	774 K€	
Organismes sociaux	772 K€	772 K€	
État et autres collectivités publiques	95 K€	95 K€	
Dettes sur immobilisations			
Groupe et Associés	329 K€	329 K€	
Autres dettes	705 K€	705 K€	
Produits constatés d'avance	698 K€	698 K€	
TOTAL	10 958 K€	10 564 K€	394 K€

(1) dont effets à négocier : 14 K€ (2) dont effets à payer : 44 K€ (3) dont Préfinancement

Banques	Lignes autorisées	Utilisation au 31/03/09	Utilisation au 31/03/08
BNP Paribas	1 450 K€	80 K€	-
Palatine	2 500 K€	300 K€	-
Tarneaud	3 000 K€	1 195 K€	810 K€
Fortis	1 100 K€	130 K€	1 600 K€
LCL	1 000 K€		-
TOTAL	9 050 K€	1 705 K€	2 410 K€

Indicateurs financiers

Ratio d'endettement

(si > à 80 % signifie que l'entreprise est endettée)

Total des dettes par rapport au total de l'actif

31/03/2009:

10 958 K€ / 17 010 K€ = 64,42 % (dont 2,31 % à + d'1 an)

31/03/2008:

13 247 K€ / 21 690 K€ = 61,07 % (dont 0,54 % à + d'1 an)

Ratio de liquidité

(si > à 1 signifie que l'entreprise est solvable)

(Actifs circulants – Stocks) / Dettes à court terme

31/03/2009:

(12 899 K€ - 2 096 K€) / 10 564 K€ = 1,02

31/03/2008:

(17 692 K€ - 1 505 K€) / 13 131 K€ = 1,23

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE

Le Groupe Siraga a reçu une importante commande de la société Naftal. Filiale de Sonatrach, Naftal est l'entreprise nationale algérienne de commercialisation et de distribution des produits pétroliers. Ce contrat d'Engineering de près de 15 M€ qui avait été reporté à de nombreuses reprises, porte sur la rénovation du centre emplisseur de Bejaia. Ce projet inclut des prestations de génie civil, de construction des bâtiments, de remise aux normes des réseaux GPL, incendie et électriques ainsi que la réalisation d'un hall d'emplissage complet.

Le carnet de commandes à fin juin 2009 de 9 M€ ainsi que le prévisionnel commercial de prise d'affaires GPL permettent d'avancer une estimation de chiffre d'affaires pour le 31 mars 2010 de 32 M€.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

De façon à conserver son avance technologique face à sa concurrence et proposer à ses clients des nouveaux procédés,

Siraga a maintenu sur l'exercice son effort en termes de développements et de conception de nouveaux produits.

Les enjeux généraux de la Recherche et Développement de Siraga se définissent principalement sur 2 axes :

- La compétitivité, le renouvellement et la qualité des produits, leurs adaptations aux besoins des marchés et des clients, leurs cycles de vie et leurs impacts ;
- L'efficacité, la fiabilité, la durée de vie et la sécurité des produits et des installations livrées.

Les efforts de la période en R&D portent principalement sur :

- La création d'un distributeur automatique de bouteilles de gaz totalement autonome : alimentation par panneaux solaires photovoltaïques / système GSM / paiement par carte bancaire.

Ce concept permet l'achat et l'échange d'une bouteille de gaz (butane ou propane) 24h/24, dans des lieux stratégiques clairement définis. Siraga est prêt à lancer la commercialisation de ce nouvel équipement.

Ce projet est soutenu par OSEO Innovation sous forme d'une « Aide à l'Innovation » de 60 K€.

Il fait l'objet d'un investissement global de 195 K€ au 31/03/2009.

Le montant de l'investissement relatif aux développements est de 213 K€ sur la période.

FACTEURS DE RISQUES

- Contrôle interne

La société consciente des nécessités des règles et des procédures dans un grand nombre de domaines a organisé un contrôle interne.

Ce contrôle interne est destiné à sécuriser l'atteinte des objectifs

de la société, gérer ses risques, protéger ses actifs, maîtriser ses opérations, respecter les consignes de la Direction, produire une information financière et comptable fiable et assurer le respect de la mise en conformité aux lois et règlements en vigueur.

Dans un rapport en date du 30 mai 2008, la société Lloyd's Registrar Quality Assurance France (LRQA) a de nouveau déclaré, après audit, que le système de management de Siraga en son site de Buzançais était recommandé pour les normes ISO 9001-2000.

De plus, depuis avril 2009, les sociétés Siraga Engineering et Ingas Engineering sont intégrées au périmètre de certification de Siraga.

- Les facteurs de risques décrits au paragraphe 7 (voir page 9) s'appliquent également à Siraga SA.

PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTRÔLE

Néant sur la période concernée.

CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITÉ

Ces informations sont traitées en annexe 1 du présent rapport.

CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

Ces informations sont traitées en annexe 1 du présent rapport.

2. Le capital de la société

L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ AU 31/03/09 (L. 233-13)

Actionnariat	Actions détenues		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
COLLOMB Benoît	40 505	5,06	64 825	5,31
GPL Industrie	523 043	65,38	954 083	78,08
Autodétention	33 978	4,25	0	0
Public	202 474	25,31	203 000	16,61
dont titres au porteur	137 007		137 007	
dont titres nominatifs	65 467		65 993	
Total	800 000	100,00	1 221 908	100,00

- Ci-après l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 mars 2009 plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales:

– La société Partnership Convictions détient plus de 5% du capital social.

– La société GPL Industrie détient plus de 50% du capital social.

– Benoît Collomb détient, directement et indirectement, plus des 2/3 du capital social.

- Droit de vote double

Les principaux actionnaires bénéficiant d'un droit de vote double sont Monsieur Benoît Collomb et GPL Industrie SA.

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (L. 225-100-3)

En application de l'article L. 225-100-3, il est précisé les points suivants, susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital est indiquée ci-dessus.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de

contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier,

- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 14 des statuts. Il n'a pas été mis en place de règlement intérieur du conseil.
- En matière de pouvoirs du Conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe « 6. Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice ».
- La modification des statuts de la Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du Conseil d'administration.

LES ACTIONS D'AUTOCONTRÔLE

Aucune filiale ou société contrôlée directement ou indirectement par la Société ne détient d'action d'autocontrôle.

AVIS DE DÉTENTION ET ALIÉNATION DE PARTICIPATION CROISÉE

Au cours de l'exercice, il n'a été réalisé aucune aliénation de plus de 10% de capital sans que la Société concernée n'en soit avisée.

Au cours de l'exercice, il n'a été cédé aucune action concernant une société dans laquelle une détention était effective.

NOMBRE D' ACTIONS PROPRES ACHETÉES ET VENDUES PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, la Société n'a procédé pendant la période, à aucune opération d'achat d'actions propres.

Au 31 mars 2009, la Société détenait en conséquence en propre 33 978 actions représentant 4,25% du capital, affectée à l'objectif de croissance externe.

LES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Il n'a été consenti à ce jour aucune délégation en matière d'augmentation de capital qui serait encore en vigueur.

Aucune demande de délégation n'a été soumise au vote de l'Assemblée Générale.

3. Les mandataires

MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Il est précisé en outre qu'au cours de sa séance du 11 septembre 2006, le Conseil a confirmé l'attribution de la Direction Générale au Président du Conseil d'Administration.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX (art L225-102-1 al 3 du Code de Commerce)

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de fin de mandat	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)
Benoît COLLOMB	Président du Conseil d'Administration Directeur Général	2012	Administrateur et PDG de la société GPL Industrie Président de la société Sovam SA Président de la société Goavec Engineering SAS Administrateur de la société Siraga Engineering
Jean-François VAURY	Administrateur	2010	Président de la société Johes SAS Président de la société Ciclad Participations SAS Directeur Général de la société Ciclad Gestion SAS Directeur Général de la société Valens SAS Président du comité de surveillance de la société Axicorp SAS Membre du comité stratégique de la société Cari Finance SAS Administrateur, membre du comité stratégique, membre du comité des rémunérations et nominations de Entrepouse Contracting SA Membre du comité de surveillance de la société DP Logiciels SAS Membre du comité de surveillance de la société Sikinos (Arelec) SAS Administrateur de la société GPL Industrie Représentant permanent de la société Johes SAS au conseil de surveillance de la société CNIM Représentant permanent de la société Johes SAS au conseil de surveillance de la société Superba SA
GPL Industrie	Administrateur	2010	
Maria COLLOMB	Représentant permanent de la société GPL Industrie		Administrateur de la société GPL Industrie
Eric BATISE	Directeur Général Délégué	2012	Directeur Général Délégué de la société GPL Industrie Administrateur de la société Siraga Engineering Directeur Siraga India Private Limited Directeur Général de Siraga Algérie SPA

LES NOMINATIONS, RENOUVELLEMENTS ET RATIFICATION DE COOPTATIONS

Aucune cooptation n'est intervenue dans le courant de l'exercice.

LES JETONS DE PRÉSENCE

Aucun jeton de présence n'a été versé et aucune mission spéciale n'est intervenue. Il n'est pas prévu la mise en place de jetons de présence.

LES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES

Cette information n'est pas communiquée car elle revient à donner une information confidentielle.

Rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes :

Aucune disposition de cet ordre n'a été mise en place au sein de la société.

■ Obligations de conservation liées aux attributions de stock options ou d'actions gratuites aux mandataires

Il est précisé que depuis le 1^{er} avril 2008, aucun mandataire social n'a bénéficié d'attribution de stock options et/ou d'actions gratuites.

4. Les commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les rapports des Commissaires Aux Comptes sont tenus à disposition.

Par ailleurs, il est indiqué que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux Administrateurs et aux Commissaires Aux Comptes.

Mandat des Commissaires Aux Comptes

Les Commissaires Aux Comptes titulaires et suppléants nommés le 10/09/2003 voient leurs mandats respectifs échoir lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice au 31/03/2009 :

- Monsieur Jérôme Giannetti
- La société Présence Audit & Conseil, Commissaires Aux Comptes titulaires,

Et de :

- Monsieur Patrick Bourdin,
- La société RSA – SEEC et Associes, Commissaires Aux Comptes suppléants.

Une personne physique, ainsi qu'un membre signataire d'une société de Commissaires Aux Comptes, ne peut intervenir plus de six exercices consécutifs pour la certification des comptes d'une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Il sera donc proposé par le Conseil d'Administration à l'AGO :

Commissaires Aux Comptes titulaires :

- de nommer la société ATRIOM en remplacement de Monsieur Jérôme GIANNETTI, Commissaire Aux Comptes titulaire,
- de renouveler la société PRESENCE AUDIT ET CONSEIL dans ses fonctions de Commissaire Aux Comptes titulaire.

Commissaires Aux Comptes suppléants :

- de nommer la société AGENORA (12, rue Alfred de Vigny 75 008 PARIS) en remplacement de la société RSA – SEEC ET ASSOCIES aux fonctions de Commissaires Aux Comptes suppléant.
- de nommer Monsieur Michel MEHUT en remplacement de Monsieur Patrick BOURDIN aux fonctions de Commissaires Aux Comptes suppléant.

Ces nominations et renouvellements interviendraient pour une durée de 6 exercices expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice qui sera clos en 2015.

5. Les salariés

LA QUOTITÉ DE CAPITAL DÉTENU À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (L. 225-102)

A la clôture de l'exercice, aucune participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce n'existait dans le capital de la société.

LA NOMINATION D'ACTIONNAIRE(S) SALARIÉ(S) EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR(S)

La participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du code de commerce n'étant pas supérieure à 3% du capital de la société, l'assemblée n'a pas à procéder à la nomination d'un ou plusieurs administrateurs désignés sur proposition des salariés actionnaires.

6. Les conventions réglementées

Il vous est demandé d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration.

Les Commissaires aux Comptes les présentent et donnent à leur

sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial.

Certaines d'entre elles n'ont pu être préalablement autorisées par le Conseil. Il conviendra donc de les approuver dans les termes de l'article L. 225-42 du Code de Commerce.

ANNEXE 1. Les conséquences sociales et environnementales de l'activité

1. Conséquences sociales de l'activité

RESSOURCES HUMAINES

La mission des ressources humaines est de nourrir la croissance durable de l'entreprise en accompagnant les collaborateurs de Siraga.

Identifier et recruter les futurs éléments porteurs, les développer, les promouvoir et les fidéliser est au cœur de la stratégie d'anticipation des Ressources Humaines.

DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

Le contexte actuel de l'emploi et la spécificité du métier de Siraga rend difficile le recrutement au niveau des ingénieurs de haut niveau.

Pour répondre à cette difficulté la société joue sur des bonnes conditions de travail, une ouverture très large sur l'étranger et sur sa politique de rémunération.

LICENCIEMENTS

Sur l'exercice, il n'y a eu aucun licenciement à caractère économique.

INFORMATIONS LIÉES À L'EFFECTIF

Ventilation de l'effectif moyen

	Femmes	Hommes	Total
Cadres	6	31	37
Agents de maîtrise et techniciens	4	36	40
Employés	10	-	10
Ouvriers	3	37	40
TOTAL	23	104	127

Répartition des âges par service

	ACH	ADM	BET	COM	ENG	ORD	PRC	QUA	SAV	ING	S/TOTAL	PB1	PB2	TOTAL
20 à 25 ans			4								4	5		9
26 à 30		1	1	3	1			1		3	10	4	1	15
31 à 35	2	1	5	2			1			2	13	7		20
36 à 40	1	1	4	3	4	2	1		1		17	6	1	24
41 à 45			3	2			1	1		1	8	5	1	14
46 à 50		1	1	1	1				1	2	7	3	3	13
51 à 55		2	1	1		1		2			7	7	4	18
56 à 60	1		1		1					1	4	5	0	9
TOTAL	4	6	20	12	7	3	3	4	2	9	70	42	10	122
Age moyen	41	43	37	39	42	45	39	45	45	39	40	42	48	41

ACH: Achats
ADM: Administration
BET: Bureau d'études
COM: Commercial

ENG: Engineering
ORD: Ordonnancement Lancement
PRC: Pièces Rechange
QUA: Qualité

SAV: Service après-ventes
PB1: Atelier 1
PB2: Atelier 2
ING: Arles

■ L'effectif ne laisse pas constater d'écarts significatifs par rapport à l'exercice précédent.

La société a engagé depuis plusieurs années une gestion des départs en retraite.

On assiste donc à ce titre à des mutations entre services de la société favorisant ainsi la promotion interne.

Les nouvelles embauches n'étant réalisées qu'au niveau de techniciens et ingénieurs.

■ Le principe de l'annualisation du temps de travail effectif du personnel de Bureau d'Etudes et de Production n'a pas suffi à absorber la forte croissance de chiffre d'affaires de la période au niveau de la vente d'équipements.

Il a donc fallu faire appel pour la première fois de façon significative aux heures supplémentaires se trouvant de plus fortement favorisées depuis octobre 2007 par la loi TEPA.

■ La Société a également eu recours à l'intérim, représentant en moyenne 15 % de l'effectif contre 9,50 % au 31/03/2008, soit un nombre moyen de travailleurs pour la période de 19 contre 11 au 31/03/2008.

BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

■ L'organisation du temps de travail de la Société est régie par les conditions portées dans l'accord 35 heures mis en place depuis le 9 mars 2001.

■ Le 14 juin 2002 un avenant à l'accord 35 heures, portant sur la mise en place de règles concernant la gestion du temps de travail effectif, plus favorables pour les salariés que celles prévues par la loi, a été signé.

■ Mise en place le 26 septembre 2002 d'un accord d'intéressement associant le personnel à la réalisation d'objectifs stratégiques de la société.

■ Mise en place le 12 septembre 2003 d'un Plan Epargne Entreprise (PEE), portant sur un système d'épargne collectif ouvert à tous les salariés ayant au moins 3 mois d'ancienneté dans la société et donnant la faculté de participer avec l'aide de celle-ci, à la constitution d'un portefeuille de valeurs mobilières.

■ Mise en place d'un nouvel accord d'intéressement 27 septembre 2005 venant en remplacement de celui mis en place le 26 septembre 2002.

- Le 8 novembre 2005, signature d'un avenant à l'accord 35 heures portant sur une adaptation des horaires pour l'ensemble du personnel. Celui-ci de plus instaure les titres de restauration pour l'ensemble des salariés.
- Le 12 avril 2006, signature d'un avenant à l'accord 35 heures portant sur un réaménagement de l'horaire de travail du personnel du service Casiers.
- Le 5 juillet 2006, signature d'un avenant à l'accord 35 heures portant sur le rattachement du personnel Magasin au service Achats.
- Le 24 janvier 2007, mise en place d'une décision unilatérale portant sur la matérialisation du régime de remboursement de « Frais de santé » pour les personnels non-cadres et cadres (cotisation unique).

LA RÉMUNÉRATION

Les rémunérations sont revues chaque année dans un dispositif pouvant allier l'augmentation générale et la performance individuelle.

Les entretiens annuels individuels permettent pour chacun des salariés de la société :

- De faire un point sur la période écoulée,
- De définir les nouveaux objectifs,
- De définir les besoins en formation et en matériel pour atteindre les objectifs fixés,
- De déceler les besoins d'évolution personnelle du salarié,
- De valoriser par une augmentation ou une prime la performance atteinte.

LES CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Les réunions du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail auxquelles participe également la Médecine du Travail se tiennent tous les trois mois et font l'objet d'un rapport (rapport faisant l'objet d'un affichage, d'une mise à disposition au service du personnel et d'un envoi à l'Inspection du Travail).

Le CHS/CT ainsi qu'une commission composée par des salariés de la société ont permis l'établissement du document unique et plan d'actions relevant de l'analyse des risques professionnels.

■ Bilan des accidents de travail

	Taux de Fréquence	Taux de gravité
Année 2008	12,66	0,21
Année 2007	31,90	0,16
Année 2006	28,10	0,21

Taux de fréquence = Nombre d'accidents avec arrêts par rapport aux heures travaillées.

Taux de gravité = Nombre de jours d'arrêt par rapport aux heures travaillées.

Pour information les indices nationaux relatifs à l'activité de la société sont :

	Taux de fréquence	Taux de gravité
Année 2006	24,7	1,04

(Chiffres 2007 et 2008 non communiqués au niveau national)

On peut donc remarquer que Siraga se situe sur les 2 dernières années au-dessus des taux de fréquence nationaux en présentant cependant un taux de gravité non significatif.

80 % des Accidents de Travail recensés sont le fait de douleurs de la région lombaire générées par la prise de mauvaises positions lors de déplacement de charges.

Pour pallier à cela, la Société a mis en place des formations « gestes et postures ».

LA FORMATION

La formation vise à développer les compétences techniques, relationnelles et managériales requises dans l'exercice des responsabilités confiées et à préparer les collaborateurs à de nouvelles prises de fonctions.

Un plan de formation est mis en place de façon annuelle. Le personnel de Siraga SA bénéficie également de l'offre de formation interne proposée par son centre LPG ACADEMY.

Les facteurs déterminants de formation sont :

- Le besoin de formation déterminé pour chaque salarié lors de l'entretien individuel annuel réalisé par les responsables de service.
- Les besoins de formation basés sur les choix de la Direction, concernant la stratégie à moyen et long terme de la société en termes notamment technologique et commercial.
- Les besoins de formation dans le cadre d'acquisition, de maintien ou de mise à niveau d'habilitations ainsi que les stages « sécurité » restent un axe prioritaire.

De plus depuis le 1^{er} janvier 2005 chaque salarié bénéficie du Droit Individuel à la Formation (DIF) lui permettant de se constituer un capital temps formation qu'il pourra utiliser à son initiative, mais en accord avec son employeur (capitalisation à raison de 20 heures/an cumulable sur 6 ans).

Un compteur mis en place sur son bulletin de salaire le tient informé mensuellement de l'évolution de ce capital.

ŒUVRES SOCIALES

La société en plus d'assumer les dépenses de fonctionnement du Comité d'Entreprise (local, matériel...) participe par le versement de sa contribution patronale à la réalisation des nombreuses activités sociales et culturelles développées par le Comité d'Entreprise en faveur du personnel.

SOUS-TRAITANCE

La Société ayant une vocation essentielle de montage et d'assemblage d'éléments, pour la partie fabrication elle fait donc appel à la sous-traitance.

Cette dernière représente environ 40 % des achats de la société.

Elle est à 80 % nationale au 31 mars 2009, mais pourra dans le futur s'étendre au-delà des frontières.

La grande majorité de ses partenaires étant française, le risque lié au non-respect des réglementations en vigueur (notamment sociales et environnementales) est très limité.

Dans le cadre d'externalisations, la société se chargera donc d'opérer un contrôle de ses partenaires étrangers.

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET POPULATION LOCALE

Du fait de son internationalisation, la Société est étroitement impliquée dans la vie des communautés qui accueillent ses produits.

De manière générale, les filiales de Siraga développent des relations de qualité avec les communautés à côté desquelles ou avec lesquelles elles opèrent.

2. Conséquences environnementales de l'activité

Du fait de son activité quasi essentielle de montage et d'assemblage, la société n'est pas génératrice de façon significative de nuisances environnementales.

La société s'est cependant engagée dans une lutte contre la pollution en appliquant une gestion rigoureuse de la collecte et du traitement des déchets.

DÉCHETS INDUSTRIELS

Chutes, boues, bains concentrés usés, emballages souillés, peintures et diluants faisant appel à des établissements traiteurs (agrément préfectoraux ou ministériels).

DÉCHETS ISSUS DES BUREAUX

La société a installé des corbeilles de bureaux à 2 contenants (papiers et autres déchets).

Sont également ramassés et recyclés les toners et cartouches d'encre.

Les matériels informatiques obsolètes ou hors service sont remis à un prestataire informatique qui prend en charge la destruction de la part non utilisable selon les normes légales.

De plus dans le cadre de la valorisation des déchets par réemploi, recyclage ou toute autre action, la société pratique elle-même un tri sélectif total de ses déchets.

Siraga a mis en exploitation en décembre 2005 son nouvel ensemble de peinture par procédé poudre venant en remplacement de cabines utilisant des peintures solvantes.

Ce nouvel équipement prend en compte les nouvelles législations COV (Composés Organiques Volatils) et permet donc de répondre à la Directive Européenne applicable pour les installations existantes en 2005.

L'accompagnement de la CRAM Centre dans le cadre d'un contrat de prévention a été décisif pour la réalisation de cet investissement.

Au-delà des effets économiques vitaux pour Siraga, ce nouvel ensemble répond à 2 aspects prioritaires :

- La prévention des risques professionnels (inhalation de produits, bruits...).
- La poursuite de la politique environnementale (suppression des émissions de solvants et de déchets sous forme de boues...)

ANNEXE 2 **Tableau des résultats des** CINQ DERNIERS EXERCICES DE SIRAGA

Nature Des Indications	31/03/05	31/03/06	31/03/07	31/03/08	31/03/09
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
- Nombre des actions ordinaires existantes	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000
- Nombre des actions à dividendes prioritaires	0	0	0	0	0
- Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	18 208 319	20 870 035	27 931 610	30 815 791	25 140 421
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	966 198	940 787	1 502 699	963 073	-1 954 722
- Impôts sur les bénéfices	153 117	228 562	308 684	329 752	-628 653
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	22 816	99 626	114 201	70 917	
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	401 361	392 852	824 844	186 013	-2 780 847
- Résultat distribué	192 000	288 000	344 000	0	0
III. RÉSULTATS PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,99	0,77	1,35	0,70	-1,66
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,50	0,49	1,03	0,23	-3,48
- Dividende net attribué à chaque action	0,24	0,36	0,43	0,00	0,00
IV. PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	123	119	115	117	128
- Montant de la masse salariale de l'exercice	3 635 111	3 603 185	3 536 610	3 984 177	4 452 708
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 570 102	1 622 356	1 597 212	1 729 781	1 987 064

COMPTES CONSOLIDÉS

■ ■ ■ période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009

SOMMAIRE

1	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	p 27
2	BILAN CONSOLIDÉ	p 28
3	TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	p 29
4	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	p 30
	Note 1	Référentiel comptable
	Note 2	Principes et méthodes
	Note 3	Périmètre de consolidation
	Note 4	Faits majeurs de l'exercice
	Note 5	Information sectorielle
	Note 6	Produits des activités ordinaires
	Note 7	Achats consommés
	Note 8	Charges de personnel
	Note 9	Autres produits et charges opérationnels
	Note 10	Résultat financier net
	Note 11	Impôt sur le résultat
	Note 12	Résultat par action
	Note 13	<i>Goodwill</i>
	Note 14	Immobilisations incorporelles
	Note 15	Immobilisations corporelles
	Note 16	Pertes de valeur
	Note 17	Actifs financiers non courants
	Note 18	Impôts différés
	Note 19	Stocks
	Note 20	Clients et autres débiteurs
	Note 21	Capitaux propres et réserves
	Note 22	Emprunts et dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie
	Note 23	Provisions pour avantages au personnel
	Note 24	Provisions
	Note 25	Autres dettes courantes
	Note 26	Instruments financiers
	Note 27	Transactions avec les parties liées
	Note 28	Effectifs
	Note 29	Montant des honoraires de commissariat aux comptes
	Note 30	Engagements hors bilan

1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Notes	31/03/2009	31/03/2008
Ventes de biens		45 811	48 343
Prestations de services		517	391
Autres produits de l'activité		222	73
Produits des activités ordinaires	6	46 550	48 807
Achats consommés	7	-26 318	-27 585
Charges de personnel	8	-10 754	-9 857
Charges externes		-9 582	-8 320
Impôts et taxes		-510	-669
Dotations aux amortissements		-621	-613
Dotations aux provisions (nettes de reprises)		-1 048	-471
Autres produits et charges d'exploitation			1
Résultat opérationnel courant		-2 282	1 292
Autres produits et charges opérationnels	9	-118	-2
Résultat opérationnel		-2 401	1 289
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		6	18
Coût de l'endettement financier brut		-673	-399
Coût de l'endettement net	10	-668	-381
Autres produits et charges financiers		13	90
Impôts sur le résultat	11	703	-451
Quote part de résultats des sociétés mises en équivalence		-27	
Résultat des activités poursuivies		-2 380	547
Intérêts minoritaires		22	47
Résultat consolidé - part du groupe		-2 402	501
Résultat de base par action (en €)	12	-3,14	0,67
Résultat dilué par action (en €)	12	-3,14	0,67

2. BILAN CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Notes	31/03/2009	31/03/2008
Ecart d'acquisition nets	13	1 052	1 052
Immobilisations incorporelles	14	2 014	1 896
Immobilisations corporelles	15	2 837	3 116
Actifs financiers non courants	17	92	66
Impôts différés actif	18		
Total des actifs non courants		5 995	6 130
Stocks	19	4 684	4 310
Clients	20	18 686	21 681
Autres débiteurs	20	1 791	2 310
Trésorerie et équivalents de trésorerie		818	1 481
Total des actifs courants		25 979	29 782
TOTAL DE L'ACTIF		31 974	35 912
Capitaux propres			
Capital souscrit		3 000	3 000
Réserve légale		288	279
Autres réserves		5 728	5 222
Titres en autocontrôle		-612	-612
Ecart de conversion		-21	-9
Report à nouveau			15
Résultat de l'exercice		-2 402	501
Capitaux propres part du groupe		5 981	8 395
Intérêts minoritaires		311	341
Total des capitaux propres consolidés		6 291	8 735
Emprunts et dettes financières	22	620	457
Avance conditionnée		210	238
Provisions pour avantages au personnel	23	925	993
Autres provisions non courantes	24	103	76
Impôts différés passifs	18	57	283
Total des passifs non courants		1 915	2 047
Emprunts et dettes financières	22	7 382	5 573
Autres provisions courantes	24	600	451
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	25	15 675	18 988
Dettes fiscales IS	25	111	119
Total des passifs courants		23 767	25 130
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		31 974	35 912

3. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Le capital est composé de 800 000 actions de 3,75€ de valeur nominale.

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Réserves et résultat consolidés	Variation de juste valeur des instruments financiers	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Situation au 31 mars 2007	3 000	-967	5 422	7 456	295	7 751
Ecart de change			-17	-17	-1	-18
Variation de la juste valeur des instruments financiers						
Résultat de la période			501	501	47	547
Actions propres		355	430	785		785
Dividendes distribués			-329	-329		-329
Situation au 31 Mars 2008	3 000	-612	6 007	8 395	341	8 735
Ecart de change			-12	-12	-1	-14
Variation de la juste valeur des instruments financiers						
Résultat de la période			-2 402	-2 402	22	-2 380
Actions propres						
Dividendes distribués					-51	-51
Situation au 31 Mars 2009	3 000	-612	3 593	5 981	311	6 291

4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2009	31/03/2008
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ		
Résultat de la période	-2 380	547
Ajustements pour :		
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	27	
Amortissements et Provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	720	699
Coût de l'endettement financier net	668	381
Résultat de cession des immobilisations	26	28
Charges d'impôt	-703	451
Autres produits et charges calculés		
Résultat opérationnel avant variation du BFR et des provisions	-1 642	2 107
Variation du BFR liée à l'activité	2 207	-176
Variation du BFR liée aux créances apportées en garantie	-2 391	-592
Impôts payés	477	-556
Trésorerie nette provenant de l'activité	-1 347	783
Produit de cession des immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations	-477	-554
Incidence des variations de périmètre		
Acquisitions & cessions de filiales		-202
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	-477	-756
Rachats et reventes d'actions propres		
Remboursements d'emprunts	-487	-304
Intérêts nets payés	-673	-381
Dividendes versés aux actionnaires de la sté mère		-329
Dividendes versés aux minoritaires	-51	
Encaissements provenant d'emprunts	400	
Flux liés aux opérations de financements garantis	2 391	592
Autres flux liés aux opérations de financement	-28	-13
Trésorerie nette provenant des activités de financement	1 553	-435
Variation de la trésorerie nette	-272	-409
Trésorerie d'ouverture	-1 083	-677
Effet de la variation du taux de change	-2	3
Trésorerie de clôture	-1 357	-1 083
Rapprochement de la trésorerie		
Disponibilités	800	966
Valeurs mobilières de placement	18	516
Crédit de préfinancement	-1 705	-2 410
Concours bancaires courants	-470	-154
Trésorerie de clôture	-1 357	-1 083

Note 1 Référentiel comptable

Siraga est une entreprise de droit français domiciliée en France.

Le siège social de Siraga est situé à : ZI Les Hervaux – BP 14 – 36500 BUZANCAIS.

Les états financiers consolidés de Siraga pour l'exercice clos le 31 mars 2009 comprennent Siraga et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration le 1er juillet 2009. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Note 2 Principes et méthodes

2-A BASE DE PRÉPARATION

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Conformément aux prescriptions IFRS, ils sont préparés sur la base du coût à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, et ceux ayant une maturité de moins de douze mois suivant la clôture de l'exercice, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

Les actifs non courants destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Evolution du référentiel comptable par rapport à l'exercice précédent

Aucune norme et interprétation devenue d'application obligatoire pour l'exercice clos au 31 mars 2009 n'a eu d'impact significatif sur les comptes consolidés.

2-B MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société consolidante ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère, à la date de l'arrêté des comptes. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques opérationnelles et financières d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe Siraga détient plus de la moitié de droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

La notion d'influence notable est présumée lorsque le groupe détient un pourcentage des droits de vote compris entre 20 et 50%.

Les titres des filiales non significatives sont classés en tant qu'actifs

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes IFRS implique que le Groupe Siraga doit procéder à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses susceptibles d'affecter le montant des actifs et passifs potentiels à la date d'arrêté, ainsi que les produits et charges de la période.

Des changements de faits et de circonstances peuvent conduire le Groupe Siraga à d'éventuels changements d'estimations ultérieurs.

financiers disponibles à la vente. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains ou perte résultant de cette évaluation sont inscrits en capitaux propres.

Toutes les transactions et soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

2-C TRANSACTIONS ET COMPTES EXPRIMÉS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

■ 2-C-1 Conversion des comptes exprimés en monnaie étrangère

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle. Le bilan des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'Euro est converti en Euros au cours de clôture, sauf les capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Le compte de résultat est converti au taux moyen de la période.

Les différences de conversion du bilan sont enregistrées distinctement au poste « écart de conversion » dans les capitaux propres et comprennent l'incidence de la variation des taux de change sur les actifs et sur les passifs.

■ 2-C-2 Conversion des transactions libellées en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

2-D INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le groupe a recours à des couvertures Coface pour couvrir le risque de change résultant de son activité. Les instruments de couverture des offres sont assimilables à des options. Ceux couvrant des contrats de vente ferme sont assimilés à des contrats de ventes à terme.

Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de transactions. Cependant les instruments dérivés qui ne répondent

pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisés comme des instruments spéculatifs

Les instruments dérivés sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition, correspondant à la prime payée. Par la suite, ces instruments sont valorisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont immédiatement comptabilisées en résultat sauf dans le cas de l'application du traitement dérogatoire de couverture.

La juste valeur des contrats de change à terme est leur valeur de marché en date de clôture, qui correspond à la valeur actualisée du cours à terme.

2-E COUVERTURE

La norme IAS 39 « Instruments Financiers comptabilisation et évaluation » reconnaît 3 catégories de couverture possibles :

- La couverture d'éléments monétaires : couverture de l'exposition d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement à terme qui pourrait affecter le résultat,
- La couverture de flux de trésorerie : couverture d'un flux de trésorerie futur associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue qui pourrait affecter le résultat,
- La couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère.

La couverture du risque de change d'un engagement ferme est comptabilisée comme une couverture de flux de trésorerie.

On constate au sein du Groupe des couvertures de flux de trésorerie liées à des couvertures de change attachées à des achats ou des ventes à terme en devises étrangères.

Ces instruments ont notamment pour caractéristiques :

- De n'être utilisés qu'à des fins de couverture.
- De n'être traités qu'avec la Coface au titre d'un contrat de garanties de change de type « négociation » ou exclusivement avec des banques françaises de premier rang constituant le pool bancaire du Groupe pour les opérations de change à terme.
- De ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties, et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change font l'objet d'états de reporting mensuels spécifiques à destination des organes de Direction et de contrôle des sociétés concernées.

Couverture de flux de trésorerie

Elle concerne l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue.

Pour les couvertures des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. La partie de couverture estimée inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat

Si une couverture de transaction prévue conduit ultérieurement à comptabiliser un actif non-financier ou un passif non-financier, ou si une transaction prévue portant sur un actif non-financier ou un passif non-financier devient un engagement ferme auquel est appliquée une comptabilité de juste valeur, le profit ou la perte cumulé associé est sorti des capitaux propres et inclus dans le coût initial ou dans toute autre valeur comptable de l'actif ou du passif non financier.

Si l'actif ou le passif couvert est de nature financière, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres sont reclassés en résultat de la période au cours de laquelle l'actif ou le passif affecte le résultat.

Lorsque l'instrument de couverture arrivé à maturité, est vendu, résilié ou exercé, ou lorsque le Groupe révoque la désignation de la relation de couverture, mais s'attend toujours à ce que la transaction couverte prévue soit réalisée, le profit ou la perte cumulé à cette date est maintenu en capitaux propres et est

comptabilisé conformément à la méthode précédemment décrite lorsque la transaction se produit.

Lorsque le Groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée, le profit ou la perte cumulé latent qui avait été comptabilisé en capitaux propres est comptabilisé immédiatement en résultat

2-F REGROUPEMENT D'ENTREPRISES — GOODWILL

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Toute différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables est enregistrée en tant que *goodwill* à l'actif du bilan.

Le *goodwill* est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Le *goodwill* est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. S'agissant des entreprises associées, la valeur comptable du *goodwill* est incluse dans la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée.

Un *goodwill* négatif est comptabilisé en produit lorsqu'il ne peut pas être affecté à des charges ou pertes futures identifiables. Lorsque le *goodwill* négatif peut être affecté à des charges ou pertes futures identifiées lors de l'opération d'acquisition et quantifiées de manière fiable, il est repris en résultat à concurrence des pertes ou charges futures encourues.

2-G IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément à la norme IAS 38, seuls les éléments considérés comme actifs non monétaires et sans substance physique contrôlés par l'entreprise et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et dont le coût peut être déterminé de manière fiable, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles comprennent les catégories suivantes : brevets et licences, logiciels, marques, droit au bail, frais de développement de nouveaux produits ou de logiciels internes.

■ 2-G-1 Brevets et licences

Les brevets et licences sont amortis linéairement sur la durée de la période de leur protection juridique.

■ 2-G-2 Recherche

Le Groupe n'engage pas de dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles. Si tel était toutefois le cas, celles-ci seraient comptabilisées en charges dès qu'encourues.

■ 2-G-3 Frais de développement

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation lorsque la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé est démontrée et que les ressources disponibles sont suffisantes pour achever le développement. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses relatives au *goodwill* généré en interne sont également comptabilisées directement en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main-d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux.

Ces dépenses sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

Les frais de développement portent principalement sur la conception, la construction ainsi que la pré-production ou pré-utilisation de prototypes utilisant une grande part d'électronique

et d'informatique.

Le démarrage de l'amortissement se fait à partir de la finalisation du projet et de la perception des avantages économiques qui lui sont attachés.

Les frais de développement immobilisés au cours de l'exercice portent sur les branches GPL et Aéroportuaire. Ils correspondent au développement ainsi qu'à l'amélioration de la technicité des produits.

■ 2-G-4 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

■ 2-G-5 Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

■ 2-G-6 Amortissement

Les actifs incorporels détenus par le Groupe, dont la durée d'utilité est non déterminable, ne sont pas amortis. Lorsqu'un amortissement est comptabilisé, il est calculé sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel.

Le mode d'amortissement retenu traduit au mieux le rythme de consommation des avantages économiques attendus par la Société.

Au 31 mars 2009, le Groupe Siraga n'a pas d'actif incorporel à durée indéterminée.

Les méthodes d'amortissement et les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Frais de développement activés: 1 à 20 ans.
Durée de l'amortissement variant en fonction de l'avenir commercial estimé des produits issus du Développement.
- Logiciels et progiciels: 3 à 15 ans

Principalement composé par les softs relatifs à l'ERP et la DAO.

2-H IMMOBILISATIONS CORPORELLES

■ 2-H-1 Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Le coût des actifs produits par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe, et une quote-part appropriée de frais généraux. Il comprend également, le cas échéant, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des actifs et à la remise en état du site sur lequel ils sont situés.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes. Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

Les coûts d'entretiens et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine. Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Les subventions publiques accordées au Groupe pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont déduites de la valeur comptable

de l'actif correspondant et portées au compte de résultat sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue de l'actif.

Les immobilisations corporelles figurant au bilan du Groupe correspondent à :

- Des actifs acquis par le Groupe à titre onéreux, comptabilisés au coût d'acquisition.
- Des actifs produits par le Groupe comptabilisés à leur coût de production.
- Des actifs acquis à titre gratuit comptabilisés à leur valeur vénale.

■ 2-H-2 Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. Un bien immobilier occupé par le Groupe acquis dans le cadre d'un contrat de location-financement est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette.

La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir le taux d'intérêt effectif (périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période).

■ 2-H-3 Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle.

Le démarrage de l'amortissement se fait à partir de la date de début de consommation des avantages économiques qui lui sont attachés. Cette date correspond donc généralement à la mise en service de l'actif.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Constructions..... 10 à 25 ans
- Agencements..... 7 à 30 ans
- Matériel et outillage 4 à 30 ans
- Matériel de transport..... 5 à 10 ans
- Matériel de bureau 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau 3 à 15 ans

Les durées d'utilité, les modes d'amortissements et les valeurs résiduelles sont reconsidérés à chaque clôture.

2-I DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

Les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

■ 2-I-1 Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés selon un taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques

spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Une perte de valeur minore le résultat de l'exercice au cours duquel elle est constatée.

■ 2-I-2 Reprise de la perte de la valeur

Une perte de valeur comptabilisée pour un actif autre que le *goodwill* peut être reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

2-K CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients et autres créances commerciales sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

Clients – contrats à long terme

Les contrats à long terme en cours sont comptabilisés à leur coût majoré des produits liés, déduction faite des pertes attendues et des facturations intermédiaires. Le coût du contrat inclut toutes les dépenses directement imputables au contrat concerné ainsi qu'une quote-part des frais généraux fixes et variables encourus dans le cadre de l'activité.

2-K STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production :

- Les stocks de matières premières et fournitures consommables, sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré majoré de frais accessoires intégrant les frais de transport ainsi que les coûts de la fonction approvisionnement.
- Les produits finis et les encours comprennent les éléments incorporés suivants constituant le prix de revient brut : consommations de matières premières et autres approvisionnements, main-d'œuvre directe, charges externes directement imputables aux produits fabriqués.

Les frais financiers ne sont pas inclus dans la valorisation.

Les encours de fabrication sont évalués suivant la méthode à l'avancement. Le degré d'avancement est calculé suivant le rapport du coût de fabrication réalisé et accepté à la clôture des comptes sur le coût total estimé de fabrication.

2-L TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents comprend les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à compter de la date d'acquisition.

De façon à en tirer le revenu les placements à court terme sont vendus à chaque clôture pour être souscrits à nouveau au début de la période qui suit.

Si le principe de vente/rachat n'est pas appliqué alors la valorisation des placements à court est effectuée à la valeur du marché de la clôture.

Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie

intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

2-M AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont classés en actifs courants et évalués à la juste valeur ; tout profit ou perte en résultant est comptabilisé dans le compte de résultat.

Les autres instruments financiers détenus par le Groupe tels que les titres de filiales non significatives sont classés en tant que disponibles à la vente et évalués à la juste valeur ; tout profit ou perte en résultant est comptabilisé directement en capitaux propres, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les éléments monétaires tels que les titres d'emprunt, des écarts de change. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé antérieurement directement en capitaux propres est comptabilisé en résultat. Lorsque ces instruments portent intérêt, le montant des intérêts, calculé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, est comptabilisé en résultat.

La juste valeur des instruments financiers classés en tant que détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente est leur cours acheteur coté à la date de clôture.

Les instruments financiers classés en tant que détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente sont comptabilisés/décomptabilisés par le Groupe à la date où il s'engage à les acheter/vendre. Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés/décomptabilisés à la date où ils sont transférés au/par le Groupe.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement en capitaux propres et qu'il existe une indication objective de la dépréciation de cet actif, la perte cumulée qui a été comptabilisée directement en capitaux propres est comptabilisée en résultat même si l'actif financier n'a pas été décomptabilisé. Le montant de la perte cumulée comptabilisée en résultat est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

La perte de valeur au titre de prêts et créances comptabilisés au coût amorti est reprise si l'augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

La perte de valeur au titre d'un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente n'est par reprise par le résultat. Si la juste valeur d'un instrument d'emprunt classé comme disponible à la vente augmente et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat de la perte de valeur, cette dernière est reprise et le montant de la reprise est comptabilisé en résultat.

2-N CAPITAUX PROPRES

■ 2-N-1 Rachat d'instruments de capitaux propres

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts de transactions directement attribuables, est comptabilisé comme une variation des capitaux propres.

Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres jusqu'à leur annulation ou cession ultérieure.

Par assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration de Siraga a autorisé l'acquisition et la cession des actions de la société dans la limite de 10% maximum des actions émises.

A ce titre, la société Siraga détient 33 978 actions (auto détention), soit 4,25% de son capital.

■ 2-N-2 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe n'a mis en œuvre ni plans d'attributions d'options, ni plans de souscriptions d'actions.

■ 2-N-3 Réserve de conversion

La réserve de conversion comprend toutes les différences de change résultant de la conversion des états financiers de sociétés dont la monnaie fonctionnelle diffère de la monnaie de présentation.

■ 2-N-4 Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en tant que dette au cours de la période où la distribution a été approuvée par l'Assemblée Générale. Après la clôture des comptes, le conseil d'administration à l'assemblée a décidé de ne pas verser de dividende (2007 : 0,43 € par action ordinaire).

2-O EMPRUNTS PORTANT INTÉRÊT

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés initialement à leur valeur nominale diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2-P AVANTAGES AU PERSONNEL À LONG TERME

Il s'agit principalement des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail. Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs actuariels intègrent différentes hypothèses pour chaque entité et en considérant leur contexte macro-économique et social :

- tables de mortalité,
- âges de départ à la retraite,
- taux de progression des salaires et de rotation du personnel,
- taux d'actualisation.

Les écarts actuariels comprennent :

- des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit),
- des changements d'hypothèses actuarielles.

Les calculs actuariels des avantages postérieurs à l'emploi sont effectués par un actuaire indépendant et sont comptabilisés de la manière suivante :

Au bilan :

Le montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies apparaît au passif sous la rubrique « Provisions pour retraites et autres avantages similaires » et est égal à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de la clôture. En effet, au 31 mars 2009, le Groupe ne possède pas d'actifs de régime. La provision est donc égale à la valeur actualisée de l'obligation.

Au compte de résultat :

Le montant comptabilisé en charges ou en produits est le montant total net des éléments suivants :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice ou les droits acquis au cours de l'exercice ;
- le coût financier qui résulte de l'actualisation ;
- les écarts actuariels.

2-Q PROVISIONS

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé dont le montant peut être estimé de manière fiable, et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

■ 2-Q-1 Garanties (SAV)

Une provision pour SAV est comptabilisée à chaque clôture pour couvrir les risques éventuels pouvant survenir pendant la période de garantie des produits.

C'est une provision statistique. Elle se détermine de la façon suivante :

Le pourcentage de SAV sur le chiffre d'affaires par département de l'exercice précédent est appliqué sur le chiffre d'affaires du département correspondant en cours.

■ 2-Q-2 Contrats déficitaires (pertes à terminaison)

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

2-R DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres crédettes sont enregistrés au coût.

Après leur comptabilisation initiale, le groupe Siraga évalue au coût amorti tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions.

2-S PRODUITS

■ 2-S-1 Ventes de biens et prestations de services

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés. Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie due et aux coûts encourus ou à encourir associés à la prestation.

Les produits ou chiffre d'affaires consolidé comprennent :

Chiffre affaires (facturation) – Biens équipement et Prestations de service :

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Il est comptabilisé net, après les éventuels escomptes, rabais et ristournes offerts au client. Les escomptes financiers sont présentés en diminution du chiffre d'affaires.

Contrats de construction/Encours à l'avancement

Concernent les projets des branches GPL, Aéroportuaire et Engineering.

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Le degré d'avancement est évalué sur la base d'un

examen détaillé de chacun des contrats. Une perte attendue est immédiatement comptabilisée en résultat.

Le degré d'avancement des travaux se traduit par un pourcentage. Le Groupe détermine ce pourcentage en fonction du rapport du coût de fabrication réalisé et accepté à la clôture des comptes sur le coût total estimé de fabrication (coût réalisé majoré du prévisionnel des frais permettant la finalisation du projet).

Pièces de Rechange

Les ventes de pièces détachées sont comptabilisées en chiffre d'affaires lorsque l'ensemble des conditions suivantes est réalisé :

- L'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.
- L'entreprise a cessé d'être impliquée dans la gestion du bien ou service vendu.
- Il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise.
- Les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

■ 2-S-2 Subventions publiques

Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en tant que produits dans le compte de résultat de la période en cours de laquelle les charges ont été encourues. Les subventions qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif sont comptabilisées dans le compte de résultat en autres produits opérationnels de façon systématique sur la durée d'utilité de l'actif.

2-T CHARGES

■ 2-T-1 Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en résultat selon la même règle.

■ 2-T-2 Paiements au titre de contrats de location-financement

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû.

■ 2-T-3 Résultat financier net

Le résultat financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

■ 2-T-4 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des

périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : le goodwill non déductible fiscalement, la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôts différés sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

2-U RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales.

La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existant à la date de clôture. Par ailleurs, le résultat net est ajusté afin d'éliminer les effets financiers nets d'impôt correspondant aux instruments dilutifs.

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

2-V NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES

■ 2-V-1 Nouvelles normes et interprétations publiées et appliquées pour le premier exercice

IFRIC 14, « Plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction ». Le Groupe, n'a aucun plan de régime à prestation définie financé, et n'est donc pas concerné par cette interprétation.

■ 2-V-2 Nouvelles normes et interprétations non obligatoires dont l'application n'a pas été anticipée

■ IAS 1 révisée, « présentation des états financiers » est applicable de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2009. Cette nouvelle norme aura les conséquences suivantes :

- Le bilan sera renommé « Etat de la situation financière ».
- L'intégralité des charges et des produits sera présentée au compte de résultat accompagné d'un état de résultat global. Les autres éléments du résultat global correspondront aux variations de capitaux propres hors opérations avec les actionnaires. Elles seront présentées avant et après effets d'impôt. Les autres éléments de résultat global du Groupe concerneront les résultats réalisés sur les cessions d'actions propres ainsi que sur les écarts de

conversion.

■ IAS 23 Révisée, « Coûts d'emprunt » est applicable de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2009. L'impact lié à l'application de cette nouvelle norme est en cours d'analyse.

■ IFRS 8, « secteurs opérationnels » est applicable de manière obligatoire, à compter du 1er janvier 2009. Le principe de cette norme est d'aligner la présentation de l'information sur celle utilisée par le management. L'information communiquée actuellement par le Groupe correspond d'ores et déjà au

découpage sectoriel utilisé dans les reportings communiqués à la direction. Aussi l'application de cette nouvelle devrait être sans incidence pour le Groupe

- IFRIC 13, « Programmes de fidélisation de la clientèle ». Compte tenu de son activité, le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation

Note 3 Périmètre de consolidation

FILIALES

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous. Elles sont toutes consolidées par intégration globale.

Sociétés consolidées par intégration globale

Sociétés	Siège social	N° de SIREN	% de contrôle	% d'intérêt
BRANCHE GPL				
Siraga S.A.	36500 Buzançais (France)	381619519	100,00	100,00
Siraga Do Brasil	Sao Paulo (Brésil)		90,00	90,00
Siraga Engineering	6041 Gosselies (Belgique)		70,00	70,00
Siraga Algérie	Alger (Algérie)		97,50	97,35
iberINGAS	Barcelone (Espagne)		100,00	100,00
BRANCHE AÉROPORTUAIRE				
Sovam S.A.S	79202 Parthenay (France)	411522584	89,90	89,90

Sociétés consolidées par mise en équivalence

Sociétés	Siège social	N° de SIREN	% de contrôle	% d'intérêt
BRANCHE GPL				
Siraga India *	Mumbai (Inde)		40,00	40,00

* Cette entité est consolidée à compter du 01/04/2008. Il s'agit d'une entité créée sur l'exercice clôturant au 31/03/2009.

La société Siraga South East Asia a été créée en 1994. Cette société malaisienne est détenue par la société Siraga SA à hauteur de 10% seulement.

Siraga South East Asia n'est pas consolidée dans le groupe Siraga compte tenu de l'absence d'influence notable.

Note 4 Faits majeurs de l'exercice

Les faits marquants sont détaillés dans le rapport de gestion en note 3 du paragraphe afférant au groupe Siraga.

Note 5 Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du groupe Siraga qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique) et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Le premier niveau est organisé par secteur d'activité, le second niveau par secteur géographique. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe.

■ Le Groupe est géré en deux segments principaux :

Branche Gaz :

Conception, réalisation et installation des unités d'emplissage, de réparation et de fabrication pour les bouteilles de gaz GPL (Gaz des Pétroles Liquéfiés).

Réalisation clé en main des installations GPL dans lesquelles sont intégrés les équipements d'emplissage ainsi que la conception, les études, la gestion et la construction complète d'installations industrielles dans le domaine du pétrole et du gaz.

Branche Aéroportuaire :

Conception, réalisation et installation d'équipements Aéroportuaires et de traitement et de gestion du fret.

Rénovation des équipements aéroportuaires et mises en conformité aux normes de sécurité des équipements existants.

Les cessions intersectorielles se font aux conditions de marché. Le résultat opérationnel est établi en contribution, l'ensemble des flux intersectoriels restant considéré comme économiquement justifié.

Le groupe reconnaît 2 secteurs secondaires géographiques :

- La France
- L'étranger

Les cessions intersecteurs se font aux conditions de marché. Le résultat opérationnel est établi en contribution, l'ensemble des flux intersecteurs restant considéré comme économiquement justifié.

Exercice clôturé le 31/03/09 <i>En milliers d'euros</i>	Branche Gaz	Branche Aéroportuaire	Eliminations	Non affecté	Total
Produits à des clients externes	26 930	19 620			46 550
Produits intersecteurs					
Produit des activités ordinaires	26 930	19 620			46 550
Amortissements et dépréciations	-1 453	-215			-1 668
Résultat opérationnel	-3 041	640			-2 401
Résultats non affectés				21	21
Résultat net de la période	-3 041	640		21	-2 380
Actifs sectoriels	19 831	12 211	-69		31 974
Actifs non affectés					
Total des actifs consolidés	19 831	12 211	-69		31 974
Passifs sectoriels	14 931	10 583			25 514
Passifs non affectés ⁽¹⁾				6 460	6 460
Total des passifs consolidés	14 931	10 583		6 460	31 974
Autres informations sectorielles					
Investissements	361	116			477

Exercice clôturé le 31/03/08 <i>En milliers d'euros</i>	Branche Gaz	Branche Aéroportuaire	Eliminations	Non affecté	Total
Produits à des clients externes	29 620	19 187			48 807
Produits intersecteurs					
Produit des activités ordinaires	29 620	19 187			48 807
Amortissements et dépréciations	-674	-410			-1 084
Résultat opérationnel	693	596			1 289
Résultats non affectés				-742	-742
Résultat net de la période	693	596		-742	547
Actifs sectoriels	23 621	12 360	-69		35 912
Actifs non affectés					
Total des actifs consolidés	23 621	12 360	-69		35 912
Passifs sectoriels	16 200	10 575			26 775
Passifs non affectés ⁽¹⁾				9 137	9 137
Total des passifs consolidés	16 200	10 575		9 137	35 912
Autres informations sectorielles					
Investissements	663	93			756

Exercice clôturé le 31/03/09 <i>En milliers d'euros</i>	France	Etranger	Eliminations	Total
Produits à des clients externes	44 818	1 732		46 550
Produits inter secteurs	134	979	-1 112	0
Produit des activités ordinaires	44 951	2 711	-1 112	46 550
Autres informations sectorielles				
Investissements	419	59		477

Exercice clôturé le 31/03/08	France	Etranger	Eliminations	Total
Produits à des clients externes	39 445	9 362		48 807
Produits inter secteurs	10 473	5 031	-15 504	0
Produit des activités ordinaires	49 918	14 393	-15 504	48 807
Autres informations sectorielles				
Investissements	642	114		756

(1) Passifs non affectés : Capitaux propres, impôts différés passif et dettes fiscales d'IS

Note 6 Produits des activités ordinaires

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
Vente de biens	45 811	48 343
Prestation de services	517	391
Autres	222	73
Total produits des activités ordinaires	46 550	48 807

Note 7 Achats consommés

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
Achat de marchandises et de matières premières	26 755	28 095
Variation des stocks de marchandises et de matières premières	-437	-510
Reprise de provisions sur stocks		
Dotation aux provisions sur stocks		
Total achats consommés	26 318	27 585

Note 8 Charges de personnel

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
Salaires et traitements	7 236	6 658
Charges sociales	3 418	3 100
Participation des salariés	101	99
Charges de personnel	10 754	9 857

Note 9 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des reprises de provisions pour dépréciation des actifs.

Note 10 Résultat financier net

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
Produits d'intérêt générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	6	18
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie		
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6	18
Charges d'intérêts sur opérations de financement	-673	-399
Gains et pertes liés à l'extinction des dettes		
Coût de l'endettement brut	-673	-399
Coût de l'endettement net	-668	-381
Produit de change	70	112
Autres produits financiers	2	2
Total produits financiers	72	114
Charges de change	-55	-24
Autres charges financières	-5	
Total charges financières	-60	-24
Autres produits et charges financières	13	90

Note 11 Impôt sur le résultat

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
Charge d'impôt exigible	477	-341
Impôts différés	226	-110
Impôt sur les résultats	703	-451

La réconciliation entre taux d'impôt effectif et le taux d'imposition de la société Siraga SA se présente comme suit :

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
Résultat avant impôts	-3 083	999
Taux d'imposition de Siraga	33,33 %	33,33 %
(charge) produit d'impôt théorique	1 028	-333
DIFFÉRENCES DE TAUX D'IMPOSITION		
– Impact du report variable		
– Différentiel de taux d'imposition	-4	15
INCIDENCE DES DIFFÉRENCES PERMANENTES	30	1
INCIDENCE DES SITUATIONS FISCALES PARTICULIÈRES		
– Pertes fiscales de l'exercice non activées	-406	-94
– Imputation ou activation de déficits antérieurs non activés		47
– Activation des pertes fiscales de l'exercice	-8	
– Redressements fiscaux		-97
– Autres	63	8
Impôt effectif	703	-451

Le crédit d'impôt recherche en France est présenté à partir de l'exercice clôturant au 31/03/2009 dans les comptes du Groupe, conformément aux normes IFRS, dans le résultat courant sur la ligne « Autres produits de l'activité », alors qu'il venait précédemment en déduction de la charge d'impôt. Le montant comptabilisé au 31/03/2009 en charge d'impôt était de 14 K€.

Note 12 Résultat par action

Le résultat par action au 31/03/2009 ressort à - 3,14 € (- 2 402 K€ / 766 022 actions).

Siraga n'a pas d'instrument dilutif ou relatif : le résultat net dilué par action ressort à - 3,14 €.

Périodes	Actions en autocontrôle	Actions en circulation
Avril 2008	33 978	766 022
Mai 2008	33 978	766 022
Juin 2008	33 978	766 022
Juillet 2008	33 978	766 022
Août 2008	33 978	766 022
Septembre 2008	33 978	766 022
Octobre 2008	33 978	766 022
Novembre 2008	33 978	766 022
Décembre 2008	33 978	766 022
Janvier 2009	33 978	766 022
Février 2009	33 978	766 022
Mars 2009	33 978	766 022
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice		766 022

Note 13 Goodwill (Acquisition Ingas Engineering)

En milliers d'euros	Goodwill
Valeur brute	
Au 1 ^{er} avril 2007	
Mouvements de périmètre	
Acquisitions/Augmentations	1 052
Cessions/Diminutions	
Autres	
Au 31 mars 2008	1 052
Au 1 ^{er} avril 2008	1 052
Mouvements de périmètre	
Acquisitions/Augmentations	
Cessions/Diminutions	
Autres	
Au 31 mars 2009	1 052

En milliers d'euros	Goodwill
Amortissement et dépréciation	
Au 1 ^{er} avril 2007	
Mouvements de périmètre	
Dotations	
Reprise/Diminution	
Perte de valeur	
Au 31 mars 2008	
Au 1 ^{er} avril 2008	
Mouvements de périmètre	
Dotations	
Reprise/Diminution	
Perte de valeur	
Au 31 mars 2009	
VNC	
Au 1 ^{er} avril 2007	
Au 31 mars 2008	1 052
Au 1 ^{er} avril 2008	1 052
Au 31 mars 2009	1 052

Cet écart d'acquisition affecté à l'UGT « ENGINEERING » fait l'objet d'un test de dépréciation annuel décrit en note 16.

Note 14 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Frais de développement générés en interne	Logiciels	Autres
Valeur brute			
Au 1 ^{er} avril 2007	3 577	551	31
Mouvements de périmètre		6	
Acquisitions/Augmentations	242	39	
Cessions/Diminutions	-2		
Autres			
Au 31 mars 2008	3 817	596	31
Au 1 ^{er} avril 2008	3 817	596	31
Mouvements de périmètre			
Acquisitions/Augmentations	308	41	1
Cessions/Diminutions		-1	
Autres			
Au 31 mars 2009	4 126	636	31
Amortissement et dépréciation			
Au 1 ^{er} avril 2007	1 903	439	
Mouvements de périmètre		6	
Dotation	144	58	
Reprise/Diminution	-2		
Perte de valeur			
Au 31 mars 2008	2 046	502	
Au 1 ^{er} avril 2008	2 046	502	
Mouvements de périmètre			
Dotation	182	50	
Reprise/Diminution		-1	
Perte de valeur			
Au 31 mars 2009	2 228	552	
VNC			
Au 1 ^{er} avril 2007	1 674	112	31
Au 31 mars 2008	1 772	93	31
Au 1 ^{er} avril 2008	1 772	93	31
Au 31 mars 2009	1 898	84	31

Note 15 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains et constructions	Installations techniques matériel et outillages	Autres
Valeur brute			
Au 1 ^{er} avril 2007	1 426	892	524
Mouvements de périmètre			30
Acquisitions/Augmentations	27	136	110
Cessions/Diminutions			-50
Autres		3	-3
Ecart de change		-3	-1
Au 31 mars 2008	1 453	1 027	611
Au 1 ^{er} avril 2008	1 453	1 027	611
Mouvements de périmètre			
Acquisitions/Augmentations	1	44	53
Cessions/Diminutions	-1	-7	-104
Autres			
Ecart de change		1	-2
Au 31 mars 2009	1 453	1 066	558

<i>En milliers d'euros</i>	Terrains et constructions	Installations techniques matériel et outillages	Autres
Amortissement et dépréciation			
Au 1 ^{er} avril 2007	675	419	371
Mouvements de périmètre			16
Dotation	51	94	73
Reprise/Diminution			-20
Autres		3	-3
Ecarts de change			
Au 31 mars 2008	725	515	437
Au 1 ^{er} avril 2008	725	515	437
Mouvements de périmètre			
Dotation	52	75	73
Reprise/Diminution	-1	-6	-79
Autres		-1	-1
Ecarts de change			
Au 31 mars 2009	778	583	430
VNC			
Au 1 ^{er} avril 2007	751	473	154
Au 31 mars 2008	726	512	174
Au 1 ^{er} avril 2008	728	512	174
Au 31 mars 2009	675	483	128

Les retraitements liés aux immobilisations prises en location financement sont repris dans le tableau ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	Terrains et constructions en crédit-bail	Installations techniques matériel et outillages en crédit-bail	Autres
Valeur brute			
Au 1 ^{er} avril 2007	1 908	360	606
Mouvements de périmètre			25
Acquisitions/Augmentations			123
Cessions/Diminutions			
Autres			-52
Au 31 mars 2008	1 908	360	703
Au 1 ^{er} avril 2008	1 908	360	703
Mouvements de périmètre			
Acquisitions/Augmentations			52
Cessions/Diminutions			
Autres			
Au 31 mars 2009	1 908	361	755
Amortissement et dépréciation			
Au 1 ^{er} avril 2007	587	151	353
Mouvements de périmètre			11
Dotation	120	37	101
Reprise/Diminution	-51	-12	-3
Perte de valeur			-27
Au 31 mars 2008	657	177	435
Au 1 ^{er} avril 2008	657	177	435
Mouvements de périmètre			
Dotation	120	34	110
Reprise/Diminution	-51	-9	-1
Perte de valeur			
Au 31 mars 2009	726	203	544
VNC			
Au 1 ^{er} avril 2007	1 321	210	253
Au 31 mars 2008	1 252	184	268
Au 1 ^{er} avril 2008	1 252	184	268
Au 31 mars 2009	1 183	158	211

Note 16 Pertes de valeur

Trois unités génératrices de trésorerie ont été identifiées pour les besoins des tests de dépréciation. Celles-ci sont structurées selon le schéma général suivant :

- Unité Génératrice de Trésorerie GAZ,
- Unité Génératrice de Trésorerie AEROPORTUAIRE,
- Unité Génératrice de Trésorerie ENGINEERING.

Les valeurs recouvrables de ces unités génératrices de trésorerie sont calculées à partir des valeurs d'utilités en utilisant des

prévisions de flux de trésorerie. Ces flux sont basés sur les budgets financiers approuvés par la direction sur une période de 5 ans. Le taux d'actualisation appliqué à ces prévisions est de 10 % (N-1/10 %). Le groupe n'a utilisé ni taux de croissance, ni taux de décroissance.

Les tests de dépréciation pratiqués au 31/03/2009 concluent à une valeur d'utilité supérieure à la valeur comptable. Aussi aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31/03/2009.

Note 17 Actifs financiers non courants

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
Titres de participation non consolidés	3	7
Prêts	35	35
Autres	53	24
Actifs financiers non courants	92	66

La société Siraga South East Asia a été créée en 1994. Cette société malaisienne est détenue par la société Siraga SA à hauteur de 10% seulement. Siraga South East Asia n'est pas consolidée dans le groupe

Siraga compte tenu de l'absence d'influence notable par la SA Siraga.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Note 18 Impôts différés

Détail des impôts différés actifs et passifs par nature :

En milliers d'euros	Actifs		Passifs		Net	
	31/03/09	31/03/08	31/03/09	31/03/08	31/03/09	31/03/08
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1				1
Immobilisations corporelles			440	437	-440	-437
Stocks						
Instruments financiers						
Autres actifs	66	47			66	47
Provisions :	262	285	274	199	-12	86
dont indemnité départ à la retraite	262	285			262	285
dont autres provisions sociales						
dont autres provisions			274	199	-274	-199
Autres passifs		21	53		-53	21
Reports fiscaux déficitaires	382				382	
Actifs (passifs) d'impôts différés	710	353	767	635	-57	-283

La variation des impôts différés sur les exercices s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
Montant à l'ouverture	-283	-181
Impact sur les réserves		-207
Impact sur les résultats	226	105
Impact des écarts de conversion		
Montant à la clôture	-57	-283

Les différences temporelles non activées portent exclusivement sur les reports déficitaires générés sur l'exercice pour un montant de 406 K€.

Note 19 Stocks

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
Matières premières et approvisionnements	3 406	3 035
Produits en cours	485	908
Produits finis	793	366
Stocks	4 684	4 310

Note 20 Clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
Clients	18 686	21 681
Avances et acomptes	117	638
Autres	1 674	1 672
Clients et autres débiteurs	20 477	23 991

Les autres créances clients et autres débiteurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti

diminué du montant des pertes de valeur. Elles sont présentées nettes d'une perte pour dépréciation de 725 K€.

Note 21 Capitaux propres et réserves

Actions propres

Dans le cadre de ses différents programmes de rachat d'actions

propres, SIRAGA détient en auto-détention 33 978 titres des 800 000 émis, soit 4,25 % de son capital.

Actionnariat	Actions détenues		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
COLLOMB Benoît	40 505	5,06	64 825	5,31
GPL Industrie	523 043	65,38	954 083	78,08
Autodétention	33 978	4,25	0	0
Public	202 474	25,31	203 000	16,61
Total	800 000	100,00	1 221 908	100,00

Note 22 Emprunts et dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie

L'endettement net du Groupe se ventile de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
Part à plus d'un an		
Emprunts auprès d'établissements de crédit	394	116
Dettes liées aux contrats de location financement	226	341
Total non courant	620	457
Part à moins d'un an		
Emprunts auprès d'établissements de crédit	128	61
Dettes liées aux contrats de location financement	160	253
Dettes financières		
Dettes sur créances apportées en garantie	6 624	5 105
Découverts bancaires	470	154
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières		
Total courant	7 382	5 573
Total de l'endettement brut	8 002	6 030
Valeurs mobilières	18	516
Disponibilités	800	966
Autres		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	818	1 481
Endettement net	7 184	4 549

Les emprunts (auprès des établissements de crédits et location-financement) se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
Emprunts à taux fixe	665	454
Emprunts à taux variable	242	317
Total	908	770

L'échéancier des emprunts et dettes financières non courantes se présente comme suit :

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
De 1 à 5 ans	577	402
+ de 5 ans	43	55
Total non courant	620	457

Les dettes financières liées aux contrats de location financement s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Paiements minimaux futurs	Intérêts	Capital
Au 31 mars 2008			
Moins d'un an	281	28	253
Plus d'un an mais moins de cinq ans	316	30	286
Plus de cinq ans	57	2	55
Total	654	60	594
Au 31 mars 2009			
Moins d'un an	178	18	160
Plus d'un an mais moins de cinq ans	224	21	203
Plus de cinq ans	24	0	23
Total	426	39	387

Note 23 Provisions pour avantages au personnel

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
Indemnités de départ à la retraite	785	854
Médailles du travail	140	139
Autres		
Total	925	993

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
Taux d'actualisation	4,50%	4,50%
Taux moyen d'augmentation des salaires		
Cadres	4,29%	4,29%
Non Cadres	3,29%	3,29%
Taux d'inflation	0	0
Table de mortalité	TD 99-01 & TV 99-01	TD 99-01 & TV 99-01

Note 24 Provisions

En milliers d'euros	Garanties	Autres risques	Autres charges	Total
Au 31 mars 2007	273	76	177	527
Dotations	146	27	196	369
Reprises pour utilisation	-15		-177	-193
Reprises non utilisées				
Au 31 mars 2008	404	103	196	703
Courant	404		196	600
Non courant		103		103
Total des provisions	404	103	196	703

Note 25 Autres dettes courantes

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
Fournisseurs	9 324	13 063
Dettes fiscales & sociales	2 755	2 768
Dettes fiscales IS	111	119
Avances et acomptes	1 484	1 594
Autres dettes	1 039	407
Produits constatés d'avance	1 072	1 156
Total	15 786	19 106

Les dettes fournisseurs et autres créiteurs ne portent pas d'intérêt.

Note 26 Instruments financiers (cf. Rapport de gestion)

Note 27 Transactions avec les parties liées

Les opérations effectuées par Siraga avec ses participations non consolidées sont comprises dans les comptes consolidés. Les transactions, récapitulées ci-après, sont réalisées au prix de marché.

Les parties liées identifiées concernent ou sont susceptibles de concerner :

- entités qui ont une influence significative sur le Groupe: GPL Industrie,
- personnel clé du groupe: dirigeants.

27-A CRÉANCES ET DETTES

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
Participations		
Avances et acomptes sur commandes		
Clients		
Fournisseurs	170	117

27-B ACHATS ET VENTES DE BIENS ET SERVICES

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
Ventes	30	1
Achats et autres charges	805	722

27-C RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DIRIGEANT DU GROUPE

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
Rémunération	305	271
Avantages en nature	12	12
Autres avantages (mutuelle...)	15	13
Total	332	296

Note 28 Effectifs

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
Cadres	50	57
Employés	35	28
Agents de maîtrise et techniciens	52	51
Ouvriers	121	111
Total	258	247

Les effectifs sont ceux constatés à la clôture de l'exercice.

Note 29 Montant des honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes au titre de l'exercice 2008/2009 s'élèvent à 219 247 €. Ils concernent exclusivement

l'activité d'audit légal.

Note 30 Engagements hors bilan

Un ensemble de garanties a été accordé aux clients par différents établissements financiers. Le groupe rémunère ces engagements par voie de commissions.

A titre d'information les engagements reçus par les clients sont les suivants :

En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
Avals, cautions, garanties donnés k EUR	5 181	5 990
Avals, cautions, garanties donnés k USD	159	638
Avals, cautions, garanties donnés k TND*	27	66
Avals, cautions, garanties donnés k DZD*	22 708	32 894
Avals, cautions, garanties donnés k MAD*	100	-
Autres engagements		
En milliers d'euros	31/03/2009	31/03/2008
Hypothèques & nantissements donnés	-	-
Avals, cautions, garanties reçus	341	903
Clause de réserve de propriété	5 023	5 380
Coface	209	171
Ventes de devises à terme	-	30
Crédits documentaires import	-	903

* TND : Dinar tunisien, DZD : Dinar algérien et MAD : Dirham marocain

SIRAGA SA

Société Anonyme au capital de 3 000 000 euros

Zone Industrielle "Les Hervaux"
BP 14
36500 BUZANCAIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 mars 2009

Ce rapport contient 2 pages

Siraga SA

Zone Industrielle "Les Hervaux" – BP 14 – 36500 Buzançais

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Siraga SA, relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification de nos appréciations

La crise financière, qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique, emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Les hypothèses et les estimations comptables retenues par la société Siraga pour la préparation des états financiers au 31 mars 2009 ont été établies dans un contexte de difficulté à appréhender les perspectives économiques du secteur. C'est dans ce contexte incertain que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Votre société apprécie la valeur des goodwill selon les modalités décrites dans les notes 2-I et 16 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations par la direction. Nous rappelons toutefois que ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 14 septembre 2009

Les Commissaires aux Comptes

Présence Audit & Conseils



Pierre Soullignac



Jérôme Giannetti

MONTANT DES HONORAIRES

versés aux Commissaires aux Comptes et contrôleurs légaux

Article 222-8 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Honoraires (hors taxes) des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

EXERCICES COUVERTS

01/04/2007 au 31/03/2008

01/04/2008 au 31/03/2009

Prestations	01/04/2008 au 31/03/2009		01/04/2007 au 31/03/2008	
	ATRIOM	PRESENCE Audit et Conseil	ATRIOM	PRESENCE Audit et Conseil
Audit Commissariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés	105 118,85	114 128,52	117 640,00	109 273,00
Missions accessoires	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	105 118,85	114 128,52	117 640,00	109 273,00
TOTAL GENERAL	219 247,37		226 913,00	

COMPTES SOCIAUX

■ ■ ■ période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	Net au 31/03/09	31/03/08
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
■ Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	2 005	2 005		
Frais de Recherche et Développement	3 262 446	1 716 699	1 545 747	1 414 498
Concessions, brevets et droits similaires	425 665	371 230	54 435	41 836
Fonds commercial	999 449		999 449	999 449
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
■ Immobilisations corporelles				
Terrains	17 716		17 716	17 716
Constructions	474 116	434 470	39 646	47 933
Installations techniques, matériel et outillage industriels	705 588	421 905	283 683	318 537
Autres immobilisations corporelles	327 493	273 892	53 601	81 518
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
■ Immobilisations financières				
Participations évaluées selon la méthode				
Autres participations	925 156	158 148	767 008	925 156
Créances rattachées à des participations	166 980		166 980	
Autres titres immobilisés				
Prêts	35 497		35 497	35 497
Autres Immobilisations Financières	36 915		36 915	16 915
TOTAL (II)	7 379 026	3 378 348	4 000 678	3 899 056
ACTIF CIRCULANT				
■ Stock				
Matières premières, approvisionnements	1 720 955	77 872	1 643 083	1 272 206
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	535 445	82 423	453 022	232 413
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	107 279		107 279	488 529
■ Créances				
Clients et comptes rattachés	9 649 868	693 315	8 956 553	13 447 345
Autres créances	1 450 897		1 450 897	1 348 425
Capital souscrit et appelé, non versé				
■ Divers				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)				496 668
Disponibilités	287 685		287 685	406 483
COMPTE DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	110 573		110 573	96 859
TOTAL (III)	13 862 702	853 610	13 009 092	17 788 930
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actifs (VI)				1 790
TOTAL GENERAL (I à VI)	21 241 728	4 231 959	17 009 769	21 689 777

BILAN PASSIF

Rubriques	Montant	31/03/08
■ Capitaux propres		
Capital social ou individuel	3 000 000	3 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	288 150	278 849
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 031 376	2 840 053
Report à nouveau		14 611
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(2 780 847)	186 013
Subventions d'investissement	20 000	
Provisions réglementées	821 775	596 364
TOTAL (I)	4 380 454	6 915 890
■ Autres fonds propres		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	140 000	237 555
TOTAL (II)	140 000	237 555
■ Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	184 615	43 830
Provisions pour charges	270 386	252 214
TOTAL (III)	455 001	296 045
■ Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	2 694 275	2 595 700
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)	328 894	19 953
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 056 198	965 455
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 890 226	8 139 993
Dettes fiscales et sociales	1 641 479	1 705 211
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		6 638
Autres dettes	705 002	211 903
■ Compte de régulation		
Produits constatés d'avance (4)	697 960	567 731
TOTAL (IV)	12 014 033	14 212 584
Ecart de conversion passif (V)	20 282	27 703
TOTAL GENERAL (I à V)	17 009 769	21 689 777
RENVOIS		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	10 564 071	13 130 910
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	2 172 952	2 418 731

COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques			Montant	N-1
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	France	Exportations et livraisons internationales		
■ biens	6 235 002	18 873 094	25 108 096	30 079 628
■ services	32 326		32 326	736 163
Chiffres d'affaires nets	6 267 327	18 873 094	25 140 421	30 815 791
Production stockée			303 032	(77 242)
Production immobilisée			213 432	207 850
Subventions d'exploitation			186 232	1 642
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			229 552	377 893
Autres produits			3 769	717
Total des produits d'exploitation (I)			26 076 438	31 326 652
■ Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			13 449 801	17 030 389
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(427 081)	(313 376)
Autres achats et charges externes			8 103 791	7 505 582
Impôts, taxes et versements assimilés			190 686	325 876
Salaires et traitements			4 452 708	3 984 177
Charges sociales			1 987 064	1 729 781
Dotations d'exploitation				
Sur immobilisations : ■ dotation aux amortissements			190 706	198 117
■ dotation aux provisions				
Sur actif circulant : ■ dotation aux provisions			731 126	119 658
Pour risques et charges : ■ dotation aux provisions			341 735	207 451
Autres charges			50 856	325 931
Total des charges d'exploitation (II)			29 071 392	31 113 586
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (III)			(2 994 954)	213 066
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

suite du compte de résultat

Rubriques	Montant	N-1
■ Produits financiers		
Produits financiers de participation	466 082	19 512
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 790	27 571
Reprises sur provisions et transferts de charges	(1 542)	47 242
Différences positives de change	6 449	17 527
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	472 780	111 852
Total des produits financiers (V)	111 852	566 456
■ Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	158 148	1 790
Intérêts et charges assimilées	359 047	98 016
Différences négatives de change	37 884	22 909
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	555 080	122 715
2- RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)	(82 301)	(10 863)
3- RÉSULTAT COURANT avant impôt (I – II + III – IV + V – VI)	(3 077 255)	202 203
■ Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	36 687	18 545
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 954	669 100
Reprises sur provisions et transferts de charges	6 511	332
Total des produits exceptionnels (VII)	50 152	687 976
■ Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	138 258	9 009
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	12 217	49 453
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	231 923	245 036
Total des charges exceptionnelles (VIII)	382 398	303 498
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	(332 246)	384 478
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		70 917
Impôts sur les bénéfices (X)	(628 653)	329 752
Total des produits (I + III + V + VII)	26 599 369	32 126 481
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	29 380 217	31 940 468
5- BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)	(2 780 847)	186 013

SOMMAIRE

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	p 55	2.3. État des échéances des créances et des dettes	p 61
1.1. Evénements principaux de l'exercice			
1.2. Principes et méthodes comptables			
1.3. Changement de présentation de l'exercice		3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	p 61
<hr/>			
2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	p 56	3.1. Ventilation du chiffre d'affaires	
2.1. Bilan actif	p 56	3.2. Transferts de charges	
2.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles — Mouvements principaux		3.3. Ventilation de l'effectif moyen	
2.1.2. Frais de Recherche Appliquée et de Développement		3.4. Rémunérations des dirigeants	
2.1.3. Fonds commercial		3.5. Résultat exceptionnel	
2.1.4. Immobilisations incorporelles et corporelles — Amortissements pour dépréciation		3.6. Participation/intéressement	
2.1.5. Crédit-bail		3.7. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	
2.1.6. Immobilisations financières		3.8. Crédit d'impôt Recherche	
2.1.7. Liste de filiales et participations		3.9. Montant des commissions versées par rapport aux engagements donnés aux clients	
2.1.8. Filiales et participations		3.10. Montant des honoraires de commissariat aux comptes	
2.1.9. Stocks et encours		<hr/>	
2.1.10. Provisions sur stocks et encours		4. ENGAGEMENTS	p 62
2.1.11. Créances Daily		4.1. Engagements mentionnés précédemment	
2.1.12. Provisions sur comptes clients		4.2. Engagements financiers	
2.1.13. Produits à recevoir		4.3. Engagements hors bilan	
2.1.14. Charges constatées d'avance/produits constatés d'avance		4.4. Entreprise consolidante	
2.1.15. Ecarts de conversion actif			
2.2. Bilan passif	p 59		
2.2.1. Capital			
2.2.2. Engagements pris en matière de retraite			
2.2.3. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts			
2.2.4. Avances conditionnées : classement par échéance			
2.2.5. Provisions pour risques et charges			
2.2.6. Crédit-bail			
2.2.7. Charges à payer			
2.2.8. Ecart de conversion passif			
2.2.9. Affectation du résultat N-1			

Annexe au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 mars 2009, dont le total est de 17 009 769 € et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, et dégageant une perte de 2 780 847,49 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 1^{er} juillet 2009 par le Conseil d'Administration.

1 — FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 Événements principaux de l'exercice

Siraga a rencontré des difficultés au cours du 1^{er} semestre sur un important marché d'Engineering au Nigeria. En effet, le client a décidé de résilier le contrat alors que le chantier était en cours. En collaboration avec ses avocats, SIRAGA a donc négocié une rupture de contrat, actée in fine le 29 janvier 2009. Ce litige, entièrement provisionné lors de l'arrêt du 1^{er} semestre, impacte les résultats de l'exercice pour un montant de 1,3 M€. Aujourd'hui, Siraga confirme que ce différend est totalement résolu.

En parallèle, la société a dû faire face à d'importants décalages de commandes. En effet, plusieurs gros contrats d'Engineering devaient être engagés sur l'exercice 2008-2009, mais la société est toujours en attente de la mise en force de ces projets. Ceci explique la baisse d'activité enregistrée sur la période, même si

l'activité production de machines s'est montrée très soutenue sur cet exercice.

Le litige du Nigeria, l'absorption des coûts des filiales et des établissements secondaires et le ralentissement de prise de commandes, ont généré pour la société un besoin de fond de roulement significatif.

Dès février 2009, la société a donc entrepris un rapprochement auprès de 4 de ses partenaires bancaires – Tarneaud, BNP Paribas, Fortis et LCL – dans le cadre de la mise en place d'un prêt moyen terme. D'un montant de 1 800 000 € ce prêt a été obtenu le 15 mai 2009.

1.2 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2009 ainsi que ceux présentés à titre de comparaison au 31 mars 2008 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux pratiques comptables généralement admises notamment continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

■ Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les catégories suivantes : brevets et licences, logiciels, marques, droit au bail, frais de développement de nouveaux produits ou de logiciels internes.

■ Brevets et licences

Les brevets et licences sont amortis linéairement sur la durée de la période de leur protection juridique (3 à 15 ans).

■ Recherche

Siraga n'engage pas de dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles. Si tel était toutefois le cas, celles-ci seraient comptabilisées en charges dès qu'encourues.

■ Frais de développement

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation lorsque la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé est démontrée et que les ressources disponibles sont suffisantes pour achever le développement. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses relatives au goodwill généré en interne sont également comptabilisées directement en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux.

Ces dépenses sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

Les frais de développement portent principalement sur la conception, la construction ainsi que la pré-production ou pré-

utilisation de prototypes utilisant une grande part d'électronique et d'informatique.

Le démarrage de l'amortissement se fait à partir de la finalisation du projet et de la perception des avantages économiques qui lui sont attachés, la durée de l'amortissement variant en fonction de l'avenir commercial estimé des produits issus du Développement (1 à 20 ans).

■ Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par Siraga sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	4 à 10 ans
Agencements constructions	Linéaire	3 à 30 ans
Matériel et outillage	Linéaire	1 à 30 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 7 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	2 à 15 ans

Les tests de dépréciation des actifs doivent désormais être effectués au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils appartiennent. Aucun indice de perte de valeur n'ayant été relevé au 31 mars 2009, aucune provision n'a été enregistrée.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ; ils sont dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition.

■ Stocks

Stocks de matières premières

Les stocks suivants : matières premières et fournitures consommables, sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Le coût d'achat est composé du prix d'achat sans frais.

Les stocks sont dépréciés lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur coût unitaire moyen pondéré.

■ Stocks d'encours de fabrication et de produits finis

Les produits finis et les encours de fabrication comprennent les éléments incorporés suivants constituant le prix de revient brut : consommations de matières premières et autres approvisionnements, main-d'œuvre directe, charges externes directement imputables aux produits fabriqués.

Les frais financiers ne sont pas inclus dans la valorisation.

Les encours de fabrication sont évalués suivant la méthode à l'avancement. Le degré d'avancement est calculé suivant le rapport du coût de fabrication réalisé et accepté à la clôture des comptes sur le coût total estimé de fabrication.

En cas de chantier déficitaire, une provision pour finalisation de chantier est constituée.

■ Créances et dettes

Elles sont inscrites au bilan à leur coût historique. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

■ Provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à tout engagement pris par la société à la clôture de l'exercice.

■ Opérations en devises

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Pour les contrats faisant l'objet de couverture, le différentiel entre le cours de couverture et le cours du contrat est comptabilisé en gain ou perte de change.

■ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition et font l'objet de dépréciations si le cours de clôture est inférieur au coût d'acquisition.

1.3 Changement de présentation de l'exercice

Les lignes de préfinancement accordées par les organismes financiers sont comptabilisées en dettes à court terme. Les lignes de préfinancement ont fait l'objet d'un reclassement des comptes

clients vers les dettes à court terme. L'incidence est donnée en note 2.3.

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1 Bilan actif

2.1.1 — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES — MOUVEMENTS PRINCIPAUX

Immobilisations	Brut début Exercice	Augm.	Dim.	Brut fin Exercice
Frais d'établissement	2 K€			2 K€
Frais de recherche et dvpt Logiciels et progiciels	3 049 K€ 392 K€	213 K€ 35 K€	1 K€	3 262 K€ 426 K€
Fonds de commerce	999 K€			999 K€
Terrains	18 K€			18 K€
Constructions	223 K€			223 K€
Agencements et constructions	251 K€	1 K€	1 K€	251 K€
Matériel et outillage	712 K€		6 K€	706 K€
Agencements, aménagements	11 K€			11 K€
Matériel de transport	62 K€	4 K€	44 K€	22 K€
Matériel de bureau	274 K€	23 K€	42 K€	254 K€
Mobilier de bureau	45 K€		5 K€	41 K€
TOTAL	6 037 K€	276 K€	98 K€	6 214 K€

2.1.2 — FRAIS DE RECHERCHE APPLIQUÉE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les efforts de la période en R&D portent principalement sur la création d'un distributeur automatique de bouteilles de gaz totalement autonome : alimentation par panneaux photovoltaïques / système GSM / paiement par carte bancaire.

Ce projet est soutenu par OSEO Innovation sous forme d'une « Aide à l'innovation » de 60 K€, aide obtenue sur 2008/2009. Il fait l'objet d'un investissement de 195 K€ au 31/03/2009.

Le démarrage de l'amortissement se fait à partir de la finalisation du projet et de la perception des avantages économiques qui lui sont attachés.

La durée de l'amortissement peut varier de 1 à 20 ans en fonction de l'avenir commercial estimé des produits issus du développement.

2.1.3 — FONDS COMMERCIAL

Le fonds de fabrication et d'installation de matériel de conditionnement de gaz de pétrole liquéfiés, matériel de servitude aéroportuaire et de matériel agroalimentaire, exploité Zone Industrielle Les Hervaux à Buzançais (36500) a été acquis le 8 juillet 1991 pour 15 K€.

Par ailleurs, un mali technique généré par la confusion de patrimoine de la SAS Ingas Engineering a été enregistré à hauteur de 984 K€.

Les modalités d'évaluation des apports reposent sur la méthode de *Discounted Cash Flows*.

Compte tenu de la présence d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation a été effectué. Celui-ci a permis de confirmer qu'il n'y a pas lieu de constituer une provision pour dépréciation.

2.1.4 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES – AMORTISSEMENTS POUR DÉPRÉCIATION

Immobilisations	Amort. début Exercice	Augm.	Dim.	Amort. fin Exercice
Frais d'établissement	2 K€			2 K€
Frais de recherche et d'exp.	1 635 K€	82 K€		1 717 K€
Logiciels et progiciels	350 K€	22 K€	1 K€	371 K€
Constructions	184 K€	6 K€		190 K€
Agencements et constructions	242 K€	3 K€	1 K€	245 K€
Matériel et outillage	393 K€	35 K€	6 K€	422 K€
Agencements, aménagements	6 K€	2 K€		8 K€
Matériel de transport	38 K€	12 K€	34 K€	15 K€
Matériel de bureau	222 K€	29 K€	40 K€	211 K€
Mobilier de bureau	45 K€		5 K€	40 K€
TOTAL	3 115 K€	191 K€	86 K€	3 220 K€

2.1.5 – CRÉDIT-BAIL

Immobilisations	Terrains et constructions	Matériel et outillage	Autres	Total
Valeur d'origine	596 K€	81 K€	136 K€	813 K€
Amortissements				
- Cumuls ex. antér.	457 K€	60 K€	54 K€	571 K€
- Dotation de l'ex.	51 K€	16 K€	45 K€	112 K€
TOTAL	508 K€	77 K€	100 K€	683 K€

2.1.6 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Immobilisations financières	Brut déb. Exercice	Augm.	Dim.	Brut Fin Ex.
Participations	925 K€			925 K€
Créances rattachées		450 K€	283 K€	167 K€
Prêts	35 K€			35 K€
Autres immo. fi.	17 K€	20 K€		37 K€
TOTAL	978 K€	470 K€	283 K€	1 165 K€

Dans le cadre de ses différents programmes de rachat d'actions propres, Siraga détenait en auto-détention au 31 mars 2008, 33 978 titres des 800 000 émis, soit 4,25 % de son capital.

Les objectifs de ces programmes de rachat sont, par ordre de priorité décroissante, les suivantes :

- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % de capital de la société,
- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SIRAGA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation

aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,

- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

La société n'a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, à aucune opération d'achat d'actions propres.

La société détient donc toujours en auto-détention au 31 mars 2009, 33 978 actions pour une valeur brute de 612 K€.

La valeur de clôture des actions propres (cours moyen du dernier mois de l'exercice) n'étant que de 454 K€ au 31 mars 2009, ces dernières ont été dépréciées pour un montant de 158 K€.

2.1.7 — LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société	Capitaux propres (après résultat)		Valeur des titres détenus	VNC des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Quote-part du capital détenu	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice connu
	Capital	Capitaux propres								
Siraga South East Asia	41 K€	379 K€	3 K€	3 K€	-	-	-	10 %	126 K€	34 K€ (29/02/08)
Sovam	1 000 K€	1 339 K€	69 K€	69 K€	-	-	650 K€	89,90 %	19 621 K€	163 K€ (31/03/09)
Siraga do Brasil	16 K€	128 K€	36 K€	36 K€	89 K€	-	-	90 %	1 245 K€	- 109 K€ (31/03/09)
Siraga Engineering	200 K€	448 K€	140 K€	140 K€	-	-	-	70 %	871 K€	9 K€ (31/03/09)
Siraga Algérie	10 K€	300 K€	12 K€	12 K€	-	-	-	97 %	361 K€	169 K€ (31/03/09)
Siraga India	7 K€	-58 K€	3 K€	3 K€	45 K€	-	-	40 %	70 K€	- 68 K€ (31/03/09)
IberINGAS	50 K€	23 K€	50 K€	50 K€	52 K€	-	-	100 %	202 K€	- 27 K€ (31/03/09)

Pour les filiales et participations dont les comptes sont libellés en devises étrangères, le bilan est converti au taux de clôture et le compte de résultat est converti au taux moyen.

2.1.8 — FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nature	Montants concernant les entreprises liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations	310 K€	3 K€
Créances rattachées à des participations	167 K€	
Avances et acomptes versés sur commandes	20 K€	
Créances clients et comptes rattachés	293 K€	311 K€
Autres créances	206 K€	
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit		
Emprunt et dettes financières diverses	309 K€	
Avances et acptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	237 K€	179 K€
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Charges d'exploitation	1036 K€	7 K€
Produits d'exploitation	137 K€	
Charges financières	2 K€	
Produits financiers	466 K€	

2.1.9 — STOCKS ET ENCOURS

	Brut	Provisions	Net
Matières premières et appro.	1 721 K€	78 K€	1 643 K€
Produits intermédiaires et finis	535 K€	82 K€	453 K€
TOTAL	2 256 K€	160 K€	2 096 K€

2.1.10 — PROVISIONS SUR STOCKS ET ENCOURS

	Début ex.	Augm.	Dim.	Fin ex.
Stocks et encours	22 K€	144 K€	6 K€	160 K€

2.1.11 — CRÉANCES DAILLY

Détail des garanties fournies par la société au 31/03/2009 :

Banques	Utilisation au 31/03/09	Utilisation au 31/03/08
BNP Paribas	808 K€	-
Palatine	-	-
Tarneauud	586 K€	179 K€
Natixis	-	-
Fortis	861 K€	-
HSBC	174 K€	-
LCL	80 K€	-
TOTAL	2 508 K€	179 K€

2.1.12 — PROVISIONS SUR COMPTES CLIENTS

	Début ex.	Augm.	Dim.	Fin ex.
Comptes clients	110 K€	587 K€	4 K€	693 K€

2.2 Bilan passif

2.2.1 — CAPITAL

Le capital est composé de 800 000 actions de 3,75 € de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2 — ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Il s'élève à 450 289 €.

Ce montant n'est pas comptabilisé.

2.2.3 — ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

■ Provision pour pertes de change	-
■ Effort de construction	6 K€
■ Organic	10 K€
■ Provisions pour départ en retraite	-
■ Participation des salariés	-
■ Ecart de conversion passif	20 K€
Total base	36 K€
Taux d'imposition ⁽¹⁾	33,33 %
■ Allègement de la dette future d'impôts	12 K€

2.1.13 — PRODUITS À RECEVOIR

Ils concernent principalement les postes suivants :

■ encours	3 055 K€
■ factures à établir	82 K€
■ avoirs à recevoir	84 K€
■ IS à recevoir	847 K€

2.1.14 — CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE/PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Charges

Ce compte, s'élevant à 111 K€, correspond principalement à des loyers d'assurance, de la publicité, des abonnements et des contrats d'entretien payés d'avance...

Produits

Pour les encours de fabrication dont le degré d'avancement (coût de fabrication réalisé sur coût total estimé de fabrication) appliqué au Prix de vente de l'encours dégage un produit inférieur à la facturation réalisée, le différentiel entre ce produit à l'avancement et la facturation réalisée est passé en Produit Constaté d'Avance.

Dans le cas d'encours de fabrication, les principaux éléments déclencheurs de PCA peuvent être :

- La facturation anticipée de la partie montage de façon à répondre aux obligations liées au formalisme des Lettres de Crédit.
- De la facturation non encore parvenue de fournisseurs alors que la prestation est consommée.

L'impact sur le calcul de l'encours est de 698 K€ à la clôture.

2.1.15 — ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF

Néant.

L'impôt non comptabilisé à payer au titre des produits et charges à réintégrer ultérieurement dans l'assiette se compose comme suit :

■ Subventions d'investissements	-
■ Ecart de conversion actif	2 K€

Total base	2 K€
Taux d'imposition ⁽¹⁾	33,33 %

■ Accroissement de la dette future d'impôts	1 K€
■ Amortissements réputés différés	NÉANT
■ Déficit reportables	NÉANT
■ Moins values à long terme	NÉANT

⁽¹⁾ taux de droit commun applicable à l'exercice clos.

2.2.4 — AVANCES CONDITIONNÉES : CLASSEMENT PAR ÉCHÉANCE

Rubriques	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	Total
OSEO	40 K€	100 K€	140 K€

2.2.5 — PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges comprennent essentiellement :

	Début ex.	Augm.	Dim.	Fin ex.
Garanties données aux clients	42 K€	146 K€	4 K€	185 K€
Pertes de change	2 K€		2 K€	
Médailles du travail	75 K€			75 K€
Ch. sur encours	177 K€	196 K€	177 K€	196 K€
TOTAL	296 K€	342 K€	183 K€	455 K€

2.2.6 — CRÉDIT-BAIL

	Terrains et constructions	Matériel et outillage	Autres	Total
REDEVANCES PAYÉES				
- Cumul ex. antérieur	487 K€	71 K€	57 K€	615 K€
- Exercice	61 K€	13 K€	48 K€	122 K€
TOTAL	547 K€	84 K€	105 K€	736 K€
REDEVANCES RESTANT À PAYER				
- à 1 an au plus	50 K€	3 K€	27 K€	80 K€
- à plus d'1 an et 5 ans au plus	38 K€		13 K€	51 K€
- à plus de 5 ans				
TOTAL	88 K€	3 K€	40 K€	131 K€
VALEUR RÉSIDUELLE				
- à 1 an au plus		1 K€	1 K€	2 K€
- à plus d'1 an et 5 ans au plus			1 K€	1 K€
TOTAL		1 K€	1 K€	2 K€
Montant pris en charge dans l'exercice	61 K€	13 K€	48 K€	122 K€

2.2.7 — CHARGES À PAYER

Elles concernent principalement les postes suivants :

■ intérêts courus	13 K€
■ factures non parvenues des fournisseurs	811 K€
■ congés payés, charges sociales incluses	631 K€
■ autres dettes sociales et fiscales	178 K€
■ avoirs à établir	5 K€
■ autres dettes	600 K€
TOTAL	2238 K€

2.2.8 — ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF

Ces écarts d'un montant de 20 K€ portent sur des diminutions de dettes.

■ Provision pour garanties données aux clients :

C'est une provision statistique. Elle se détermine de la manière suivante :

Le pourcentage de S.A.V. sur le chiffre d'affaires par département de l'exercice précédent est appliqué sur le chiffre d'affaires du département correspondant de l'exercice en cours.

■ Provisions pour médailles du travail :

Le montant de cette provision est déterminé en fonction de l'ancienneté des salariés, de la probabilité de présence dans l'entreprise, ainsi que de la probabilité de dépôt des dossiers de candidature.

Il est tenu compte dans le calcul du fait que potentiellement, un salarié peut recevoir 4 médailles du travail dans sa carrière et de la réévaluation du montant des primes qui est forfaitaire et discrétionnaire.

2.2.9 — AFFECTATION DU RÉSULTAT N-1

■ Résultat de l'exercice précédent	186 K€
■ Report à nouveau de l'exercice précédent	15 K€
■ Affectation à la réserve légale	- 9 K€
■ Affectation aux autres réserves	- 191 K€

2.3 État des échéances, des créances et des dettes

Rubriques	Brut	Echéance à 1 an ou +	Echéance à + d'1 an
CREANCES			
Créances de l'actif immobilisé:	167 K€	167 K€	
Prêts	35 K€		35 K€
Autres	37 K€		37 K€
Créances de l'actif circulant:			
Clients et comptes rattachés ⁽¹⁾	9 650 K€	9 650 K€	
Personnel	38 K€	9 K€	29 K€
Organismes sociaux	6 K€	6 K€	
Etat et autres collectivités publiques	1 203 K€	1 203 K€	
Groupes et associés	206 K€	206 K€	
Autres créances	- 2 K€	- 2 K€	
Charges constatées d'avance	111 K€	111 K€	
TOTAL	11 451 K€	11 349 K€	102 K€
DETTES			
Emprunts auprès des Ets de crédit ⁽³⁾	2 694 K€	2 301 K€	394 K€
Emprunts et dettes financières diverses			
Fourn. et comptes rattachés ⁽²⁾	4 890 K€	4 890 K€	
Personnel	774 K€	774 K€	
Organismes sociaux	772 K€	772 K€	
Etat et autres collectivités publiques	95 K€	95 K€	
Dettes sur immobilisations			
Groupe et Associés	329 K€	329 K€	
Autres dettes	705 K€	705 K€	
Produits constatés d'avance	698 K€	698 K€	
TOTAL	10 958 K€	10 564 K€	394 K€

(1) dont effets à négocier: 14 K€

(2) dont effets à payer: 44 K€

(3) dont Préfinancement

Banques	Utilisation au 31/03/09	Utilisation au 31/03/08
BNP Paribas	80 K€	-
Palatine	300 K€	-
Tarneaud	1 195 K€	810 K€
Fortis	130 K€	1 600 K€
LCL	-	-
TOTAL	1 705 K€	2 410 K€

3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Critère utilisé: marchés sectoriels et géographiques.

en milliers d'euros	2008/2009				2007/2008			
	France	Export	TOTAL	%	France	Export	TOTAL	%
Aéroportuaire	29	38	67	0,27	15	4	19	0,06
GPL	6 238	18 835	25 073	99,73	4 243	26 554	30 797	99,94
Total	6 267	18 873	25 140	100,00	4 258	26 558	30 816	100,00
%	24,93	75,07	100,00		13,82	86,18	100,00	

3.2 Transferts de charges

Ce compte, s'élevant à 38 K€, correspond principalement à des remboursements d'indemnités journalières de Sécurité Sociale, des remboursements d'assurance, des frais d'entretien et de réparation des véhicules de société constituant des avantages en nature pour les salariés...

3.3 Ventilation de l'effectif moyen

Rubriques	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	36	
Agents de maîtrise et techniciens	37	1
Employés	10	1
Ouvriers	33	10
TOTAL	115	12

3.4 Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas communiquée car elle revient à donner une rémunération individuelle.

Par contre, le montant global versé aux 5 personnes les mieux rémunérées s'élève à 398 814 €.

3.5 Résultat exceptionnel

Pénalités de retard	5 K€
Remboursement Prêt Logement CIC	11 K€
Produits sur exercices antérieurs	21 K€
Reprise amortissements dérogatoires	7 K€
Produits des cessions d'éléments d'actif	7 K€
Av. et acomptes versés sur commandes perdus	- 61 K€
Pénalités sur marchés	- 51 K€
Pénalités - Amendes fiscales et pénales	- 13 K€
Charges sur exercices antérieurs	- 13 K€
VCEAC	- 12 K€
Dotation amortissements dérogatoires	- 232 K€
TOTAL	- 332 K€

3.6 Participation et intéressement

Participation des salariés	NÉANT
Intéressement des salariés	NÉANT

4. ENGAGEMENTS

4.1 Engagements mentionnés précédemment

Note n°	Intitulé
2.1.1.1.	Créances Dailly
2.2.2.	Engagements pris en matière de retraite
2.2.6.	Crédit-bail

4.2 Engagements financiers

Coface:

- Protection sur le change par des contrats Coface souscrits au moment de la négociation sur l'intégralité des marchés en monnaie étrangère.

- Protections en cours au 31/03/2009 sur des contrats finalisés : 209 161 € représentant 286 493 USD (les gains et pertes relatifs sont comptabilisés dans le bilan).

Ventes de devises à terme:

- Néant.

Crédits documentaires import:

- Néant.

3.7 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Rubriques	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et particulier)
Résultat avant impôt	- 3 077 K€	- 332 K€
Impôt au taux de droit commun 33 1/3 %	- 629 K€	-
Résultat après IS (avant participation et intéressement)	- 2 448 K€	- 332 K€

3.8 Crédit d'impôt recherche

Il s'élève à 63 K€.

3.9 Montant des commissions versées par rapport aux engagements donnés aux clients

	Cautions
Lignes autorisées	13 683 KEUR
Engagements actifs EUR	3 236 KEUR
Engagements actifs USD	159 KUSD
Engagements actifs DZD*	22 708 KDZD
Commissions de la période	96 K€

*DZD : Dinar algérien

3.10 Montant des honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes au titre de l'exercice 2008/2009 s'élèvent à 137 642 €. Ils concernent exclusivement l'activité d'audit légal.

4.3 Engagements hors bilan

Nantissement outillage (banque Palatine) pour un montant de 300 000 € du 03/01/2006 au 03/01/2011.

4.4 Entreprise consolidante

Établissement de comptes consolidés au 31/03/2009 par Siraga S.A.

Informations financières complémentaires

TABLEAU DE FINANCEMENT

	31/03/09	31/03/08	31/03/07	31/03/06	31/03/05
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	686	1 439	928	893	1 638
+ transferts de charges d'exploitation	10	9	33	84	90
+ Autres produits d'exploitation	1	54	0	7	25
- Autres charges d'exploitation	326	419	87	49	32
+ Quote part de résultat sur opérations en commun					
+ Produits financiers	84	72	51	41	345
- Charges financières	121	87	49	35	370
+ Produits exceptionnels	665	32	72	55	17
- Charges exceptionnelles	32	70	8	29	135
- Participation des salariés	71	114	100	23	291
- Impôts sur les bénéfices	330	309	229	153	509
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	566	608	613	790	1 360

Emplois - Ressources	31/03/09	31/03/08	31/03/07	31/03/06	31/03/05
EMPLOIS					
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	329	261	182		
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :					
- Immobilisations incorporelles	1 223	285	563	343	220
- Immobilisations corporelles	147	47	411	73	76
- Immobilisations financières	1 269	178	636		393
Charges à répartir sur plusieurs exercices					32
Réduction des capitaux propres					
Remboursement des dettes financières	58	56	9	7	6
Total des emplois	3 026	827	1 801	422	727
Variation du fonds de roulement net global (ressource nette)		252		719	1 363
RESSOURCES					
Capacité d'autofinancement de l'exercice	566	608	613	790	1 360
Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :					
- Immobilisations incorporelles	2	414	67	63	598
- Immobilisations corporelles	45	57	63	286	132
- Immobilisations financières	1 721			2	
Augmentations de capitaux propres					
- Capital ou apports					
- Autres capitaux propres					
Augmentation des dettes financières			300		
Total des ressources	2 335	1 079	1 043	1 142	2 090
Variation du fonds de roulement net global (emploi net)	-692		-759		

Présence Audit & Conseils
12, rue d'Astorg
75008 PARIS

Jérôme GIANNETTI
14, place Gabriel PERI
75008 PARIS

SIRAGA SA

Société Anonyme au capital de 3 000 000 euros

Zone Industrielle "Les Hervaux"
BP 14
36500 BUZANCAIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2009

Ce rapport contient 3 pages

Siraga SA

Zone Industrielle « Les Hervaux » - BP 14 - 36500 Buzançais

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Siraga, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification de nos appréciations

La crise financière, qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique, emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Les hypothèses et les estimations comptables retenues par la société Siraga pour la préparation des états financiers au 31 mars 2009 ont été établies dans un contexte de difficulté à appréhender les perspectives économiques du secteur. C'est dans ce contexte incertain que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- La société évalue s'il existe un indice de perte de valeur des actifs immobilisés et procède le cas échéant à un test de dépréciation selon les modalités décrites en annexe des comptes annuels. Nous avons examiné ces évaluations et nous sommes assurés qu'elles ne devaient aboutir à des dépréciations à la clôture des comptes 2009.
- Nous avons procédé à l'appréciation des modalités de mise en œuvre des principes comptables relatifs à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement tel que décrit dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 14 septembre 2009

Les Commissaires aux Comptes

Présence Audit & Conseils

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small loop at the end.

Pierre Soullignac

A handwritten signature in blue ink, featuring a large loop on the left, a horizontal line, and a small loop on the right.

Jérôme Giannetti

Présence Audit & Conseils
12, rue d'Astorg
75008 PARIS

Jérôme GIANNETTI
14, place Gabriel PERI
75008 PARIS

SIRAGA SA

Société Anonyme au capital de 3 000 000 euros

Zone Industrielle "Les Hervaux"
BP 14
36500 BUZANCAIS

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS
REGLEMENTES

Exercice clos le 31 mars 2009

Ce rapport contient 3 pages

Présence Audit & Conseils
12, rue d'Astorg
75008 PARIS

Jérôme GIANNETTI
14, place Gabriel PERI
75008 PARIS

Siraga SA

Zone Industrielle « Les Hervaux » - BP 14 – 36500 Buzançais

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 mars 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec Iberingas

- *Nature et objet* : Refacturation des frais de fonctionnement
- *Personne concernée* : Siraga
- *Modalités* :

La société Iberingas participe, en collaboration avec le bureau d'études de la société Siraga, aux études relatives à la gestion des projets d'implantation industriels envisagés par Siraga. En contrepartie des services rendus, la société Iberingas est rémunérée de manière à ce que ses frais de fonctionnement soient couverts.

Le montant facturé par Iberingas à Siraga SA s'élève à 17 000 €.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 9 juillet 2008.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec Siraga Engineering

- *Nature et objet* : Refacturation des frais de fonctionnement
- *Personnes concernées* : Messieurs Benoît Collomb et Eric Batise
- *Modalités* :

La société Siraga Engineering participe, en collaboration avec le bureau d'études de la société Siraga, aux études relatives à la gestion des projets d'implantation industriels envisagés par Siraga. En contrepartie des services rendus, la société Siraga Engineering est rémunérée de manière à ce que ses frais de fonctionnement soient couverts.

Le montant facturé par Siraga Engineering à Siraga SA s'élève à 841 000 €.

Avec la société GPL Industrie

- *Personnes concernées :* Messieurs Benoît Collomb, Jean-François Vaury Ciclad, Eric Batise et Madame Maria Collomb
- *Nature et objet :*

Prestations techniques, commerciales et administratives.

- *Modalités :*

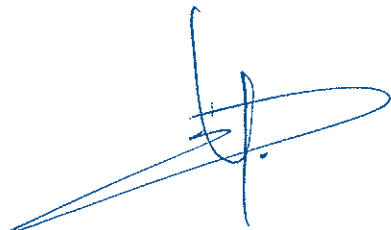
La société GPL Industrie a facturé à votre société des prestations d'assistance administratives, commerciales et techniques, au titre d'une convention approuvée antérieurement.

Au titre de l'exercice clos, le montant pris en charge par Siraga SA est de 619 357 €.

Fait à Paris, le 14 septembre 2009

Les Commissaires aux Comptes

Présence Audit & Conseils



Pierre Soullignac



Jérôme Giannetti

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

relatif au contrôle interne

Assemblée Générale du 30 septembre 2009

Chers Actionnaires,

La loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 fait dorénavant obligation au Président du Conseil d'Administration de rendre compte, dans un rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

C'est pour respecter cette obligation inscrite à l'article L. 225-37 et L.225.68 du Code de Commerce résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière que nous vous informons des procédures de contrôle interne mises en place dans la Société.

La réalisation de ces obligations au niveau des procédures est notamment guidée par le Système de Management de la Qualité de la Société qui permet de situer les éventuels dysfonctionnements, d'analyser les résultats, de définir des plans d'amélioration et

d'assurer une efficacité et une progression constante.

Le Système de Management de la Qualité a été approuvé par la société Lloyd's Register Quality Assurance France selon les normes ISO 9001 version 2000. Le certificat d'approbation est le FQA 9914307.

Par ailleurs, conformément à l'article L.823-9, la certification des comptes consolidés et des comptes sociaux de la Société est effectuée par deux Commissaires Aux Comptes qui procèdent ainsi à un examen conjoint de l'ensemble des comptes, des modalités de leur établissement et des procédures de contrôle interne du Groupe relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Rappel de la composition du Conseil d'Administration, incluant les autres mandats et fonctions de ses membres :

Voir page 19 paragraphe 3

Les Commissaires Aux Comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration portant sur les clôtures semestrielles et annuelles et y participent systématiquement.

Les délégués de la Délégation Unique du Personnel sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Les convocations sont adressées au moins 8 jours avant la date de tenue des Conseils d'Administration.

Les Conseils d'Administration se déroulent régulièrement au siège de la société CICLAD PARTICIPATIONS.

(22 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS).

La fréquence de réunion du conseil est de minimum 2 par an. A cela peuvent venir en complément des conseils statuant sur des besoins spécifiques et stratégiques pour la Société.

• Les 23 janvier 2009 et le 1^{er} juillet 2009.

La majorité des membres du Conseil a toujours témoigné d'une grande assiduité par sa présence aux conseils ainsi que d'un grand intérêt au fonctionnement et aux choix stratégiques de la Société ; les quelques absences constatées ayant toujours donné lieu à la production de pouvoir.

De façon à permettre aux membres du Conseil de pouvoir préparer utilement les réunions, le Président communique toutes informations ou documents nécessaires.

Chaque fois qu'un membre du Conseil d'Administration en fait la demande, le Président lui communique dans la mesure du possible les informations et documents complémentaires qu'il désire recevoir.

A l'issue de chaque réunion, un procès verbal est établi et est systématiquement présenté à l'approbation des membres du Conseil lors de la réunion suivante.

Les procès verbaux sont retranscrits dans le registre des procès verbaux après signature du Président et d'un Administrateur au moins.

Un registre de présence au Conseil est également tenu à jour et signé par chacun des Administrateurs et des membres de la DUP lors de leur entrée en séance.

Un cabinet d'Avocats supervise l'ensemble de ces démarches en collaboration avec le Directeur Administratif et Financier de la Société.

Les sujets abordés concernent généralement, sans que cette liste soit exhaustive :

- La clôture des comptes,
- La préparation des Assemblées Générales,
- La mise en œuvre du (des) programme(s) de rachat d'actions autorisé(s) par l'Assemblée,
- La rémunération des Administrateurs salariés,
- Les conventions réglementées,
- L'autorisation éventuelle d'opérations d'emprunt,
- L'autorisation éventuelle de mise en place de lignes de crédit auprès des banques,
- La validation des procédures de contrôle interne.

Les autres sociétés du périmètre réunissent leurs organes de direction (Conseils, Assemblées Générales, *meeting of the board of Directors...*) en fonction tant des obligations juridiques locales que des besoins ponctuels de résolutions spécifiques.

2. Limitations apportées par le Conseil d'Administration

La Direction Générale est assurée par le Président du Conseil d'Administration, ainsi que par le Directeur Général Délégué.

La Direction Générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Elle exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve

des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'Actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Aucune limitation n'a été apportée par le Conseil d'Administration, tant au Directeur Général qu'au Directeur Général Délégué.

3. Relation du Conseil d'Administration avec les tiers

Le Président du Conseil d'Administration veille à la qualité de l'information fournie aux Actionnaires ainsi qu'au marché. Il contrôle l'ensemble des communiqués de presse qui sont diffusés

par la Société pour informer les acteurs du marché de tous les événements clés qui concernent la Société.

4. Procédures de contrôle interne

La Société consciente des nécessités des règles et des procédures dans un grand nombre de domaines a organisé un contrôle interne.

Ce contrôle interne est destiné à sécuriser l'atteinte des objectifs de la Société et de ses filiales (« Le Groupe »), gérer ses risques, protéger ses actifs, maîtriser ses opérations, respecter les consignes de la Direction, produire une information financière et comptable fiable et assurer le respect de la mise en conformité aux lois et règlements en vigueur.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques auxquels sont exposées la Société et ses filiales (« Le Groupe »), le dispositif de contrôle interne doit permettre à la dynamique du développement industriel et économique du Groupe de se réaliser de façon régulière et durable dans un environnement de contrôle adapté à ses métiers.

Toutefois, il est précisé que toute procédure de contrôle interne, aussi bien conçue et appliquée soit-elle, ne représente pas une garantie absolue, mais offre une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs auxquels elle se rapporte.

Sans nécessairement une formalisation, des procédures appliquées peuvent être ainsi synthétiquement décrites de la façon suivante :

L'évolution du contrôle interne est assurée par la Direction Générale de la Société.

EN MATIÈRE COMPTABLE ET FINANCIÈRE

ACHATS

Il existe plusieurs types d'achats, mais dans tous les cas, un achat de quelque nature qu'il soit doit faire l'objet d'une demande d'achat au service Achats qui établit après étude du prix et des stocks une commande vers le fournisseur ou le prestataire de services.

Le service Achats réalise entre autres les contrôles suivants :

■ Achats relatifs aux besoins de fonctionnement de la société (ex : prestation informatique...)

Les besoins supérieurs à 1 500 € doivent être obligatoirement signés par le Directeur Général Délégué.

■ Achats de matières, d'articles ou de prestations afférentes à une affaire contractée auprès de clients

Le service Achats agit par rapport aux besoins des affaires (biens équipement, prestations, Pièces de Rechange) en procédant à une négociation des prix mais également à une gestion des délais et des disponibles en stock de façon à ne pas impacter de façon négative la trésorerie.

Pour assurer sa mission, il dispose d'un outil informatique efficace.

■ Achats ou location de biens d'investissement

L'acquisition d'un bien d'investissement demande à ce que ce dernier ait été porté préalablement dans le plan d'investissements de la Société.

Les investissements complémentaires au plan d'investissements sont possibles, mais doivent être autorisés lors des réunions de Direction se tenant mensuellement.

Dans tous les cas, un bien d'investissement dont le montant est supérieur à 15 000 €, ne peut être engagé en commande sans avoir obtenu l'accord préalable du Président Directeur Général.

Après rapprochement informatique de la facture avec le bon de réception correspondant à la commande faite au fournisseur, les

factures sont proposées au service financier pour une intégration automatique en comptabilité.

Les services comptables après contrôle de cohérence entre factures et propositions informatiques procèdent à l'intégration automatique.

Avant mise en paiement chaque facture est transmise par le service financier au Directeur Général Délégué pour accord et signature.

Le financement d'un bien en location ou Crédit-bail est assuré par le service financier de la Société qui est ainsi chargé de sélectionner les conditions les plus attractives.

■ Achats avec acomptes

Toute commande adressée à un fournisseur faisant appel au versement d'un acompte à la commande supérieur à 3 000 € doit faire l'objet (sauf négociation autre du service Achats) de la mise en place d'une caution de Restitution d'Acompte au profit de Siraga.

La gestion de ces cautions est réalisée par le service Administration des Ventes qui entre autres doit informer le service Achats d'une échéance proche de façon à répondre à une nécessité de prorogation de cette caution.

MISE EN PAIEMENT DES FACTURES FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES DE SERVICES

Un paiement ne peut être déclenché que sur justification de l'existence d'une pièce comptable.

Il n'existe dans la Société qu'un nombre restreint de signataires pouvant déclencher des mises en paiement (pouvoirs déposés auprès des banques).

- Soit le Président Directeur Général, de par sa signature unique.
- Soit le Directeur Général Délégué, mais dans tous les cas avec la signature conjointe du Directeur Administratif et Financier.

(Le fonctionnement impose dans ce cas que le Directeur Administratif et Financier appose sa signature le premier de façon à effectuer un contrôle complémentaire avant présentation à la Direction Générale).

Après contrôle par les services comptables de l'approbation portée par le Directeur Général Délégué sur chaque facture, ces dernières peuvent donc suivant leurs échéances être mises en paiement.

Pour sécuriser ses moyens de paiement, abaisser les coûts bancaires et rentabiliser l'action du service financier, la Société effectue 98 % de ses paiements par télétransmission électronique (poste banque SAGE, mode ETEBAC3). Le reste correspondant à des demandes spécifiques des fournisseurs et prestataires de service étant constituées à 1 % par des traites informatiques et 1 % par des chèques manuels.

Tous paiements d'impôts, de taxe ou de cotisations salariales transitent également par les systèmes de paiement électronique.

L'utilisation du poste banque au niveau de la proposition de mise en paiement des virements électronique n'est accordée qu'à 2 salariés du service financier (2 personnes pour couvrir la rotation en cas de congés ou maladie). Virements qui dans tous les cas doivent supporter la signature des responsables précédemment cités.

Pour éviter toute ressaisie manuelle pouvant générer des erreurs, la chaîne depuis la saisie de la facture par rapprochement automatique avec le bon de réception, jusqu'à la proposition de paiement du poste banque est entièrement automatisée et informatisée.

Un rapprochement manuel est cependant systématiquement effectué entre proposition de paiement électronique et facture, avant mise à la signature.

PAIEMENT DES SALAIRES

Le versement des salaires, acomptes et frais de déplacement est également effectué par moyen électronique.

(proposition du Responsable du Personnel aux services comptables, intégration au poste banque puis signature accréditée).

MARCHÉ EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

■ Marchés avec les clients

90 % des ces marchés sont traités en euro.

Pour répondre à des exigences du client, les autres marchés sont souscrits en Dollar US (les autres monnaies étant proscrites). C'est au moment de la négociation de l'offre que la Société gère le problème de la devise.

La Société a souscrit un contrat d'assurance portant sur le risque de change, auprès de la Coface.

Pour tout marché à l'état d'offre, négocié dans une monnaie autre que l'euro (US dollar) une demande de protection de change est aussitôt établie auprès de la Coface qui communique dans la journée un cours de devise calculé suivant un point moyen de paiement, cours qui suivra l'affaire jusqu'au dernier paiement effectué par le client.

L'éventuelle non-protection de change d'un marché facturé est contrôlée de façon mensuelle par le service financier.

Dans le cas de la détection d'une non garantie sur le change d'une facturation établie, une protection serait alors mise en place directement auprès d'une banque du pool sur le marché de change (vente à terme) par le service Administration des Ventes et cela sous l'autorité et le contrôle du Directeur Administratif et Financier.

■ Marchés avec les fournisseurs

On peut évaluer à 2 % les achats de la Société effectués dans une monnaie autre que l'euro.

La monnaie de contrat est alors principalement le Dollar US ou bien une monnaie stable comme la Livre Sterling, la Couronne Danoise...

Les achats en monnaie autre que l'euro sont détectés informatiquement lors de la réalisation de la commande par le service Achats.

Une protection est alors engagée sur le marché du change avec une des banques du pool (achat à terme).

FACTURATION AUX CLIENTS

■ Biens d'équipements vendus aux clients

Après examen des documents produits par le service expédition ou après analyse des rapports de supervision, le service financier procède à la facturation du client.

Une grande partie des marchés supportant des conditions de règlement par Lettre de Crédit ou SBLC, le service Administration des Ventes export intervient donc systématiquement dans ces cas précis, en soutien du service financier.

Pour chaque facturation un contrôle des conditions portées dans le contrat est réalisé.

Une proposition informatique d'intégration comptable est réalisée. Après contrôle de cohérence entre facture et proposition l'intégration est effectuée.

■ Pièces de rechange

Contrairement à la vente de biens d'équipement où l'ensemble de la commande est regroupé sur une seule ligne (les sorties de stock ayant été réalisées en se servant de bons de sortie regroupant les composants d'ensembles ou de sous-ensembles), la facturation des pièces de rechange est réalisée à l'article (elle impose de façon préliminaire des opérations de sortie de stock, article par article).

Le service des Pièces de Rechange assure en autonomie complète, la fourniture, l'expédition et la facturation de la commande aux clients.

Une proposition des factures à intégrer en comptabilité est produite au service financier qui après contrôle de cohérence entre factures et propositions informatiques procèdent à l'intégration automatique.

■ Service Après Vente

Pour toute intervention réalisée en dehors de la période de garantie, le service SAV transmet au service financier les éléments permettant d'établir la facture correspondante à la prestation.

Une proposition informatique d'intégration comptable est réalisée. Après contrôle de cohérence entre facture et proposition l'intégration est effectuée.

GESTION DES PAIEMENTS CLIENTS

La gestion des relances de paiement clients est assurée par les services comptables.

Deux types de relances

■ Les relances portant sur les marchés de vente de biens d'équipement et de prestations aux clients

De façon mensuelle, il est produit à chaque Responsable Commercial un état des retards qui sont propres à sa zone géographique ainsi qu'un récapitulatif au Directeur Général Délégué.

Pour ne pas perturber la négociation de marchés en cours et pour répondre à des problèmes de langue (pour information : la Société facture annuellement sur plus de 100 pays), c'est le Responsable Commercial qui est chargé de la relance auprès de son client.

Un point des actions est fait régulièrement avec le Directeur Général Délégué.

■ Les relances portant sur les marchés de ventes de pièces de rechange

Un programme informatique produit de façon mensuelle et sur une fréquence préétablie, des relances dans le cas de retards de paiement.

Ces relances sont remises par les services comptables pour signature au Responsable du service Pièces Rechange qui avant envoi fait contresigner le Responsable commercial de la zone concernée.

A la production de la 4^e relance automatique, la possibilité d'engager toute offre ou toute commande est automatiquement interdite au niveau du système informatique.

Un déblocage des relations commerciales avec le client n'est alors possible que contre versement des fonds attendus ou accord exceptionnel du Directeur Général Délégué.

La possibilité d'encours de crédits vis-à-vis d'un client est également possible.

Un contrat souscrit avec la Coface garantissant les risques de non-paiement au niveau des pièces de rechange est également en place.

Celui-ci permet au service Pièces de Rechange d'avoir une analyse de solvabilité de certains nouveaux clients et d'engager une éventuelle mise en recouvrement en cas de non-paiement.

Que ce soit pour les biens d'équipement ou les pièces de rechange,

la société s'appuie également sur les indicateurs Qualité pour suivre l'état des non-paiements de ses clients, ainsi que sur la production mensuelle de ratios de délai moyen de paiement.

■ **Ventes réalisées avec plusieurs termes de paiement**

Certains contrats sont découpés en plusieurs termes de paiement faisant appel eux-mêmes à une obligation de mise en place de cautions au profit des clients (Soumission, restitution d'acompte, bonne fin, retenue de garantie...).

La gestion de ces cautions est assurée par le service Administration des Ventes qui réalise de façon mensuelle un inventaire des cautions en cours avec les banques du *pool*.

GESTION DES CESSIONS DE CRÉANCES CLIENTS (DAILY ET CNE) ET PRÉFINANCEMENT AUX BANQUES

Pour répondre à ses décalages de trésorerie la société fait donc appel à 2 modes de financement :

■ **Cession de créances de type DAILY pour de la facturation France et CNE pour de la facturation étranger**

Dans le cadre de lignes négociées annuellement auprès des banques du *pool* et selon le besoin, le service Financier oriente selon les besoins la cession des créances vers les banques sélectionnées.

Ne sont principalement cédées que les facture disposant d'une garantie de paiement de la part du client en termes de délais.

Ce mode de cession de créances réclame également la signature conjointe du Directeur Général Délégué ainsi que du Directeur Administratif et Financier.

■ **Préfinancement**

De façon annuelle il est effectué une mise à niveau des lignes de préfinancement au niveau de chacune des banques de la société.

Dans le cadre de ces lignes, le Responsable Administration Export propose aux banques à l'issue des réunions commerciales mensuelles tout marché significatif.

Pour que le marché soit accepté à une utilisation future de la ligne par la banque, il faut que celui-ci dispose principalement d'un moyen de paiement sécurisé de type Lettre de Crédit irrévocable et confirmée par une banque de 1^{er} ordre ou d'une protection d'assurance Unistrat Coface avec délégation en faveur de la banque dédiée à préfinancer, d'un prévisionnel de trésorerie détaillé produit par le Responsable Administration Export.

Lors de la mise en force (contrat signé/LC ou assurance en place/acompte reçu), le besoin de préfinancement lié au marché peut alors être activé dans le cadre de la ligne qui lui a été dédiée.

Ce mode de financement réclame également la signature conjointe du Directeur Général Délégué et du Directeur Administratif et Financier.

Une attention particulière est donnée à l'utilisation de cet outil de financement de façon à éviter tout débordement éventuel de frais financiers qui pourrait être causé par des cessions non nécessaires.

PRINCIPES COMPTABLES EN GÉNÉRAL

■ **Procédures d'arrêté et de clôture des comptes des sociétés du groupe**

Dans le cadre de la procédure d'arrêté des comptes du Groupe, les écritures d'inventaire font l'objet d'une analyse et d'une validation commune entre les services comptables/gestion de chaque société et la Direction financière du Groupe.

■ **Procédures de consolidation**

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en conformité avec les normes IFRS adoptées par l'Union Européenne.

La Direction financière du Groupe assure la consolidation de l'ensemble des sociétés lors de chaque arrêté ou clôture.

Les comptes sont soumis aux Commissaires Aux Comptes afin de recueillir leurs remarques éventuelles puis arrêtés par le Conseil d'Administration.

■ **Outils utilisés pour la comptabilité et la consolidation**

Le Groupe utilise dans son ensemble un logiciel comptable du commerce (ERP INFODATA) adapté à son utilisation propre et traitant en une seule opération la saisie de la comptabilité générale et analytique.

Cet outil garantit le respect des principes de sécurité financière, par le biais de la stricte définition des profils d'habilitation et des droits accès.

Le Groupe a également fait l'acquisition :

- D'un produit informatique de consolidation de marque REFLEX qui lui assure une parfaite autonomie en termes de réalisation des états à produire.

- D'un produit informatique de marque GENERAFI (Micro liasse) qui lui assure la réalisation des liasses fiscales et comptables ainsi que la transmission des liasses fiscales aux services des Impôts.

■ **Audits**

Du fait de ses arrêts semestriels et des audits réalisés par ses deux cabinets de Commissaires Aux Comptes, la Société présente des comptes en parfaite conformité avec les lois, règlements et normes en vigueur, la Direction générale mettant tout en œuvre pour éviter la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité de la Société.

En outre la Société s'est dotée :

- D'une comptabilité analytique (gestion par affaire, par département, par unité d'œuvre)
- De tableaux de bord (hebdomadaire, mensuels, trimestriels)

La Société a également lancé un projet visant à renforcer dans les 12 prochains mois le contrôle de gestion et le *reporting* d'affaires.

Des audits complémentaires sont régulièrement réalisés par les deux cabinets de Commissaires Aux Comptes :

- Etat des lieux du projet ERP en octobre 2007,
- Contrôle interne sur la procédure de gestion des affaires Engineering (décembre 2007 et juin 2008).

AUTRES DOMAINES

ARCHIVAGE DES DOCUMENTS LÉGAUX ET SYSTÈME QUALITÉ

Le Responsable Assurance Qualité est responsable de l'organisation et du suivi de l'archivage des documents du système qualité.

Chaque Responsable cité dans l'instruction Qualité correspondante est responsable à son niveau de la mise en application.

Les archives légales sont sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier.

Aucune destruction de documents ne peut être réalisée avant la fin de la durée d'archivage portée dans l'instruction Qualité correspondante.

SAUVEGARDE INFORMATIQUE

Une des fonctions du service informatique est de gérer les sauvegardes informatiques du serveur ERP et du serveur BUREAUTIQUE - DAO 2D, afin d'assurer la conservation de leurs données, et assurer la protection des fichiers et les possibilités de

restauration de données.

■ ERP

Sauvegarde serveur ERP

Ce serveur contient exclusivement les données ERP.

Pour plus de sécurité une première sauvegarde est réalisée sur une cassette, puis immédiatement après une seconde sur un autre serveur spécifique installé dans un bâtiment déporté.

Le responsable de la gestion des sauvegardes est le Responsable Informatique. En son absence le Directeur Administratif et Financier effectue cette opération.

Nota : une tierce personne est désignée par le Directeur Administratif et Financier pour réaliser une sauvegarde si nécessaire.

La fréquence de sauvegarde est quotidienne, elle doit être programmée chaque jour par le Responsable Informatique.

Les bandes de sauvegardes sont stockées dans un coffre ignifugé ; celle de la veille est sortie de la société par le Directeur Administratif et Financier ou en cas d'absence, par le responsable de la sauvegarde préalablement désigné.

En plus de sa fonction de sauvegarde, le serveur « backup » doit permettre également le maintien de l'utilisation de l'informatique en cas de panne du serveur principal et cela jusqu'à sa réinstallation.

Cette utilisation restreinte (5 lignes) est dédiée aux services Achats/Comptabilité/Ordonnancement-Lancement/Magasin/Bureau d'Etudes).

■ Bureautique et DAO

Serveur BUREAUTIQUE – DAO 2D (plans 2D Autocad)

Ce serveur contient les données :

- Bureautique (tous les fichiers de travail)
- DAO
- Gestion des temps

Serveur DAO 3D (plans 3D Solidworks)

Ce serveur contient les données :

- DAO

Un fichier de sauvegarde du serveur DAO 3D est généré sur le serveur BUREAUTIQUE – DAO 2D, puis une réplique des données est opérée sur le serveur de backup DAO 3D.

A la suite de cela et pour plus de sécurité une première sauvegarde est alors réalisée sur une cassette au niveau du serveur BUREAUTIQUE – DAO 2D – DAO 3D, puis immédiatement après une seconde s'enchaîne sur un autre serveur spécifique de backup installé dans un bâtiment déporté.

Le responsable de la gestion des sauvegardes est le Responsable Informatique, en son absence un remplaçant est désigné par le Directeur Administratif et Financier pour le remplacer.

La fréquence de sauvegarde est quotidienne, elle est programmée et automatiquement relancée chaque jour.

Les bandes de sauvegardes sont stockées dans un coffre ignifugé ; celle de la veille est sortie de la société par le Responsable Informatique ou en cas d'absence, par le responsable de la sauvegarde préalablement désigné.

En plus de la fonction de sauvegarde les serveurs « backup » BUREAUTIQUE – DAO 2D et DAO 3D doivent permettre également le maintien de l'utilisation de l'informatique en cas de panne du serveur principal et cela jusqu'à sa réinstallation.

Pour information, les serveurs BUREAUTIQUE-DAO 2D et DAO 3D sont équipés de plus d'une protection RAID.

Pour les sauvegardes GPAO et BUREAUTIQUE- DAO 2D un contrôle sur la rotation des bandes de sauvegarde est effectué.

Lorsque les bandes arrivent à un nombre d'utilisation préalablement déterminé, elles sont irrémédiablement détruites et remplacées par des neuves.

DIVERS SERVEURS

■ Serveur Proxy – Messagerie – Gestion de parc (NetPark)

Ce serveur contient :

- Les mails non récupérés par les différents utilisateurs
- Les données de la gestion de parc (NetPark)
- Les données de gestion de flux de la liaison Internet.

Une sauvegarde est faite sur bande.

Les bandes de sauvegardes sont stockées dans un coffre ignifugé. Celles de la veille sont sorties de la société par le Responsable informatique ou en cas d'absence par le responsable de la sauvegarde préalablement désigné.

■ Serveur de sauvegarde des e-mails

Ce serveur contient l'ensemble des mails reçus et émis.

Les volumes à sauvegarder ont nécessité la mise en place d'un système d'archivage sur disque.

Comme pour l'intégralité des serveurs et ordinateurs de la société une alerte est générée lorsque l'occupation du disque atteint 80 % et informe ainsi du besoin de mise en place d'un nouveau support.

Les disques utilisés sont alors stockés et constituent ainsi l'archivage des données.

Un outil de gestion (NetPark) permet à la Société de gérer son parc informatique (ordinateur, imprimante, logiciel...) et d'en assurer son évolution et sa maintenance.

Cet outil a également été déployé dans différentes filiales du Groupe (Espagne, Belgique...) de façon à assurer principalement une homogénéité des matériels et des versions de logiciels.

De plus, un contrat de maintenance passé avec un partenaire externe permet d'assurer en continu des actions préventives et curatives sur l'ensemble du matériel et des solutions informatiques de la Société. Ce contrat garantit de plus la mise à disposition d'un technicien du prestataire dès qu'une diminution de l'équipe informatique de la Société est planifiée ou constatée.

ANTIVIRUS

Pour combattre les agressions extérieures et sécuriser son informatique, la société utilise un système antivirus.

■ Un premier système antivirus de messagerie est installé de façon déportée sur un serveur d'hébergement chez un prestataire informatique, il bénéficie ainsi de mise à jour horaire compte tenu du nombre de nouveaux virus apparaissant chaque jour.

■ Un deuxième antivirus installé sur le serveur BUREAUTIQUE – DAO est mis à jour de façon quotidienne en automatique, via Internet de façon autonome. Elle doit de plus distribuer les mises à jour à l'ensemble des postes.

■ Dans le même temps un troisième antivirus installé sur le serveur dédié aux relations électroniques internes est mis à niveau également par Internet de façon autonome.

■ Chaque station « sédentaire » possède quant à elle son propre antivirus qui est mis à jour par celui installé sur le serveur BUREAUTIQUE – DAO.

Les stations « nomades » sont mises à jour par connexion Internet.

L'architecture mise en place nous permet :

- D'éradiquer à tous niveaux le virus par une suppression ou une mise en quarantaine.
- D'éviter dans le cas d'une pénétration, la propagation vers l'extérieur et ainsi de toucher des clients.
- D'enrayer en interne les reproductions instantanées et illimitées de virus.

ACCÈS INTERNET

En annexe de l'article 23 du nouveau Règlement Internet, la société a mis en place une « Charte utilisateur pour l'usage des services Internet ».

Les règles et obligations définies dans cette chartre s'appliquent à tout utilisateur des moyens informatiques de la société, des ressources de communication interne accessibles via les réseaux (forum Siraga, etc.) ainsi que des ressources extérieures informatiques : Web, messagerie électronique, forums électroniques, espaces de discussion...

La Société a effectué toutes les déclarations nécessaires auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

RESSOURCES MATÉRIELLES

■ Identification des besoins d'investissements

Il est procédé de façon annuelle à un inventaire des besoins d'investissements.

Ceux-ci doivent principalement répondre à :

Des besoins de fonctionnement des services et des salariés, mais également à des besoins stratégiques de la société.

En fin de période, un bilan (prévisionnel/réalisé) est établi.

L'ensemble des actifs immobilisés est répertorié grâce à des logiciels prévus à cet effet.

Une fois par an une revue exhaustive des immobilisations est effectuée par le service financier auprès de chaque responsable de service afin de mettre en parallèle les actifs comptables et les actifs physiques.

■ Maintenance des infrastructures et moyens de production

■ Les interventions relatives aux équipements de bureau (photocopieurs, fax...) et flotte automobile sont réalisées sous la responsabilité du Responsable des Achats qui assure également la gestion des contrats de maintenance.

■ Les interventions relatives aux équipements d'ateliers (robot soudage, pont roulant...) et équipements de sécurité (extincteurs...) sont réalisées sous la responsabilité du Responsable de Production qui assure la gestion des cycles et contrats de maintenance.

■ Les interventions relatives aux équipements informatiques, aux réseaux et aux mises à niveau des softs sont réalisées sous la responsabilité du Responsable Informatique auquel a été mis à disposition un gestionnaire (soft) de parc informatique.

RESSOURCES HUMAINES

■ Intégration du personnel

Une procédure permet d'assurer l'accueil, l'apport des bases et la connaissance des consignes de sécurité.

Cette procédure est applicable dans les cas :

■ De changement de poste en interne.

■ De recrutement de personnel en vue d'un contrat à durée indéterminée (CDI).

■ De contrat à durée déterminée (CDD) d'une durée supérieure à 3 mois.

■ Evaluation des compétences

Les entretiens ont lieu à fréquence annuelle et concernent l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Ceux-ci sont une composante essentielle de la gestion des ressources humaines permettant :

■ D'assurer que les compétences adéquates sont présentes à chaque poste.

■ De procéder aux adaptations générées par les évolutions techniques ou d'organisation.

■ Evaluation des besoins et plan de formation

Dans le cadre de sa politique de Ressources Humaines, la Société est attentive aux actions de formations à mener.

Celles-ci portent sur :

■ L'évaluation des besoins.

■ La mise en place de formations de façon à ce que les salariés puissent répondre aux exigences de leur fonction (formalisée par l'élaboration de plan prévisionnel et de programme de formation).

■ Le développement du potentiel des salariés sur le long terme, afin de s'adapter aux évolutions de la Société et également à ce qu'ils évoluent eux-mêmes

ASSURANCES

La société a notamment souscrit les contrats d'assurance suivants :

■ Responsabilité Civile

Ce contrat couvre les conséquences pécuniaires de la RC encourues par la société selon les natures suivantes :

Dommages autres que ceux occasionnés par les produits après leur livraison.

Dommages corporels, matériels et immatériels confondus 11 000 000 €

Sans pouvoir excéder pour les dommages matériels et immatériels confondus 6 000 000 €

Dont pour les seuls dommages immatériels non consécutifs 304 898 €

Faute inexcusable/intentionnelle 1 000 000 €

Dommages aux biens confiés :

Dommages matériels et immatériels confondus 500 000 €

Pollution et atteinte à l'environnement :

Dommages corporels, matériels et immatériels confondus 762 245 €

Restaurant d'entreprise – réception :

Dommages corporels 1 008 450 €

Dommages survenus après livraison ou après réception des produits (par sinistre et année d'assurance)

Dommages corporels, matériels et immatériels ensemble 6 000 000 €

- Sans pouvoir dépasser pour les dommages immatériels non consécutifs 762 245 €

- Frais de retrait de marchés (recall) non souscrit

■ Multirisque de la société

Ce contrat couvre les éventuels sinistres relatifs à

Incendie et risques annexes

Ensemble des Bâtiments 4 283 354 €

Matériels et mobilier 4 505 208 €

Appareils électriques 197 927 €

Marchandises 3 726 681 €

Supports information 353 301 €

Recours voisins et tiers 2 234 593 €

Frais et pertes 2 329 175 €

Garantie automatique des investissements 947 922 €

■ Vol

Montant garanti global 290 226 €

■ Pertes exploitation

Montant de la garantie 11 635 941 €

« Limitation contractuelle d'indemnité globale

non indexée » 19 900 000 €

Evènements garantis en complément par le contrat « Multirisque »

Capital 873 440 €

■ Incendie et risques divers

■ Accidents d'ordre électrique (y compris centraux téléphoniques)

■ Attentats et vandalisme

■ Tempête – grêle – neige sur les toitures

■ Dégâts des eaux, gel

Une évaluation des biens est effectuée annuellement, de façon à contrôler l'authenticité des garanties souscrites.

■ Incendie et risques industriels (garantie incendie – explosion d'origine interne)

Garantie des manèges de remplissage installés par Siraga et Siraga Do Brasil (6 mois montage/essais et 12 mois après réception « garantie du constructeur »)

Montant de la garantie 1 967 206 €

■ Flotte automobile

Couvre l'ensemble des véhicules et engins de la société.

■ Assistance

Garantie des collaborateurs en missions à l'étranger
Conditions tarifaires par personne et par jour.

■ Auto-missions

Garantie des véhicules des collaborateurs, donnant lieu au versement d'indemnité kilométrique.

■ Transports

Biens d'équipement

A la suite d'une étude portant sur les coûts et la souplesse d'utilisation, la Société n'a pas opté pour une garantie systématique au chiffre d'affaires mais pour une garantie « au coup par coup » sur une police dite ouverte.

En effet il est préconisé d'utiliser prioritairement dans nos contrats de vente les incoterms

EXWORK, FOB, CPT ou CFR (qui laissent la charge d'assurer au client) avec paiement par Lettre de Crédit au moment de la prise en charge des fournitures par ce dernier.

Les ventes échappant à cette règle, ainsi que la portion de trajet jusqu'au port ou à l'aéroport dans les ventes FOB, lorsque la valeur le mérite, doivent systématiquement faire l'objet d'une :

Assurance AD VALOREM appelée aussi « Facultés » auprès du Cabinet Tisserant à Lyon et ceci avant le départ des marchandises.

Pour maîtriser parfaitement la gestion des sinistres, la société ne souhaite pas souscrire les assurances proposées par les transporteurs eux-mêmes.

Pièces de rechange

Le service Pièces de Rechange utilise les assurances proposées par les compagnies chargées du transport.

Sauf pour les affaires à montant significatif qui sont soumises à la règle d'assurance transport des biens d'équipement.

RISQUES PROFESSIONNELS

La Société a mis en place un groupe de travail composé de 11 collaborateurs qui après une étape de formation a pu entrer dans une phase d'étude et d'analyse des risques professionnels auxquels pouvaient être soumis les salariés des différents services de la Société.

Il est ainsi produit un « Document Unique d'analyse des risques professionnels » recensant de façon précise la nature de risques détectés ainsi que les mesures de prévention préconisées.

La Société répond donc aujourd'hui parfaitement aux obligations du décret du 5 novembre 2001, mais elle a surtout pu mettre en place une hiérarchisation des mesures à prendre de façon à réduire le risque de l'individu.

L'action constante et efficace du Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHSCT) et l'utilisation du « Document Unique » permet ainsi à titre préventif de combattre les risques professionnels.

Dans le cadre entre autres de son action sur les risques professionnels, la Société a procédé à la refonte de son Règlement Intérieur (signé par la Direction et la Délégation Unique du Personnel le 02/05/2006).

Celui-ci intègre donc de façon très précise, les différentes obligations de la Société et des salariés en termes de sécurité.

Ce règlement intérieur est intégré au « Livret du personnel » qui après remise à jour est remis (après signature) à chaque salarié de la Société (CDI/CDD/stagiaire/intérimaire...) sur les sites de Buzançais et d'Arles.

Bilan des accidents de travail

	Taux de Fréquence	Taux de gravité
Année 2008	12,66	0,21
Année 2007	31,90	0,16
Année 2006	28,60	0,21

Taux de fréquence = Nombre d'accidents avec arrêts par rapport aux heures travaillées.

Taux de gravité = Nombre de jours d'arrêt par rapport aux heures travaillées.

Pour information les indices nationaux relatifs à l'activité de la société sont :

	Taux de fréquence	Taux de gravité
Année 2006	24,7	1,04

(Chiffres 2007 non communiqués au niveau national)

On peut donc remarquer que Siraga se situe sur les 2 dernières années au-dessus des taux de fréquence nationaux en présentant cependant un taux de gravité non significatif.

80 % des Accidents de Travail recensés sont le fait de douleurs de la région lombaire générées par la prise de mauvaises positions lors de déplacement de charges.

Pour pallier à cela, la Société a mis en place des formations « gestes et postures ».

DÉTERMINATION ET REVUE DES EXIGENCES DES CLIENTS

De façon à ne pas s'engager sans visibilité vis-à-vis d'un client, la société a fixé des étapes principales de validation des offres ou des commandes clients.

La revue d'offre qui consiste à estimer la faisabilité technique, la viabilité et l'intérêt stratégique du projet par rapport à sa complexité, à ses caractéristiques techniques et à son montant.

La revue de commande qui consiste à confirmer la faisabilité du projet à la réception de la commande, valider le délai contractuel par rapport au plan de charge, valider les éléments financiers si ceci n'a pas été fait au préalable (ces réunions sont hebdomadaires).

Pour une affaire ne remplissant pas toutes ces obligations pour entrer en force (acompte à la commande non reçu, Lettre de Crédit non en place...), la Direction peut prendre la décision de ne lancer celle-ci que jusqu'à un certain niveau (ex : études). Cette affaire se trouvera alors informatiquement dans un état d'attente.

Les commandes de pièces de rechange n'entrent pas systématiquement dans le cadre de cette procédure, cependant certaines jugées significatives l'intègrent.

Les activités du SAV ont un traitement différent, organisé principalement dans le but d'apporter une grande réactivité.

MAÎTRISE DU PRODUIT FINI

La Société a mis en place une organisation apte à assurer la conformité du produit fini aux exigences (liste de contrôle, dossier de fabrication, commande, cahier des charges), à l'aide d'un contrôle final du matériel réalisé en fin de montage.

La Société ne peut pas disposer des moyens en alimentation de gaz permettant de tester les matériels dans leurs conditions réelles d'utilisation. Le contrôle final est donc destiné à limiter au

maximum les risques de défaillance lors de la mise en service ainsi que le délai d'installation sur site, ceci par une vérification fonctionnelle la plus complète possible.

Le matériel conforme reçoit en finalité du service Contrôle Qualité, son autorisation d'expédition ou de mise à disposition client.

DOCUMENTATION DU CONTRÔLE INTERNE

La plupart des éléments clés fait l'objet d'une documentation relevant du système Qualité de la Société.

POLITIQUE QUALITÉ 2008/2009

La politique de management de la Qualité est toujours la référence de travail de la Société.

La Société a obtenu en avril 2009, l'extension de son certificat ISO 9001 V2000 à l'ensemble de ses sites Siraga Engineering et Ingas Engineering.

Au-delà de la certification, ses objectifs sont l'amélioration permanente et l'élargissement de son système.

La Société doit maintenir sa ligne de conduite qui est le gage de sa réussite et assurer :

- La satisfaction du client à moindre coût,
- L'excellence de ses produits et de ses services,
- L'amélioration des performances de son outil de travail,
- Le respect des exigences réglementaires et légales.

Pour atteindre les objectifs décidés en comité de direction, la Société se doit de poursuivre les actions engagées et réaliser de nouveaux challenges :

- Développer une « **culture orientée clients** »
 - Leur satisfaction passe avant toute autre priorité,
 - La Société et ses collaborateurs doivent les écouter et agir en conséquence.
- Mettre en place une « **démarche marketing** ». Nous devons fidéliser nos clients et plus particulièrement porter attention à ceux que nous avons qualifiés de « Premium ».
- Poursuivre le travail d'analyse de la valeur.

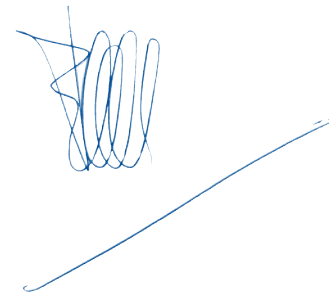
La Direction de la Société reste en effet convaincue que c'est en s'appuyant sur chacun de ses collaborateurs et sur son système de management de la Qualité qu'elle développera cette dynamique. Chaque collaborateur devra pour chaque action menée dans l'entreprise se demander **si elle est bien au service du client**.

Les indicateurs mis en place permettront de vérifier si la Société et ses collaborateurs atteignent bien les objectifs fixés.

La Direction s'engage à accompagner chaque collaborateur dans cette démarche d'amélioration continue et invite à nouveau l'ensemble du personnel à participer activement à la réussite de Siraga.

Benoît COLLOMB

Président du Conseil d'Administration



Présence Audit & Conseils
12, rue d'Astorg
75008 PARIS

Jérôme GIANNETTI
14, place Gabriel PERI
75008 PARIS

SIRAGA SA

Société Anonyme au capital de 3 000 000 euros

Zone Industrielle "Les Hervaux"
BP 14
36500 BUZANCAIS

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-35 DU CODE DE
COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE SIRAGA**

Exercice clos le 31 mars 2009

Siraga SA

Zone Industrielle « Les Hervaux » - BP 14 – 36500 Buzançais

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-35 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Siraga SA

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Siraga SA et en application des dispositions de l'article 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité des autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations ainsi que de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne, relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission, font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport du président du conseil d'administration ne contient pas les informations relatives aux rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Fait à Paris, le 14 septembre 2009

Les Commissaires aux Comptes

Présence Audit & Conseils

Pierre Soullignac

Jérôme Giannetti

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

L'ordre du jour à caractère ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 mars 2009 approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par une perte de 2 379 838 euros et un résultat part du Groupe également en perte s'élevant à 2 401 640 euros.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 mars 2009 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par une perte de - 2 780 847,49 euros. L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 8 557 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

TROISIÈME RÉOLUTION

Affectation de résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder à l'affectation du résultat suivante :

Origine

Résultat de l'exercice - 2 780 847,49 €

Affectation

Imputation sur la réserve libre, soit 2 780 847,49 €

Totaux 2 780 847,49 € 2 780 847,49 €

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2006	288 000 €	-	-
2007	344 000 €	-	-
2008	-	-	-

QUATRIÈME RÉOLUTION

Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Nomination de la société ATRIOM, commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Monsieur Jérôme GIANNETTI

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale nomme en remplacement de Monsieur Jérôme GIANNETTI dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, la société ATRIOM aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

La société ATRIOM qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ses fonctions.

La société ATRIOM sera représentée par Monsieur Marc LECLERC.

SIXIÈME RÉOLUTION

Nomination de la société AGENORA en remplacement de la société RSA SEEC ET ASSOCIES commissaire aux comptes suppléant

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale nomme en remplacement de la société RSA SEEC ET ASSOCIES dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, la société AGENORA aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que la société AGENORA n'est intervenue dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Renouvellement de la société PRESENCE AUDIT & CONSEIL commissaire aux comptes titulaire

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale renouvelle la société PRESENCE AUDIT & CONSEIL dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que la société PRESENCE AUDIT & CONSEIL n'est intervenue dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

La société PRESENCE AUDIT & CONSEIL sera représentée par Monsieur Patrick BOURDIN.

HUITIÈME RÉOLUTION

Nomination de Monsieur Michel MEHUT en remplacement de Monsieur Patrick BOURDIN commissaire aux comptes suppléant

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale nomme en remplacement de Monsieur Patrick BOURDIN dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, Monsieur Michel MEHUT aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que Monsieur Michel MEHUT n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale ordinaire du 22 septembre 2008.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SIRAGA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-17 du règlement général de l'AMF si d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 28 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 2 240 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

L'ORDRE DU JOUR À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

DIXIÈME RÉOLUTION

Délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes :

1° Donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

2° Fixe à 24 mois à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 30 septembre 2011, la durée de validité de la présente autorisation ;

3° Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

ONZIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

■ Délègue au Conseil d'Administration, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

■ Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de

capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

- Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

- Décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 500 000 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

- Confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

- Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à donner de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents PEE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L3332-18 et suivants du Code du travail :

1° Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;

2° Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation ;

3° Fixe à vingt-six mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation ;

4° Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 90 000 euros, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.

5° Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1° de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L3332-25 et L3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Conseil d'Administration pourra ou non mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Mise en harmonie avec la LME n° 2008-776 du 4 août 2008

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration décide :

- d'abroger la clause des statuts prévoyant l'obligation pour chaque administrateur de détenir une action de la société,

- de prévoir un maintien du droit de vote double en cas de transfert des actions de la société suite à une opération de fusion ou de scission d'une société actionnaire au profit de la ou des société(s) bénéficiaire(s), conformément aux dispositions de l'article L. 225-124 du Code de commerce tel que modifié par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 ;

En conséquence de ce qui suit, l'assemblée générale décide de modifier comme suit les articles 14 et 19 et des statuts.

Article 14 – Conseil d'administration (nouvelle rédaction)

1° La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres et de dix-huit au plus.

La durée des fonctions des administrateurs est de 6 années.

Toutefois, les premiers administrateurs sont nommés pour 3 ans.

Tout administrateur sortant est rééligible.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 75 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil, le nombre des membres ayant dépassé cet âge.

D'autre part, si du fait qu'un membre du Conseil en fonction vient à dépasser l'âge de 75 ans, la proportion ci-dessus du tiers est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

2° Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la Direction Générale, sur demande du Directeur Général ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où l'ordre du jour est fixé par le ou les demandeurs, celui-ci est arrêté par le Président.

Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le Conseil délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

Un administrateur ne peut pas participer à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence.

3° Indépendamment des salaires des administrateurs, liés à la Société par un contrat de travail, et des allocations fixes ou proportionnelles rémunérant les fonctions de Direction Générale, il peut être alloué aux administrateurs des jetons de présence ou des rémunérations exceptionnelles, dans les cas et les conditions fixées par la loi. »

Article 19 – convocation, tenue et modalités de vote relatives aux Assemblées Générales

L'alinéa 2 dudit article est désormais ainsi rédigé :

2 – Modalités de vote aux Assemblées Générales

« Le nombre de voix attaché aux actions est obligatoirement proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire, dans les comptes de la Société depuis quatre ans au moins bénéficient dans les Assemblées d'un **droit de vote double**.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Enfin, il est précisé que le droit de vote double s'appliquera :

- immédiatement après l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 novembre 1996 en faveur de toutes actions justifiant d'une inscription nominative continue depuis quatre ans au moins ;
- à l'issue du délai de quatre années d'inscription nominative continue en faveur de tous actionnaires ne justifiant pas au 9 novembre 1996 d'une telle durée d'inscription, étant précisé que le délai de quatre années commence à courir à compter de la date à laquelle l'actionnaire justifie d'une inscription nominative.

Le droit de vote double sera maintenu en cas de transfert des actions de la société SIRAGA SA suite à une opération de fusion ou de scission d'une société actionnaire au profit de la ou des sociétés bénéficiaires. »

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.



SIRAGA S.A.

Z.I. Les Hervaux – BP 14
36500 BUZANÇAIS – FRANCE
Tél. + 33 2 54 84 50 00
Fax + 33 2 54 84 50 40
E-mail: siraga@siraga.com
Internet: www.siraga.com

Contact: M. Eric BATISE, Directeur Général.

SOVAM S.A.S.

3, route de la Bressandière – BP 49
79202 PARTHENAY Cedex – FRANCE
Tél. + 33 5 49 95 14 44
Fax + 33 5 49 95 01 08
E-mail: contact@sovam.fr

Contact: M. Franck VIGNAL, Directeur Général.

SIRAGA ENGINEERING

Avenue Jean Mermoz 22
B6041 GOSSELIES – BELGIQUE
Tél. + 32 71 35 36 56
Fax + 32 71 35 36 46
E-mail: luc.zecchinon@siraga.com

Contact: M. Luc ZECCHINON – Directeur Général.

SIRAGA SOUTH EAST ASIA SDN. BHD.

N°26, Jalan Nilam 1/1
Subang Square Industrial Park
40000 SHAH ALAM – SELANGOR – MALAISIE
Tél. + 60 3 56 36 78 77
Fax + 60 3 56 36 82 77
E-mail: kklim@siragamy.com

Contact: M. KK LIM, Directeur Général.

SIRAGA DO BRASIL LTDA

Rua Padre Venancio Resende, 131
Casa Verde
CEP 02552-020 SAO PAULO – SP – BRÉSIL
Tél. + 55 11 39 66 28 07
Fax + 55 11 39 51 24 25
E-mail: siraga@uol.com.br

Contact: M. Andrés TOSCANINI, Gérant Délégué.

SIRAGA ALGERIE SPA

18 rue Becquerel
ALGER – ALGÉRIE
Tél. +213 661 92 17 97
Fax +213 21 68 17 83
E-mail: mehdi.foury@siraga.com

Contact: M. Mehdi FOURY, Responsable des Opérations Locales.

SIRAGA INDIA PRIVATE LIMITED

Gr. Flr. Elysium Mansion
Walton Road, Colaba
MUMBAI 400001 – INDE
Tél. +91 22 22 52 41 24
Fax +91 22 22 86 52 41
E-mail: siraga@siragaindia.in

Contact: M. Kiran KAKATKAR, Président.

INGAS ENGINEERING

Parc d'Activités du Grand Rhône
4 rue Joseph Rainard – BP 52064
13646 ARLES CEDEX – FRANCE
Tél. 33 4 90 52 00 09
Fax 33 4 90 52 00 10
E-mail: gilles.guigon@ingas-eng.com

Contact: M. Gilles GUIGON, Directeur de Site.

COMMUNICATION FINANCIÈRE

Contact: Mlle Virginie STERLING

Tél. 02 54 84 50 17
E-mail: virginie.sterling@siraga.com